Quatre-vingt-troisième année. — N° 1. Le Numéro : 25 francs. Lundi 1er Janvier 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6 600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 50-1615 du 31 décembre 1950 portant ouverture de crédits applicables aux mois de janvier et février 1951 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1951 (p. 3).

Loi n° 50-1616 du 31 décembre 1950 portant ouverture de crédit pour les obsèques de M. Albert Lebrun, ancien Président de la République française (p. 7).

Loi n° 50-1617 du 31 décembre 1950 prorogeant les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts (p. 7).

Loi n° 50-1618 du 31 décembre 1950 approuvant un avenant n° 2 au cahier des charges de la concession du canal du Foulon (Alpes-Maritimes) (p. 7).

Loi n° 50-1619 du 31 décembre 1950 portant prorogation de l'homologation d'une cotisation professionnelle (p. 8).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Réception par le Président de la République de Messieurs les membres du Corps diplomatique (p. 8).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret du 12 décembre 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9).

Tour de service en Indochine des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (p. 9).

Ministère de la justice.

Tableaux d'avancement :

Magistrats du siège, des cours et des tribunaux (p. 9).

Juges de paix (p. 13).

Magistrats du parquet (p. 14).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 28 décembre 1950 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 15).

Décrets du 29 décembre 1950 portant concession de la médaille militaire (p. 15).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 17).

Médaille d'honneur du travail aux employés et ouvriers des établissements militaires (p. 19).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 50-1620 du 30 novembre 1950 portant application à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers (p. 46).

Décret du 29 décembre 1950 admettant à la retraite un receveur particulier des finances (p. 47).

Décret n° 50-1621 du 30 décembre 1950 relatif aux prestations d'alcool vinique (p. 47).

Arrêté du 26 décembre 1950 fixant les traitements applicables, à compter du 1er janvier 1949, aux fonctionnaires des services économiques des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale (p. 48).

Arrêté du 27 décembre 1950 portant délégation de signature (p. 49).

Arrêté du 31 décembre 1950 fixant le montant des redevances destinées à alimenter le fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale (p. 49).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 27 décembre 1950 portant approbation de la constitution du bureau des longitudes pour l'année 1951 (p. 49).

Arrêté du 21 décembre 1950 portant acceptation d'une donation par la ville d'Argelès-Gazost à l'Etat (ministère de l'éducation nationale) de terrains nécessaires à la construction d'un lycée climatique (p. 49).

Arrêtés des 23 et 27 décembre 1950 portant ouverture de crédits (fonds de concours et legs et donations) (p. 49).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 18 décembre 1950 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle dans le département de l'Isère (p. 50).

Arrêté du 22 décembre 1950 portant création d'une section professionnelle industrielle au cours complémentaire de Passy-l'Abbaye (Haute-Savoie) (p. 50).

Arrêté du 28 décembre 1950 modifiant l'arrêté du 2 novembre 1950 relatif au comité permanent pour l'encouragement au travail de qualité (p. 50).

Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de professeur technique et de professeur technique adjoint dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (p. 50).

Arrêté portant détachement (enseignement technique) (p. 50).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 29 décembre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite touristique (p. 50).

Décrets du 30 décembre 1950 portant nomination de professeurs à l'école nationale des ponts et chaussées (p. 51).

Décret du 30 décembre 1950 portant promotions dans le corps des ingénieurs géographes (p. 51)

Arrêté du 20 décembre 1950 relatif aux régies d'avances des annexes de l'institut géographique national en Algérie et au Maroc (p. 51).

Arrêté du 21 décembre 1950 portant ouverture de crédits sur exercices clos (p. 52).

Arrêtés du 22 décembre 1950 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 52).

Arrêté portant nomination d'un membre à la commission centrale des frets et d'exploitation (p. 52).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission régionale des frets et d'exploitation (direction régionale de la navigation de Compiègne) (p. 52).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 53).

Arrêté portant affectation (ponts et chaussées) (p. 53).

Liste d'admissibilité aux épreuves du concours de 1950 pour l'admission à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (p. 53).

Liste d'admissibilité aux épreuves de l'examen professionnel de 1950 pour l'accession des adjoints techniques des ponts et chaussées au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) (p. 53).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 50-1622 du 30 décembre 1950 modifiant le décret du 26 septembre 1949 portant règlement d'administration publique sur les permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Algérie (p. 53).

Décret n° 50-1623 du 30 décembre 1950 complétant, pour son application en Algérie, le décret du 29 avril 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 juin 1927, modifié par le décret n° 49-395 du 17 mars 1949 relatif à l'institution de permis d'exploitation de mines (p. 54).

Arrêté du 26 décembre 1950 relatif au classement, dans les groupes, de certains collaborateurs du ministère de l'industrie et du commerce (p. 54).

Arrêté du 26 décembre 1950 relatif aux indemnités et au remboursement des frais de transport des collaborateurs du service de la carte géologique de la France (p. 54).

Arrêtés du 28 décembre 1950 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 55).

Arrêté du 28 décembre 1950 prorogeant la validité d'un permis d'exploitation de mine (p. 56).

Arrêté du 29 décembre 1950 portant rejet d'une demande de prolongation d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux (p. 56).

Arrêté déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'une ligne d'énergie électrique (rectificatif) (p. 56).

Liste complémentaire d'élèves titulaires de l'école nationale supérieure des mines de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur civil des mines en 1950 (p. 56).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 26 décembre 1950 portant ouverture et annulation de crédits (p. 56).

Ministère de la France d'outre-mer

Décret n° 50-1624 du 26 décembre 1950 modifiant et complétant le décret n° 50-1137 du 19 septembre 1950 relatif au tour de service outre-mer (p. 56).

Décret n° 50-1625 du 26 décembre 1950 fixant les attributions et l'organisation des services de l'agriculture dans les territoires d'outre-mer (p. 57).

Décret n° 50-1626 du 26 décembre 1950 fixant les attributions du service de l'élevage et des industries animales d'outre-mer (p. 58).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (p. 59).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 18 décembre 1950 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 61).

Arrêtés du 26 décembre 1950 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 61).

Arrêtés portant détachements (administrateurs civils et inspection du travail et de la main-d'œuvre) (p. 61).

Circulaire n° 193 S. S. relative aux modalités d'application de la convention générale entre la France et la Belgique sur la sécurité sociale (rectificatif) (p. 62).

Circulaire n° 194 S. S. relative à la mise en vigueur de la convention entre la France et la Suisse sur l'assurance vieillesse et survivants (rectificatif) (p. 62).

Circulaire TR 28/50 relative aux conditions d'étiquetage des produits nocifs à usage industriel (rectificatif) (p. 62).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 50-1627 du 31 décembre 1950 relatif à la taxe de compensation des locaux inoccupés ou insuffisamment occupés (p. 60).

Décret n° 50-1395 relatif à l'application de l'article 7 (§ 2) de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages causés aux biens des populations expulsées par l'ennemi ou évacuées d'office ou par ordre de l'autorité militaire (rectificatif) (p. 61).

Arrêté du 14 novembre 1950 portant homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles (p. 61).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 28 décembre 1950 relatif à la composition de la commission d'intégration dans le corps des administrateurs civils de l'administration centrale (p. 62).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 62).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 62).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunions de commissions des 30 et 31 décembre 1950. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions (p. 62).

Conseil de la République. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 63).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 63).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de vacance de chaire à l'école d'application du service de santé militaire au Val-de-Grâce (p. 63).

Annonces (p. 64).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 149 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du dimanche 31 décembre 1950. — Questions écrites (p. 9929).

N° 93 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du dimanche 31 décembre 1950. — Questions écrites (p. 3413).

LOIS

LOI n° 50-1615 du 31 décembre 1950 portant ouverture de crédits applicables aux mois de janvier et février 1951 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1951.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

TITRE Ier

Dépenses du budget général et des budgets annexes.

Art. 1er. — Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils imputables sur le budget général, pour les mois de janvier et février 1951, des crédits provisoires s'élevant à la somme de 175.986.957.000 francs.

Art. 2. — Il est ouvert aux ministres, aux titre des dépenses civiles de reconstruction et d'équipement imputables sur le budget général, pour la poursuite, pendant les mois de janvier et février 1951, des opérations en cours, des crédits provisoires s'élevant à la somme de 14.587.985.000 francs.

Art. 3. — Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses militaires de fonctionnement, de reconstruction et d'équipement (continuation des opérations en cours) imputables sur le budget général, pour les mois de janvier et février 1951, des crédits provisoires s'élevant à la somme totale de 89.457.087.000 francs.

Art. 4. — Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses de fonctionnement des budgets annexes (services civils) rattachés pour ordre au budget général, pour les mois de janvier et février 1951, des crédits s'élevant à la somme totale de 33.219.243.000 francs.

Art. 5. — Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses de reconstruction et d'équipement imputables sur les budgets annexes (services civils) rattachés pour ordre au budget général, pour la continuation, pendant les mois de janvier et février 1951, des opérations en cours, des crédits provisoires s'élevant à la somme totale de 1.687.372.000 francs.

Art. 6. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre des dépenses de fonctionnement, de reconstruction et d'équipement imputables sur les budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale, pour les mois de janvier et février 1951, des crédits provisoires s'élevant à la somme totale de 28.474.976.000 francs.

Art. 7. — Il est ouvert aux ministres, pour le payement pendant les mois de janvier et février 1951, des dépenses afférentes à la réparation des dommages de guerre et aux investissements économiques et sociaux, des crédits provisoires s'élevant à la somme totale de 96.830 millions de francs.

En vue d'éviter un éventuel arrêt ou un retard dans les constructions en cours d'habitations à loyer modéré, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est autorisé, jusqu'au 28 février 1951, à engager, en excédent des crédits ouverts en application de l'alinéa précédent, pour l'attribution de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré, des dépenses égales au montant de ces crédits.

Art. 8. — Les crédits ouverts par les articles 1er à 7 seront répartis, par service et par chapitre, conformément aux nomenclatures proposées dans les projets de loi de développement pour l'année 1951, au moyen de décrets pris sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget.

Art. 9. — Les ministres sont autorisés, jusqu'au 28 février 1951, à engager, en excédent des crédits ouverts pour les deux premiers mois de l'année 1951, des dépenses égales au montant de ces crédits sur les chapitres ci-après.

Défense nationale.

Section air.

Chap. 3005. — Alimentation.
Chap. 3015. — Chauffage et éclairage.
Chap. 3125. — Entretien et réparation des matériels aéronautiques assurés par le service du matériel de l'armée de l'air.
Chap. 3155. — Entretien du matériel des télécommunications.
Chap. 3165. — Entretien des matériels roulants et des matériels divers.
Chap. 3175. — Entretien de l'armement et des munitions.
Chap. 3185. — Fonctionnement des formations, unités et établissements de l'armée de l'air.
Chap. 3205. — Entretien des immeubles et du domaine militaire.

Section guerre.

Chap. 3145. — Matériel automobile, blindé et chenillé. Entretien.
Chap. 3155. — Matériel d'armement. Entretien.
Chap. 3165. — Munitions. Entretien.
Chap. 3205. — Matériel du génie. Entretien.
Chap. 3215. — Matériel du service des transmissions. Entretien.
Chap. 3245. — Matériel automobile. Rénovation.
Chap. 3265. — Etudes et expérimentations techniques.

Section marine.

Chap. 3005. — Alimentation.
Chap. 3095. — Entretien du matériel automobile.
Chap. 3135. — Entretien des bâtiments de la flotte (y compris les dragueurs) et des matériels militaires.
Chap. 3175. — Entretien des immeubles et du domaine militaire.

En outre, les ministres sont autorisés, jusqu'au 28 février 1951, à engager des dépenses en excédent des crédits ouverts pour les deux premiers mois de l'année dans les limites ci-après fixées:

Défense nationale.

Section commune.

Chap. 3180. — Dépenses de fonctionnement de matériel et d'entretien des immeubles du service de santé ..... 50.000.000 F.

Section air.

Chap. 3025. — Habillement et campement.. 2.467.000.000
Chap. 3035. — Couchage et ameublement.. 300.000.000

Section marine.

Chap. 3015. — Habillement, campement, couchage et ameublement..... 1.260.000.000
Chap. 3075. — Approvisionnements de la marine 800.000.000
Chap. 3145. — Combustibles et carburants. 700.000.000

Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des Etats associés sont autorisés, jusqu'au 28 février 1951, à engager, en excédent des crédits ouverts pour les mois de janvier et février 1951, des dépenses égales au montant de ces crédits sur les chapitres de la cinquième partie du budget et sur les chapitres du budget d'équipement.

Ces autorisations d'engagement sont portées au double de ces mêmes crédits pour les chapitres ci-après:

Alimentation de la troupe;
Habillement, campement, couchage, ameublement;
Remonte et fourrages;
Fonctionnement du service de santé;
Fonctionnement du service de l'artillerie;
Fonctionnement du service des transmissions;
Fonctionnement du service automobile;
Fonctionnement du service des constructions, loyers, travaux du génie en campagne.

Art. 10. — Le ministre de la défense nationale est autorisé à engager, pendant les mois de janvier et février 1951, des dépenses imputables sur les chapitres et pour les sommes ci-après.

Section air.

Chap. 3145. — Réparation de matérel aérien ..... 850.000.000 F.

Section guerre.

Chap. 3025. — Habillement programmes. Programmes nouveaux 5.000.000.000

Section marine.

Chap. 3115. — Entretien du matériel de série de l'aéronavale. Programmes nouveaux. 500.000.000
Chap. 3165. — Achat de matériel roulant et spécialisé pour l'aéronavale. Programmes nouveaux 150.000.000

Art. 11. — La suspension prononcée par l'article 47 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 de l'exercice du droit de réquisition visé par le quatrième alinéa de l'article 10 du décret-loi du 24 mai 1948 est prorogée.

L'exercice de ce droit demeure maintenu en ce qui concerne le corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient et, d'une manière générale, en cas de mouvements ou opérations provoqués par des nécessités de défense nationale.

Art. 12. — Il est interdit aux ministres de prendre des mesures entraînant des augmentations de dépenses imputables sur les crédits ouverts par les articles précédents qui ne résulteraient pas de l'application des lois et ordonnances antérieures ou des dispositions de la présente loi.

Les ministres ordonnateurs, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont personnellement responsables des décisions prises à l'encontre des dispositions ci-dessus.

TITRE II

Dispositions relatives aux voies et moyens.

Art. 13. — La perception des impôts directs et indirects et des produits et revenus publics continuera à être opérée, jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour l'exercice 1951, et de la loi portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement, conformément aux lois et décrets en vigueur.

Continuera d'être faite, jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour l'exercice 1951, et de la loi portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement, la perception, conformément aux lois et décrets existants, des divers produits et revenus affectés aux budgets annexes.

Continuera également d'être faite, jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour l'exercice 1951, et de la loi portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement, la perception, conformément aux lois et décrets existants, des divers droits, produits et revenus affectés aux départements, aux communes, aux établissements publics et aux communautés d'habitants dûment autorisées.

Art. 14. — Les impôts droits et taxes qui se trouvent au 31 décembre 1950 majorés des décimes créés par l'article 8 de la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 et par l'article 13 de la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950 continueront de supporter cette majoration jusqu'au 28 février 1951 compte tenu des dispositions des décrets portant arrondissement des tarifs et pris en application tant de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1948 précitée que de l'article 37 de la loi n° 49-381 du 22 juillet 1949.

Art. 15. — Sont reconduites jusqu'au 28 février 1951 les dispositions ci-après:

Article 9 de la loi n° 47-2359 du 22 décembre 1947 relative au fonds de péréquation départemental, prorogé et modifié par l'article 17 de la loi n° 48-1974 du 31 décembre 1948 et par l'article 92-I de la loi n° 50-928 du 8 août 1950.

Article 92-II de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 fixant à 0,70 pour 100, du 1er septembre au 31 décembre 1950, le taux de la taxe d'encouragement à la production textile, instituée par la loi provisoirement applicable du 15 septembre 1943.

Art. 16. — Le paragraphe 2° de l'article 57 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, modifié par l'article 39 de la loi n° 49-981 du 22 juillet 1949, et par l'article 92 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950, est abrogé.

Art. 17. — I. Les paragraphes 1er, 2 et 3 de l'article 1664 du code général des impôts sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes, à partir de l'année 1951:

« *Art.* 1664. — I. En ce qui concerne les contribuables qui auront été compris dans les rôles de l'année précédente pour une somme excédant un minimum fixé par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget, l'impôt sur le revenu des personnes physiques donne lieu, par dérogation aux dispositions de l'article 1663 ci-dessus, à deux versements d'acomptes le 31 janvier et le 30 avril de l'année suivant celle au cours de laquelle sont réalisés les revenus servant de base de calcul de l'impôt.

« Le montant de chaque acompte est égal au tiers des cotisations mises à la charge du redevable dans les rôles concernant la dernière année au titre de laquelle il a été imposé.

« 2. A défaut de payement volontaire, le recouvrement des acomptes exigibles est assuré et poursuivi dans les conditions fixées pour les impôts directs par le livre II du présent code.

« Si l'un des acomptes ci-dessus visés n'a pas été intégralement versé le 15 du mois suivant celui au cours duquel il est devenu exigible, il est fait application de la sanction prévue à l'article 1733.

« 3. Le solde de l'impôt, tel qu'il résulte de la liquidation opérée par le service des contributions directes, est recouvré par voie de rôles dans les conditions fixées par l'article 1663 et sous les sanctions prévues à l'article 1732.

« Toutefois, par dérogation aux règles de l'article 1663, l'impôt restant dû est exigible en totalité dès la mise en recouvrement des rôles, si tout ou partie d'un acompte n'a pas été versé le 15 du mois suivant celui au cours duquel il est devenu exigible. »

II. L'article 1665 du code général des impôts est modifié comme suit :

« *Art.* 1665. — Un décret rendu sur la proposition du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget détermine les conditions d'application de l'article précédent ».

III. Le paragraphe 1er de l'article 1733 du code général des impôts est modifié comme suit :

« 1. Si l'un des versements prévus au paragraphe 1er de l'article 1664 n'a pas été intégralement acquitté le 15 du mois suivant celui au cours duquel il est devenu exigible... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 18. — Toutes contributions directes ou indirectes ou taxes autres que celles qui sont autorisées par les lois, ordonnances et décrets en vigueur, à quelque titre et sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont interdites à peine contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en feraient le recouvrement d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition pendant trois années, contre tout receveur, percepteur ou individu qui en feraient la perception.

Sont également punissables des peines prévues à l'égard des concussionnaires, tous détenteurs de l'autorité publique qui, sous une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit, auront, sans autorisation de la loi, accordé des exonérations ou franchises de droits, impôts ou taxes publiques ou auront effectué gratuitement la délivrance des produits des établissements de l'Etat.

TITRE III

Opérations du Trésor.

Art. 19. — Le Gouvernement est autorisé, jusqu'à la promulgation de la loi relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'exercice 1951, et dans la mesure où ces dispositions sont prévues dans le projet de loi régulièrement déposé, à appliquer aux comptes spéciaux du Trésor, le régime prévu par la législation en vigueur en fixant provisoirement par décret les crédits limitatifs et les découverts indispensables à l'exécution des opérations retracées par ces comptes, et à exécuter les opérations de recettes et de dépenses retracées dans les comptes spéciaux du Trésor.

Art. 20. — Jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour l'exercice 1951, le ministre des finances et des affaires économiques est autorisé à procéder, dans les conditions fixées par décret :

1° à des opérations facultatives de conversion de la dette publique et de renouvellement ou de consolidation de la dette flottante, ainsi que de la dette à échéance massive du Trésor ;

2° à des émissions de rentes perpétuelles et de titres à long, moyen et court terme pour couvrir l'ensemble des charges de la trésorerie.

Art. 21. — Le délai prévu par l'article 50 de la loi du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor est prorogé jusqu'au 31 janvier 1951.

Art. 22. — Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte d'affectation spéciale géré par le ministre de la défense nationale et dénommé « Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire ».

Ce compte supportera en dépenses les frais d'établissement et de fonctionnement d'installations d'intérêt militaire ; il comportera, en recettes, les versements effectués par le budget général au titre de la contribution de la France et, par l'intermédiaire d'un compte de règlement avec les gouvernements étrangers dont l'ouverture est prévue par le présent article, les sommes versées par les autorités américaines en couverture de la part des dépenses qui leur incombe.

A titre exceptionnel et par dérogation aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 49-958 du 18 juillet 1949, est autorisée l'imputation au compte susvisé des dépenses des personnels recrutés pour le compte des services américains.

Le montant des crédits ouverts au titre des comptes d'affectation spéciale et le montant des recettes à imputer à ces comptes entre le 1er janvier 1950 et le 31 décembre 1950, arrêtés à 47.230 millions de francs par l'article 2 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 modifié par l'article 92-II de la loi n° 50-928 du 8 août 1950, sont portés à 47.430 millions de francs.

L'état « B » annexé à la loi du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor est complété comme suit :

Etat B. — *Comptes d'affectation spéciale.*

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION des comptes.	DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DES RECETTES PRÉVUES	francs.
Ministère de la défense nationale.	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.	Recettes :	
		1° Versements du budget général	Mémoire.
		2° Versement de la contribution américaine	200.000.000
		3° Recettes diverses et accidentelles	Mémoire.
		Total	200.000.000
		Dépenses :	
		TITRE Ier	
		Chapitre 1er. — Main-d'œuvre	Mémoire.
		Chapitre 2. — Transports	10.000.000
		Chapitre 3. — Approvisionnements	Mémoire.
		Chapitre 4. — Entretien et aménagement	20.000.000
		Chapitre 5. — Télécommunications	50.000.000
		Chapitre 6. — Travaux immobiliers	120.000.000
		Chapitre 7. — Dépenses diverses et accidentelles	Mémoire.
		TITRE II	
		Chapitre 21. — Achats de terrains	Mémoire.
		Chapitre 22. — Constitution d'approvisionnements	Mémoire.
		Chapitre 31. — Report du solde créditeur au 31 décembre 1950	Mémoire.
		Total	200.000.000

Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte de règlement avec les gouvernements étrangers dénommé « Contribution américaine au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire ». Ce compte retrace, en recettes, les versements effectués par les autorités américaines à titre de remboursement de la part des dépenses qui leur incombe; en dépenses, les sommes destinées à alimenter le compte d'affectation spéciale ouvert par l'article précédent de la présente loi.

En 1950, le compte « Contribution américaine au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire » pourra être à découvert dans la limite d'un montant maximum fixé à 200 millions de francs.

Les dépenses prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus et qui auront été provisoirement imputées sur les crédits du budget de la défense nationale pour l'exercice 1950, seront réimputées sur les dotations du compte spécial prévu auxdits paragraphes.

Art. 23. — Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte spécial de commerce intitulé « Régie industrielle des établissements pénitentiaires ».

Ce compte, géré par le garde des sceaux, ministre de la justice, retracera:

En dépenses:

Les achats de matières premières;

Les dépenses d'entretien et de fonctionnement des ateliers;

Les dépenses de renouvellement du matériel;

La rémunération du travail des détenus;

Le remboursement au budget général des émoluments des agents affectés à la régie industrielle.

En recettes:

Le produit de la cession ou de la vente des articles fabriqués et sous-produits.

Les conditions de fonctionnement de ce compte seront précisées par décret contresigné du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget.

Art. 24. — Les dispositions des articles 15, 16 et 17 de la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949, complétées par l'article 37 de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1951.

TITRE IV

Dispositions spéciales.

Art. 25. — Le ministre de la défense nationale est autorisé à prendre, à partir du 1er janvier 1951, les mesures nécessaires en vue du renforcement des effectifs des armées de terre, de l'air et de mer, dans la limite de 50 p. 100 des augmentations d'effectifs prévues dans le tableau annexé à la présente loi et dans la limite des crédits ouverts par les articles ci-dessus.

Art. 26. — Le ministre de la défense nationale est autorisé, pendant l'année 1951, à admettre en situation d'activité sur contrat des officiers subalternes des réserves des différents corps de l'armée de l'air, en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 61 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, dans la limite de 5 p. 100 de l'effectif budgétaire des officiers de l'armée de l'air.

Art. 27. — L'article 79 de la loi du 4 mars 1929 est modifié par les dispositions suivantes:

« *Art.* 79. — Le ministre de la marine est autorisé à recruter et à maintenir sur leur demande en situation d'activité, dans la limite des effectifs budgétaires, le nombre d'officiers de réserve du grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe ou assimilé jusqu'au grade de capitaine de corvette ou assimilé inclus, nécessaires pour satisfaire concurremment avec ceux de l'active aux besoins des forces maritimes.

« Le maintien ou le rappel en situation d'activité peut être accordé sur demande agréée des intéressés par périodes successives dont la durée est fixée par le ministre de la marine selon les nécessités, sans pouvoir être inférieure à deux ans, et pour une durée totale telle qu'elle leur permette, en ajoutant la période de service légal, de parfaire quinze années de services militaires effectifs. »

Art. 28. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er de la loi n° 48-39 du 7 janvier 1948, les emplois nouveaux d'officiers d'active créés à l'article 25 de la présente loi pourront être comblés en totalité par des officiers en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps.

Art. 29. — Les effets de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948, sont prorogés jusqu'au 31 décembre 1951.

Art. 30. — Les dispositions de l'article 30 de la loi n° 49-1040 du 1er août 1949, relatives au dégagement des cadres des personnels en surnombre dans les services pénitentiaires de la Guyane, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1951.

Art. 31. — Sont prorogées jusqu'à la promulgation de la loi portant statut de la magistrature et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 1951, les dispositions de l'article 3 du décret du 1er septembre 1939, en tant qu'elles permettent la délégation de magistrats dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice.

Sont également prorogées jusqu'au 31 décembre 1951, les dispositions de l'article 10 du décret susvisé, modifié par la loi validée du 4 mars 1944.

Art. 32. — L'article 5 de la loi n° 49-1025 du 29 juillet 1949 complétant les ordonnances des 28 novembre et 26 décembre 1944 est abrogé à compter du 1er février 1951.

Art. 33. — Par dérogation à l'article 62 de la loi du 31 mars 1928 les engagés volontaires dont le contrat a été souscrit antérieurement au 1er décembre 1950 seront considérés comme ayant accompli leurs obligations légales d'activité après un an de service.

Art. 34. — L'article 31 de la loi n° 48-1347 du 27 août 1948 est abrogé.

Art. 35. — Pour l'année 1951 la date du 1er février est substituée à celle du 1er janvier dans les articles 9 à 12 de la loi n° 48-23 du 6 janvier 1948.

Art. 36. — Est prorogé jusqu'au 31 décembre 1951 le régime institué pour les rhums de l'Union française par l'article 9 de la loi du 31 décembre 1922 et par les lois subséquentes, celle du 9 février 1949 en dernier lieu, qui ont fixé le chiffre de contingent à admettre en exemption de la surtaxe prévue à l'article 389 du code général des impôts.

Les arriérés de contingent autorisés par le décret du 21 septembre 1942 et non encore réalisés sont bloqués et pourront faire l'objet de mesures de déblocage et d'échelonnement dans les conditions fixées par le décret du 16 juin 1949.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

TABLEAU ANNEXÉ.

AUGMENTATIONS D'EFFECTIFS

Armée de terre.

Officiers	2.000	(dont 1.350 officiers de réserve terminant leur service actif).
Sous-officiers	3.200	
Troupe	47.650	
A. F. A. T.	150	
Total	53.000	

Forces françaises de l'O. N. U.

Officiers	49
Sous-officiers	182
Troupe	819
Total	1.050

Armée de l'air.

Officiers	481	(dont 46 hors budget).
Sous-officiers	1.559	
Troupe	22.127	
F. F. A.	50	
Total	24.217	

Armée de mer.

Officiers	264
Sous-officiers	1.664
Troupe	4.336
S. F. F. (de commandement)	1
Total	6.265

Gendarmerie.

Officiers	330
Sous-officiers et gendarmes	4.448
Total	4.778

Service des essences des armées.

Officiers	53
Agents techniques	10
Total	63

Vu pour être annexé à la loi n° 50-1615 du 31 décembre 1950.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

LOI n° 50-1616 du 31 décembre 1950 portant ouverture de crédit pour les obsèques de M. Albert Lebrun, ancien Président de la République française.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — L'Etat prend à sa charge les frais occasionnés par les obsèques de M. Albert Lebrun, ancien Président de la République française.

Art. 2. — Il est accordé au ministre de l'éducation nationale en addition aux crédits ouverts pour l'exercice 1950, tant par la loi n° 50-934 du 8 août 1950, que par des textes spéciaux, un crédit de 600.000 F, applicable au chapitre 6202 (nouveau): « Frais occasionnés par les obsèques de M. Albert Lebrun, ancien Président de la République française ».

Art. 3. — Un crédit d'égal montant est annulé sur les crédits ouvert au ministre des finances, pour l'exercice 1950, par la loi n° 50-935 du 8 août 1950, au titre du chapitre 6290: « Dépenses éventuelles », conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

LOI n° 50-1617 du 31 décembre 1950 prorogeant les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 55 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 est modifié comme suit:

« Les sociétés coopératives agricoles et leurs unions déjà agréées à la date de promulgation de la présente ordonnance doivent au plus tard le 31 décembre 1951 mettre leurs statuts respectifs en concordance avec les dispositions de cette dernière et soumettre les statuts ainsi modifiés au comité d'agrément compétent ».

Art. 2. — Les sociétés coopératives agricoles et leurs unions régulièrement constituées antérieurement au 31 décembre 1950 et non encore agréées doivent présenter leur demande d'agrément au plus tard le 31 décembre 1951.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

LOI n° 50-1618 du 31 décembre 1950 approuvant un avenant n° 2 au cahier des charges de la concession du canal du Foulon (Alpes-Maritimes).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le cahier des charges de la concession du canal du Foulon (Alpes-Maritimes), approuvé le 18 décembre 1884 par le conseil municipal de Grasse et annexé à la loi du 4 août 1885, et l'avenant n° 1, approuvé le 28 novembre 1947 par le conseil municipal de Grasse et annexé à la loi du 21 août 1948, sont modifiés conformément à l'avenant n° 2,

approuvé le 20 décembre 1949 par le conseil municipal de Grasse et qui demeurera annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

LOI n° 50-1619 du 31 décembre 1950 portant prorogation de l'homologation d'une cotisation professionnelle.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les dispositions du décret n° 49-1291 du 25 juin 1949 portant homologation d'un arrêté concernant une cotisation à caractère parafiscal, instituée au bénéfice de l'apprentissage des métiers de la réparation de l'automobile et du cycle, sont reconduites jusqu'à promulgation de la loi prévue par l'article 31 de la loi du 8 mars 1949.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Reception des membres du Corps diplomatique.

Allocution prononcée par le Président de la République, le 30 décembre 1950, au cours de la présentation des vœux du Corps diplomatique.

Monsieur le Nonce,

Je remercie de tout cœur Votre Excellence des vœux qu'Elle a bien voulu, au nom du Corps diplomatique, exprimer à l'intention de notre pays et que nous accueillons comme une grande espérance.

Vous venez de souligner, en des termes d'une particulière élévation, l'étendue des responsabilités qui, en présence des incertitudes et des angoisses de notre époque, pèsent sur les hommes d'Etat et sur les diplomates. Jamais peut-être ne furent-elles aussi lourdes qu'à l'orée de cette première année du nouveau demi-siècle.

Ces circonstances mêmes confèrent à vos nobles paroles, Monsieur le Nonce, une valeur de symbole. Puissent donc tous les vœux échangés au nom des peuples être chargés de cette foi, de cette sincère et ardente volonté de réalisation qui soulèvera les montagnes du mensonge et de la méfiance et vaincra l'esprit de domination.

Car, disons-le tout haut: en dépit de nos souhaits, en dépit des efforts des hommes et des nations de bonne volonté, le monde en est arrivé à ce point de trouble et de division que l'on s'estimerait encore comblé si, selon le mot d'un homme de la rue, « les choses n'allaient pas plus mal ».

En vérité, alors que le demi-siècle, aujourd'hui écoulé, semblait avoir appris, par deux fois, aux hommes le prix de larmes et de sang de l'horrible fléau, la paix, à nouveau, est en danger. A nouveau, l'indépendance des nations libres paraît menacée. Des combats se déroulent à l'autre extrémité du monde; la loi internationale paraît à nouveau tenue en échec; l'angoisse renaît devant les périls auxquels une nouvelle conflagration, infiniment plus destructrice encore que les précédentes, exposerait l'humanité et la civilisation!

Le dilemme est aujourd'hui clairement posé: « Veut-on la guerre? Veut-on la paix? ». Si l'on en croit les paroles et les propagandes, personne ne veut la guerre. Mais, *Video meliora proboque, deteriora sequor*: « Je vois le bien, je l'approuve et je fais le mal ». C'est qu'en réalité, il ne suffit pas *de ne pas vouloir* la guerre, il faut, comme le veut j'en suis convaincu chaque être humain, *vouloir* la paix. Et vouloir la paix c'est non seulement refuser de s'abandonner à la lâcheté ou à la peur, ou de se laisser entraîner dans le tourbillon des excitations belliqueuses, c'est non seulement s'abstenir de créer le trouble et le désordre chez les autres peuples et respecter le régime politique et le mode de vie sociale qu'ils ont entendu ou entendent choisir librement, mais c'est vouloir l'organisation internationale de la paix, c'est-à-dire participer à l'élaboration de la loi internationale et s'y soumettre, accepter le contrôle international et permanent de tous les armements, seule voie efficace vers leur destruction, supprimer les barrières économiques et culturelles qui nuisent à la compréhension comme à la prospérité des peuples, de tous les peuples; c'est créer sur les fondements solides de la confiance et de la coopération dans tous les domaines une véritable communauté humaine; vouloir la paix, c'est enfin lutter contre l'esprit de résignation à la prétendue fatalité. La guerre n'est pas fatale. La paix dépend de la sagesse et de la volonté des hommes. Confier au coup de dés du destin le sort d'une partie ou de la totalité des hommes n'est un acte ni de courage, ni de clairvoyance. Parmi les hautes valeurs qui sont la conquête de notre civilisation et dont la défense serait, s'il le fallait, la raison de notre combat, figure précisément la croyance au progrès humain, c'est-à-dire à la possibilité pour l'homme d'introduire un peu plus de justice et de raison dans les rapports de la vie sociale, politique et internationale.

La France, qui a toujours subi dans sa chair les déchirements de l'humanité, qui sait ainsi le prix de l'indépendance nationale, des libertés humaines et de la paix, entend pour sa part à la fois accroître, en complète solidarité avec les Nations Unies, les moyens susceptibles de décourager et de réprimer toute agression et persévérer, en même temps, dans la tâche difficile et ingrate du rapprochement entre les peuples.

Consilio et patienta! Vous l'avez dit, Monsieur le Nonce. Il faudra beaucoup d'intelligence, de patience, et j'ajoute de volonté et de foi! Mais lequel d'entre vous, messieurs, qui êtes les témoins de la sincérité et du travail pacifique de notre peuple — que vous comprenez et que vous aimez — ne se fera, avec nous, l'artisan d'une œuvre que nous impose notre conscience comme notre patriotisme?

C'est en vous remerciant de votre compréhension et de votre appui que je vous transmets à mon tour, Monsieur le Nonce, ainsi qu'à vos éminents collègues, l'expression de mes vœux sincères et chaleureux pour le bonheur personnel des souverains et des chefs d'Etat dont vous êtes l'interprète, ainsi que pour la grandeur et la prospérité de leurs pays.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 12 décembre 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur au titre Union française, Etats associés.

Par décret du 12 décembre 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des Etats associés, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 28 novembre 1950, portant que les nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur au titre Union française, Etats associés:

Au grade de chevalier.

Ang Kim Khoan, représentant de la société A. Denis frères, commerçant à Battambang (Cambodge); 20 ans 9 mois de pratique professionnelle.
Chau Sen Cocsol dit Chhoum, gouverneur de la province de Kandal, à Phnom-Penh (Cambodge); 22 ans 6 mois 29 jours de services.
Leng Ngeth, conseiller du Sala Vinichlay à Phnom Penh (Cambodge); 25 ans de services.
Phô Proeung, gouverneur de Kompong Cham (ville); 26 ans 10 mois 18 jours de services.

Tour de service en Indochine des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er février 1951.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en janvier et qui ont reçu des ordres à cet effet, rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront, dès notification, soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.

Ils ne pourront provisoirement être accompagnés de leur famille, la délivrance des autorisations d'embarquement étant suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou maritime; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Marseille; les départs par voie aérienne à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régulation maritime et aérienne).

Les demandes de sursis d'embarquement appuyées de toutes pièces justificatives seront à adresser au service administrateur.

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs de 1re classe.

MM. Sylvestre (Roger), Valmary (Alfred).

Groupe des administrateurs de 2e et 3e classe.

MM. Dufour (Adrien), Nosmas (Lionel).

MAGISTRATS DE L'INDOCHINE

Groupe des magistrats des 2e au 5e degrés.

M. Guillaume (Paul). Rejoindra immédiatement.

Groupe des magistrats du 6e au 9e degrés.

M. Guilhem (Jacques). Rejoindra immédiatement.

Groupe des magistrats des 10e au 13e degrés.

M. Petit (Jacques). Rejoindra immédiatement.
M. Larrive dit Nguyen Van Trac. Rejoindra immédiatement.

TRANSMISSIONS COLONIALES

PERSONNEL DE DIRECTION

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints (radio).

M. Cornec (Jean).

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

Groupe des receveurs, contrôleurs principaux et contrôleurs.

M. Cholius (Léon).

CHIFFRE

Groupe des chiffreurs et chiffreurs stagiaires.

Mme Lormant (Janine), M. Popiez (Henri).

TRESORERIES

Groupe des payeurs et commis principaux hors classe, 1re et 2e classe.

M. Frossard (Paul). Rejoindra immédiatement.

Groupe des commis principaux de 3e, 4e classe et commis.

M. Koppel (Jean). Rejoindra immédiatement.

INFIRMIERES ET SAGES-FEMMES

Groupe des sages-femmes principales et sages-femmes.

Mme Thirard (Emilie).

AGRICULTURE

Groupe des ingénieurs en chef et ingénieurs principaux.

M. Lhomme (Edmond).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Tableau d'avancement pour les magistrats du siège des cours et des tribunaux.

Conseillers à la cour d'appel de Paris

1945-1946.

M. Suzanne.

1947.

M. Pagenel.

1949.

M. Vidal.

1950.

MM. Ancel.
Constant.
Janvier.
MM. Leser.
Meiss.
Monguilan.

1951.

MM. Baulet.
Dardot.
Dautet.
Dejean de la Batie.
Denieuil.
MM. Drappier.
Laroque.
Rochat.
Tesniere.

Vice-présidents au tribunal de première instance de la Seine.

1950.

MM. Dessirier.
Mazin.
M. Molinier.

1951.

MM. Barbey.
Beringuier.
Bordessoules.
Combier.
MM. Cosse-Maniere.
Leygue.
Mazeaud.
Mounier.

Présidents de chambre cours d'appel de province

1945-1946.

MM. Carles (Bordeaux).
Marion (Lyon).
M. Martin (Rennes).

1947.

MM. Bazire (Rouen).
Mougenot (Bourges).
M. Malaspina (Aix).

1948.

M. Chevrier (Dijon).
M. Tommasi (Nimes).

1949.

MM. Benezech (Orléans).
Camus (Amiens).
MM. Gorphe (Poitiers).
Poumarede (Aix).

1950.

MM. Bouriel (Rennes).
Goubier (Montpellier).
Goffaux (Douai).
MM. Grimoult-Dubar (Rouen).
Kleffer (Colmar).
Lapierre (Aix).

1951.

MM. Callay (Nancy).
Ricaud (Rennes).

MM. Rieul (Saint-Denis).
Rousset (Toulouse).

Présidents de 1re classe.

1947.

M. Burguet (Nancy).

M. Gardon (Saint-Etienne).

1948.

M. Milon (Versailles).

M. Perret (Lille).

1949.

M. Martin (Nice).

1950.

M. Meynadier (Lyon).

1951.

MM. Calbairac (Toulouse).
Chante (Montpellier).
Martinet (Alger).

MM. Pagniez (Colmar).
Turban (le Havre).
Verne (Toulon).

Juges d'instruction au tribunal de première instance de la Seine.

(Liste spéciale, décret du 21 juillet 1927, art. 5, § 4.)

1950.

MM. Gaussin.
Pieri.

M. Pomier.

1951.

MM. Gerbinis.
Grenier.

MM. Lecharny.
Pottier.

Juges au tribunal de première instance de la Seine.

1950.

MM. Anselin.
Le Foyer.
Legendre.

MM. Lévy.
Nigay.

1951.

MM. Colxet de Andreis.
Drouillat.
Fiamma.
Gagne (instruction).

MM. Hertzog.
Mariotte.
Vismard.

Juges d'instruction adjoint au tribunal de première instance de la Seine.

1948.

M. Gojon (congé longue durée).

1949.

M. Mas.

1950.

M. Joulia.

1951.

MM. Baures.
Lyon.

MM. Marcantoni.
Nocquet.

Juges adjoints au tribunal de première instance de la Seine.

1949.

M. Laporte.

1950.

MM. Breynat de Saint-Véran.
Fenie.

M. Leclercq.

1951.

MM. Léon.
Mayer.

MM. Peyronnie.
Prod'homme.

Conseillers des cours d'appel de province.

1945-1946.

MM. Antona (Alger).
Bouessel-du-Bourg (Rennes).
Fatou (Aix).
Ferran (Montpellier).
Guary (Pau).
Lambert de Cesseau (Bordeaux).
Lauvergeat (Bordeaux).
Le Roy (Rouen).
Lore (Agen).

MM. Michaud (Amiens).
Petit (Bourges).
Pons (Pau).
de Pourquery de Boisserin (Bordeaux).
Rousse (Tunis).
Thabaut (Toulouse).
Saulnier (Orléans).
Vincent (Nîmes).

1947.

MM. Audubert (Bordeaux).
Bagard (Alger).
Barge (Dijon).
Cole (Alger).
Delrieu (Rennes).
Galtier (Nîmes).
Geoffroy de la Mothe (Dijon).
Giffard (Rennes).
Guyonnet-Duperat (Bordeaux).

MM. Hugues (Poitiers).
Monnet (Alger).
Orinoni (Montpellier).
Politi (Grenoble).
Prive (Montpellier).
Roux (Bordeaux).
Thau (Agen).
d'Uhalt (Bordeaux).

1948.

M. Chambert (Aix).

1949.

MM. Bousquet (Aix).
Lebrun (Rouen).
Leyris (Nîmes).
Limouzineau (Dijon).

MM. Lecat (Amien).
Munier (Lyon).
Raffali (Besançon).

1950.

MM. Arnaud (Dijon).
Bartoli (Tunis).
Baudot (Bourges).
Frank (Colmar).
Honoré (Angers).

MM. Kennel (Colmar).
Martin (Nancy).
Truffier (Douai).
Voelckel (Rabat).

1951.

MM. Bez (Limoges).
Costa (Tunis).
Croisier (Orléans).
Derre (Poitiers).
Glodinon (Besançon).
Julian (Riom).
Lannoy (Douai).
Massenet (Rabat).

MM. Paget (Alger).
Portoukalian (Aix).
Rosambert (Nancy).
Teillard (Montpellier).
Wilhelm (détaché affaires allemandes et autrichiennes).

Vice-présidents de 1re classe.

1945-1946.

MM. Dionsidon (Béthune).
Fongarnand (Saint-Etienne).
Garbit (Marseille).
Laurent (Lyon).

MM. Rambert (Alger).
Rioufol (Toulouse).
Toulza (Lille).

1947.

MM. Ader (Marseille).
Gibert (Bordeaux).
Laroche (Dijon).
Lefebvre (Versailles).

MM. Ortscheit (Mulhouse).
Purnot (Reims).
Tuja (Bordeaux).

1948.

M. Dault (Colmar).

1949.

M. Baissette (Saint-Etienne).

M. Bayer (Marseille).

1950.

M. Mougne (Nancy).

1951.

MM. Basset (le Havre).
Cornuey (Oran).
Coste (Marseille).
Desbordes (Limoges).

MM. Helfer (Strasbourg).
Lecouffe (Béthune).
Mandeville (Oran).
Serin (Toulouse).

Présidents de 2e classe.

1945-1946.

MM. Cravin (Dieppe).
Daroniel (Avesnes).
Jouhaud (Nevers).
Lemasson (Lunéville).

MM. Marchadier (Brive).
Van Waetermeulen (Valence).
Vilarem (Perpignan).

1947.

MM. Bernardini (Guelma).
Coquelin de Lisle (Morlaix).
Dalquie (Agen).
Gaultier (Dunkerque).

MM. Lagarde (Blida).
Marquis-Sebie (Laval).
Rheinart (Bône).
Vieillard (Bourges).

1948.

MM. Boissarie (Périgueux).
Corbes (Saint-Malo).

M. Jardel (Besançon).

1949.

MM. Falome (Cherbourg).
Fourguette (Belfort).
Mouillard (Roanne).

MM. Nicollet (Chambéry).
Riart (Laon).

1950.

M. Donnart (Saint-Brieuc).

M. Mazabraud (Epernay).

1951.

MM. Eudine (Avranches).
Lelièvre (Corbeil).
Martin (Moulins).

MM. de Tremaudan (Saint-Nazaire).
Valeton (Grasse).

Présidents de 3e classe.

1939.

M. Bayet (Wassy).

1945-1946.

MM. de Besombes-Singlat (Céret).
Buffandeau (la Réole).
Burgede (Orange).
MM. Caillie (Bayeux).
Gabriel (Yssingeaux).
Lepont (Valognes).

1947.

MM. Ader (Blaye).
Du Fayet de la Tour (Ussel).
M. Scharr (Verdun).

1949.

MM. Audebert (Pont-Audemer).
Audibert (Privas).
Breuil (Château-Gontier).
Germain (Dôle).
Meurisse (Saint-Mihiel).
MM. Moreau (Saint-Claude).
Noirot (La Flèche).
Odin (Saint-Dié).
Schwab (Péronne).
Targe (Beaune).

1950.

MM. Brochart (Domfront).
Builly (Digne).
Chotard (Châteaubriand).
Devismes (Louviers).
MM. Marion (Montélimar).
Nogues (Clamecy).
Petitpas (Fontainebleau).
Rouyer (Dax).

1951.

MM. Alquier (Gap).
Bezou (Riom).
Carnot (Fontenay-le-Comte).
Isambert (Provins).
Lebreton (Saint-Lô).
MM. Muzac (Melun).
Reynis (Charolles).
Rousset-Favier (Mende).
Sabourault (Cognac).

Vice-présidents de 2e classe.

1945-1946.

M. Borricand (Aix).

1949.

MM. Brunel (Le Puy).
Gardelle (Montauban).
MM. Latreille (Cahors).
Thomas (Sarreguemines).

1951.

M. Legale (Troyes).
M. Legorju (Périgueux).

Juges de 1re classe.

1945-1946.

MM. Baley (Rennes).
Barre-Morin (Bordeaux).
Berthold (Nancy).
Bronner (Colmar).
Brun (Lyon).
Caron (Grenoble).
De Cruzel (Nice).
Dautriche (Béthune).
Dauvergne (Rennes).
Dufaur (Lyon).
Feypell (Strasbourg).
Froelich (canton Morhange).
MM. Guérin (Poitiers).
Guillon (Nantes).
Heimlich (Metz).
Hirschy (canton Ferrette).
Micolier (Lyon).
Priet (Angers).
Purtscher (Mulhouse).
Roux-Fressineng (Toulon).
Schaeffer (canton Fénétrange).
Valran (Marseille).
Weber (canton Saverne).

1947.

MM. Auber (Bordeaux).
Colman (canton Sarralbe).
Compain (Dijon).
Crochard (Dijon).
Dave (Nîmes).
Geyer (Mulhouse).
MM. Grimaud (Nantes).
Pinelli (Lyon).
Plantié-Cazejus (Nice).
Roudie (Nîmes).
Schoennahl (Metz).

1948.

MM. Bourbon (le Havre).
Didion-Rasponi (Nancy).
Ferrieu (Marseille).
MM. Fougères (Amiens).
Greiner (Grenoble).

1949.

MM. Aymé (Amiens).
Bruel (Lyon).
Burnateau (Bordeaux).
Corbière (Marseille).
Dusch (Strasbourg).
Enaud (Rennes).
Favre (Toulouse).
Guillot (Angers).
MM. Homet (Rouen).
Lachèze (Toulouse).
Lautecaze (Toulouse).
Lacombe (Clermont-Ferrand)
Michel (Marseille).
Nettre (Metz).
Pinguet (Nancy).
Rémy (Mulhouse).

1950.

MM. Blondeau (Saint-Etienne).
Bonassies (Lille).
Bove (dét. trib. mixte).
Fardel (Tours).
Gillard (Valenciennes).
Lévi-Valensin (Versailles).
Michel (détaché Seine).
MM. Morer (Limoges).
Neher (canton Strasbourg).
Pitti-Ferrandi (Versailles).
Ponseel (Versailles).
Puzin (Nancy).
Rat (Toulon).
Theopoly-Lannes (Bordeaux).

1951.

MM. Achard (Lyon).
Bellon (Bordeaux).
Benner (Strasbourg).
Bioux (Angoulême).
Bordessoulles-Desortiaux (Limoges).
Braure (Nîmes).
Buisson (Dijon).
Cade (Rouen).
Chapert (Nantes).
Desforges (Lille).
Dupertuys (Tunis).
Farizy (Poitiers).
Ferracci (Alger).
Florens (Marseille).
Francisci (Rabat).
Girardin (Lyon).
Hardy (Lille).
Leblanc (Lille).
Lery (Alger).
Magnien (Toulon).
Marchessaux (Dijon).
Maurel (Amiens).
Meyer (Valenciennes).
Monestier (Toulouse).
Nougaret (Alger).
MM. Olhagaray (Bordeaux).
Pailliot (Dijon).
Pelt (Metz).
Poulhies (Toulouse).
Prat (Limoges).
Reinger (détaché affaires allemandes et autrichiennes).
Robin (Versailles).
Rouanet de Vigne-Lavit (Montpellier).
Savignat (Rabat).
Seguy (Nice).
Sollier (de) (Alger).
Tanchot (Rouen).
Texier (Limoges).
Tribes (Lille).
Tschiember (détaché affaires allemandes et autrichiennes).
Ungerer (Strasbourg).
Venturini (Tunis).
Vergez (Versailles).
Zousmann (détaché tribunal de la Seine).

Juges de 2e classe.

1939.

M. Lemoine (Les Sables-d'Olonne).

1945-1946.

MM. Atchoarena (Bayonne).
Bonnet (Bône).
Granier (Montauban).
MM. Lestrade (Marseille).
Minvielle (Pau).
Reboussin (Besançon).

1947.

MM. Baron (Nérac).
Boussac (Montluçon).
Debot (Ribérac).
Delpech (Lavaur).
Delsart (Carcassonne).
Dufaur (Auch).
Duval (détaché Seine).
Faucheux (Châtelet).
Foumanoir (Saint-Quentin).
Grollemund (Dreux).
Ladure (Les Andelys).
Laguens (Béziers).
MM. Liard (Bayonne).
Petit (Nevers).
Rieu (le Puy).
Sagols (Carcassonne).
Simon (dét. Seine).
Souque (Tulle).
Tellier (Rodez).
Testut (Périgueux).
Teyssier (Moulins).
Vezins (Rodez).
Viguier (Millau).

1948.

MM. Audier (Aix).
Bertrand-Desbrunais (Libourne).
Causse (Montbrison).
MM. Lyonne (Valence).
Samy (Rambouillet).
Searle (Bayonne).

1949.

MM. Ane (Pau).
Bajotet (Beaune).
Bertin (Nogent-sur-Seine).
Bonnefont (Perpignan).
Brunet (Châteauroux).
Brunschvieg (Coutances).
Burnat (Avignon).
Cellier (Nantua).
Chassot (Nevers).
Daniault (dét. Seine).
Dewannieux (Marmande).
Faure (Auch).
Feyt (Cusset).
Fourestie (Mont-de-Marsan).
Genichon (le Blanc).
Géraud (Perpignan).
Huillier (Melun).
Jeulin (Chalons-sur-Marne).
MM. Labarre (Semur).
Labesque (Condom).
Levy (Compiègne).
Lubac (Rodez).
Martha (Epernay).
Mathieu (Chambéry).
Meppi (Ajaccio).
Melenier (Meaux).
Munière (Châtillon-sur-Seine).
Normand (Bar-le-Duc).
Pabst (Remiremont).
Pelletier (Mâcon).
Remond (Vesoul).
Roche (Bône).
Rochet (Besançon).
Saut (Thonon).
Thill (Troyes).

1950.

MM. Aigon (Agen).
Ambry (Bazas).
Barennes (dét. Seine).
Bauzil (Coutances).
Belnet (Draguignan).
Béraud (Aix).
Bordeaux (Chambéry).
Boudon (Belley).
Brayer (Auxerre).
Chazelle (Cambrai).
Costeux (Charleville).
Coulon (Blois).
Cros (Béziers).
Delmas (Aix).
Dhamelincourt (Douai).
Dubois (dét. Armement).
MM. Dubois (Rochefort).
Dufour (Marennes).
Dumas (Avignon).
Filippi (Bourges).
Guedon (Pontivy).
Lallemant (Briey).
Landwehrlen (Epinal).
Lecourt (la Flèche).
Le Roy (Etampes).
Lespinet (Castres).
Loyon (Tarascon).
Manaud (Péronne).
Maraud (Belfort).
Mathecowitsch (Coulommiers).
Maurel (Meaux).

MM. Mouriaux (Châteaulin).
Pedoussaut (Albi).
Pourquier (Béziers).
Pradere (la Châtre).
Rabinovitch (Briançon).
Roche (Villefranche-sur-Saône).
MM. Rupp (Bernay).
Sacre (Baugé).
Soule (Aurillac).
Tonneau (Blida).
Vigouroux (Saumur).
Yvernes (Muret).

1951.

MM. Auda (dét. Seine).
Aucoin (Bourges).
Avrillier (Bonneville).
Ayraud (Montauban).
Barrier (Lorent).
Bayol (Mostaganem).
Bérigaud (Tournon).
Berrogain (Bonneville).
Blondy (Figeac).
Bouneau (Fontenay-le-Comte).
Brunot (Oujda).
Catherineau (Tizi-Ouzou).
Charrier (Senlis).
Chevallier (Avesnes).
Claudeville (Cognac).
Cozette (Châlons-sur-Marne).
Desnos (Chartres).
Dessaux (Blois).
Detraux (Abbeville).
Digeon (Batna).
Doujat (Louhans).
Doutre (Grasse).
Duchiron (Loudun).
Durand (le Puy).
Eyrier (Saint-Juliens).
Faberon (Tlemcen).
Fautz (Nogent-le-Rotrou).
François (Chartres).
Fratani (Ajaccio).
Gaston (Troyes).
MM. Gendre (Saint-Girons).
Goddard (Arras).
Husson (Lunéville).
Kipper (Thionville).
Lacoste (Narbonne).
Lavergne (Lesparre).
Leduc (Yssingeaux).
Lemoine (Mamers).
Levy (Sedan).
L'Hermitte (Pont-Audemer).
Libmann (cant. Schiltigheim).
Maternati (Bolet).
Mazaud (Thiers).
Noirot (Saint-Dié).
Orsoni (dét. trib. Seine).
Pages (Rambouillet).
Payot (cant. Strasbourg).
Pépin (Coulommiers).
Perrey (Sarregueminés).
Peyret (Lourdes).
Pignault (dét. trib. mixte).
Pochon (Caen).
Ronchaud (Blida).
Roy (dét. aff. all. et autr.).
Sabatier (Marrakech).
Simon (Fougères).
Thenard (Verdun).
Ullmann (Fontainebleau).
Vellieux (Bourgoin).

Juges de 3e classe.

1951.

MM. Alla (Pont-l'Evêque).
Albert (Sarlat).
Arland (Apt).
Belgome (Pointe-à-Pitre).
Bernamonti (Bastia).
Besançon (Vesoul).
Bourguet (Cambai).
Brossier (Niort).
Mlle Carcassonne (Mortagne).
MM. Carron (Saint-Jean-de-Maurienne).
de Casablanca (Bastia).
Mme Cohen-Félix, épouse Kopinski (Montbéliard).
MM. Colonna (Ajaccio).
Deleuze (Chambéry).
Demole (Chalon-sur-Saône).
Dulour (Millau).
Dussaugey (Lisieux).
Emeyriat (Cayenne).
Ferradou (Nontron).
Fischer (Forbach cant.).
Fosse-Gallier (Draguignan).
Favreau (Bayonne).
Forest (Saint-Quentin).
Foubert (Montluçon).
Genicon (Saint-Malo).
Germain (congé longue durée).
Girault (Verdun).
Gronier (Chartres).
Grouau (le Blanc).
MM. Guillemot (Libourne).
Hugot (Dunkerque).
Jeanjean (Florac).
Jouffrault (Saint-Nazaire).
Mlle Lacase (Tulle).
MM. Lecante (Guéret).
Lemaire (Douai).
Le Roux (Châteaubriant).
Linet (Bar-sur-Seine).
Mangin (Saint-Mihiel).
Messant (Mirande).
Minvielle (Confolens).
Monnot (Bourges).
Montrochet (Bourg).
Ollivier (Montélimar).
Pere (Prades).
Petrignani (Calvi).
Pistre (le Vigan).
Poignard (Gien).
Pougheon (Moulins).
Regagnon (Sarlat).
Renault (Baume-les-Dames).
Mlle Renault (Châteauroux).
MM. Rousseau (Dinan).
Sayet (Brioude).
Swiney (Falaise).
Traverse (Châteaudun).
Uzan (Vervins).
Vallat (Tournon).
Wable (Orléans).
Willemin (Saverne).
Zollinger (Chinon).

Juges suppléants métropole.

1950.

MM. Arnaud (Nimes).
Cepsie (Montpellier).
Daubercies (Paris).
Guay (Rouen).
Guerlin (Agen).
MM. Laurain (Dijon).
Martzloff (Lyon).
Marty (Pau).
Menant (Aix).
Philippe (Paris).

1951.

MM. Acloque (Amiens).
Adèle (Colmar).
Arnaud (Chambéry).
Aubry (Rennes).
Aurel (Aix).
Bach (Colmar).
Baer (Riom).
Barthélémy (Rouen).
Beaudet (Lyon).
Bergeron (Bordeaux).
MM. Berton (Douai).
Beteille (Nimes).
Bigeon (Caen).
Bois (Paris).
Bolloc'h (congé longue durée).
Cathala (Bordeaux).
Certin (Poitiers).
Cochonneau (Rennes).
Cossec (Paris).
M. Couzin (Paris).
Mlle Crémieux (Paris).
MM. Delorme (Riom).
Devouassoud (Rouen).
Donnadieu (Toulouse).
Enlart de Guémy (Douai).
Mlle Faverge (Congé de longue durée).
MM. Filip (Aix).
Grenet (Montpellier).
Guilloux (Rennes).
Mlle Jay (Nancy).
MM. Jouet (Basse-Terre).
Lavaurs (Pau).
Le Baut (Aix).
Lecomble (Paris).
Monboisset (Paris).
MM. Nicod (Colmar).
Ogier (Lyon).
Palavesin (Nimes.)
Paulot (Nancy).
Pech (Pau).
Porcheron (Rennes).
Portail (Colmar).
Rambaud (Grenoble).
Richard (Besançon).
Mlle Riegert (Bordeaux).
MM. Serny (Toulouse).
Théry (Douai).
Toubol (Orléans).
Vagne (Besançon).
Veniard (Rennes).
Weller (Colmar).

Juges suppléants d'Afrique du Nord.

1950.

M. Carles (Tunis).
M. Chapuis (Rabat).

1951.

MM. Belot (Casablanca).
Bouyssic (Alger).
Cozette (Alger).
Fabiani (Tunis).
Gros (Alger).
Huet (Tunis).
Jardel (Alger).
MM. Landy (Alger).
Mathieu (Alger).
Puidebat (Alger).
Sanguinetti (Tunis).
Valencot (Marrakech).
Wenger (dét. trib. mixte Tunis).

Juges de paix d'Afrique du Nord.

ALGÉRIE.

1948.

1re classe.

MM. Bernardot (Maison-Carrée).
Ettori (tribunal simple police Alger).
M. Pelletier (Alger-Sud).

1949.

2e classe.

M. Cassius (Palikao).

1re classe.

M. Delattre (Tizi-Ouzou).
M. Ferrandi (Arba).
M. Venot (Blida).

1951.

2e classe.

M. Huch (Bône).
M. Villemonte de La Clergerie (Affreville).

TUNISIE.

1947.

2e classe.

M. Garrigue (Grombalia).

1949.

2e classe.

M. Paoli (Bizerte).

1951.

2e classe.

M. Akermann (Sousse).
M. Cogniart (le Kef).

3e classe.

M. Conduche (dét. trib. mixte).

2e classe.

M. Rupin (Béja).

MAROC.

1945-1946.

1re classe.

M. Valero (Casablanca-Nord).

1949.

1re classe.

M. Gely (Casablanca).

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

Le Président de la République,
président du conseil supérieur de la magistrature,
VINCENT AURIOL.

Tableau d'avancement des juges de paix.

I. — *Juges de paix de 1re classe.*

1945.

M. Sarocchi (Toulon) (1er et 2e cantons).

1947.

M. Sambuc (Toulon) (3e et 4e cantons).

1949.

M. Buchaud (Rennes).

1950.

MM. Bourgeois (Gonesse).
Lucas (Nantes).
Martin (Nîmes).
MM. Monteil (Toulouse).
Noël (Marseille).
Petit (Reims).

1951.

MM. Baudon (Calais).
Chevallier (Rennes).
Esquerre (Bordeaux).
Girard (Lyon).
Lanata (Marseille).
Long (Carvin).
MM. Orsatelli (Marseille).
Petit (le Mans).
Pourreau (Brest).
Proudhon (le Havre).
Reynart (le Raincy).
Salasc (Béziers).

II. — *Juges de paix de 2e classe.*

1945.

M. Cassarin (Arles).

1947.

MM. Cosson (Troyes).
Farines (Chambéry).
MM. Ginet (Bourgoin).
Scotti (Avignon).

1948.

MM. Boudard (Vannes).
Garraud (Pau).
Germain (Arles).
Girard (Poissy).
Tallon (Epernay).
MM. Touze Deminiac (de La).
Haute Dibois (Dinan).
Tremeau (Bourg).
Truc (la Seyne).

1949.

MM. Augouvernaire (Auxerre).
Challe (Orange).
Colombel (Morlaix).
Cornu (Besançon).
MM. Durand (Vauvert).
Peuch (Agen).
Sinquin (Lorient).
Wartel (Avignon).

1950.

MM. Alibert (Pau).
Bain (Monceau-les-Mines).
Barreyre (Pessac).
Baudson (Laval).
Boulay (Bourges).
Boutron (Sotteville-lès-Rouen).
Bouyeron (Meaux).
Burgalat (Cadillac).
Cartier (Blois).
Choquin (Crémieu).
MM. Fabre (Bédarieux).
Herenguel (Basse-Terre).
Huet (Landerneau).
Jacquemin (Saint-Chamond).
Journeaux (Châteauneuf-du-Faou.
Lefebvre (Douai).
Renon (Montargis).
Revest (Thonon).
Richoux (Claye-Souilly).
Thermes (Albi).

1951.

MM. Albertini (Tournan).
Argacha (Lagny).
Arnauld (Saint-Lô).
Barbeau (Bolbec).
Bernard (Mayenne).
Blanloeil (Bayonne).
Boisson (la Trinité).
Carre (Questembert).
Courageot (Alès).
Depart (Feurs).
Fargeaud (Fontenay-le-Comte).
Fau (Valence).
MM. Fautrier (Hyères).
Ferragu (Mantes).
Fontgarnand Moulins).
Godet (Fougères).
Gretere (Charleville).
Lamothe (le Moule).
Lancereaux (Hirson).
Le Liboux (Quimper).
Lepine (Saint-Nazaire).
Raimond (Roanne).
Regnault (Château-Thierry).
Soland (Saint-Omer).
Toussaint (Briey).

III. — *Juges de paix de 3e classe.*

1945.

M. Pozzo di Borgo (Cagnes-sur-Mer).
MM. Comet (la Côte-Saint-André).
Mongenet (Port-Sainte-Marie).

1947.

M. Anduze-Acher (Virieu-le-Grand).

1948.

MM. Agniel (Rumilly).
Aubin (Agde).
Bahaban (Bessèges).
Baillères (Cazères).
Bausière (Neuillé-Pont-Pierre).
Boissière (Langon).
MM. Coste (Castillon).
Merlen (Villefranche-sur-Mer).
Pouvillon (Grisolles).
Roquetanière (Riom-ès-Montagnes).

1949.

MM. Bernard (Saint-Symphorien-d'Ozon).
Bongrain (Graulhet).
Bourgoin (Martigues).
Cardebat (Montréjeau).
Clère (Boves).
Desmaisons (Epinac-les-Mines).
Frezouls (Fleurance).
Grimaldi (Sens).
MM. Guillet (Saint-Donat).
Lacour (Fresne-Saint-Mamès).
Langlois (Monipon).
Lhez (Argelès).
Pagès (Quillan).
Remond (Pranthoy).
Villedieu (Saint-Jean-du-Gard).

1950.

MM. Armogathe (Saint-Ambroix).
Aubry (Audenge).
Barthe (Auch).
Boyer (Puylaurens).
Comili (Gardanne).
Darles (Saint-Géré).
Duc (Saint-Jean-Pied-de-Port).
MM. Lafferanderie (Lannemezan).
Launet (Auterive).
Mahieu (Fruges).
Michel (Pont-sur-Yonne).
Moure (Chevagnes).
Philippart (Chaumont).
Ricci (Lori).

1951.

MM. Allain (Baud).
Allard (Les-Ponts-de-Cé).
Allemand (Cahors).
Bernie (Saint-Paulien).
Billey (Chaumont-en-Vexin).
Boscage (Gisors).
Bourgeaux (Ugines).
Carde (Eymet).
Cauzid (Roquemaure).
Cellier (La Voulte).
Collin (Chevreuse).
Defix (Morcenx).
Delange (Saint-Fargeau).
Fliniaux (Voves).
Fremaux (Saignes).
Gainet (Maiche).
Gasnier (Beauvais).
Genesseau (Mouzon).
Gicquel (Crest).
MM. Joullie (Briare).
Jourdan (Poligny).
Laporte (Carmaux).
Lefèvre (Cherbourg).
Lefèvre (Noyon).
Le Ninivin (Nort-sur-Erdre).
Marty (Marines).
Moniegu (Saint-Symphorien-sur-Coise).
Negro (Amboise).
Orsini (Sainte-Marie-Sicche).
Perin (Ham).
Pigalle (Bacqueville).
Raynal (Riecpeyroux).
Sarrat (Lescar).
Senezergues (Le Grand-Pressigny).
Thomas (Ancenis).
Vieujot (Sallanches).

IV. — *Juges de paix de 4e classe.*

1951.

MM. Chaboureau (Vailly).
Soule (Arreau).
M. Tremolet (Langogne).

V. — *Suppléants rétribués de juges de paix.*

1950.

M. Mérimée (Paris).

1951.

MM. Albet (Aix).
André (Aix).
Artiguemil (Chambéry).
Béchereł (Paris).
Berland (Poitiers).
Blau (Nancy).
Bonnaud (Poitiers).
Bonnet (Aix).
Mlle Boullier (Paris).
MM. Bouteiller Douai).
Bruaire (Amiens).
Burgnière (Agen).
Burnel (Paris).
Cantier (Nîmes).
Castebert (Limoges).
Caumette (Nîmes).
Dauriac (Limoges).
Delaunay (Bordeaux).
Mme Delsart (Montpellier).
MM. Douine (Paris).
Dubois (Caen).
Dullier (Dijon).
Durand (Nancy).
Dusseaud (Lyon).
Mme Forgues (Toulouse).
MM. Gailhaguet (Paris).
Goyard (Grenoble).
Goyffon (Dijon).
Guiraud (Toulouse).
Happe (Douai).
MM. Hervé (Rennes).
Isnard (Aix).
Janvier (Rennes).
Laisné (Caen).
Lapierre (Limoges).
Leandri (Bastia).
Legrand (Orléans).
Martel (Bordeaux).
Maybon (Chambéry).
Mlle Moulin (Toulouse).
Mme Mourot (Amiens).
MM. Muller (Orléans).
Nicolas (Grenoble).
Parier (Bordeaux).
Penaud (Bordeaux).
Ponsin (Grenoble).
Pratx (Montpellier).
Mlle Raynaud (Chambéry).
MM. Roux (Grenoble).
Seveno (Rennes).
Sicard (Rennes).
Stenger (Nancy).
Taillefer (Amiens).
Mme Tarabeux (Rennes).
MM. Teilhard de Nozemilles (Paris).
Valson (Poitiers).
Verdier (Rennes).
Viel (Bourges).
Mlle Vimont (Amiens).

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

Le Président de la République,
président du conseil supérieur de la magistrature,
VINCENT AURIOL.

Tableau d'avancement des magistrats du parquet.

Substituts du procureur général près la cour d'appel de Paris.

1948.

M. Lindon. | M. Ruellan.

1949.

M. Raphaël.

1950.

MM. Rogue. | MM. Cherpitel,
Bollognesi. | Legris.
Caillau, détaché S. N. C. F. | Marmier.

1951.

M. Aydalot. | M. Bray.

Substituts du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

1949.

M. Lambert.

Liste spéciale (décret du 21 juillet 1927, art. 5, § 2).

1949.

M. Lambert.

1950.

MM. Baudoin, détaché université de Montréal. | MM. Dubois, ministère justice,
Canonne. | Lasbordes.
Desangles. | Papot, ministère justice.

1951.

MM. Calenge. | MM. Robert.
Larère, ministère justice. | Turpault, détaché justice militaire et gendarmerie.
Mazard.

Magistrats à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

1950.

M. Tranmoy.

1951.

MM. Aymond. | MM. Graille.
Cannat. | Monteil.

Substituts adjoints au procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

1948.

M. Mille.

1950.

MM. Agnès. | M. Delestrée.
Berognès.

1951.

MM. Chavanon. | MM. Toubas.
Granier | Touren.

Avocats généraux de province.

1945-1946.

M. Longobardi (Alger).

1948.

M. Boyer (Montpellier). | M. Stroesser, dét. Sarre.

1949.

MM. Destouet, Pau. | M. Maillol, Montpellier.
Dupont, Rouen.

1950.

MM. Cochet, Amiens. | MM. Kirschner, Metz.
Garnier, Rennes. | Thiers, Bastia.
Jacry, Alger.

1951.

MM. Grault, Poitiers. | M. Thepaut, Orléans.
Machet-Lamartinière, Bordeaux.

Substituts du procureur général (province).

1945-1946.

M. Marsecole, Alger. | M. Steck, Bordeaux.

1947.

M. Bisler, Alger. | M. Sirol, Agen.

1948.

M. Tison, Riom.

1949.

MM. Bouysson, Grenoble. | MM. Gros, Lyon.
Charbonnier, Rouen. | Liska, Colmar.
Dupaule, Nimes. | Mouchan, Alger.

1950.

MM. Chanteau, Chambéry. | M. Thomas, Lyon.
Pezaud, Alger.

1951.

MM. Foissin, Rabat. | MM. Poulet, Riom.
Guihaire, Rennes. | Voisenet, Douai.

Procureurs de la République de 1re classe.

1945-1946.

M. Brouard-Letaillandier, Quimper. | MM. Ramain, Grenoble
Varlet, Angers.

1947.

MM. Genicon, Rennes. | M. Serre, Marseille.
Laville, Tours.

1949.

MM. Berger, Clermont-Ferrand. | MM. Rodie-Talbere, Nice.
Portanier, dét. Monaco. | Vigneron, Amiens.

1950.

M. Guy, Versailles. | M. de Robert, Strasbourg.

1951.

Néant.

Magistrats de l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 1re classe.

1949.

MM. Juston. | M. Valson.
Lutz.

1950.

MM. Lamarche. | M. Pailhe.
Mac Alerse.

1951.

MM. Balmary. | M. Sallet de Sablet d'Eslières.
Chevalier.

Substituts du procureur de la République de 1re classe.

1945-1946.

MM. Barrail, Marseille. | MM. Mairin, Nimes.
Delarbre, Mulhouse. | Reynaud, Lyon.
Lourd, Grenoble.

1947.

MM. Colonna d'Istria, Nice. | MM. Fourey, Alger.
Domergue, Toulouse. | Tonnabel, Nimes.

1948.

MM. Chevrou, Bordeaux. | MM. Leschalier de Lisle, Nantes.
Foucart, Dijon. | Thomas, Versailles.
Lavirotte, Dijon. | Timbal Duclaux de Martin, Bordeaux.

1949.

MM. Costes, Nantes. | MM. Guerin, Lyon.
Derenne, Rouen. | Herr, Rouen.
Duplantier, Bordeaux. | Malingre, Limoges.

1950.

MM. About, Nancy. | MM. Maynier, Angers.
Aynes, Lyon. | Pineau, Angoulême.
Berenger, Toulon. | Renand, Lyon.
Callaud, Versailles. | Rolland, Lyon.
Jeandet, Clermont-Ferrand. | Schlexer, Lille.

1951.

MM. Bourdon, Alger. | MM. Loisel, dét. ministère santé publique.
Chedeville, Rennes. | Monzein, Rouen.
Delavennat, Metz. | Pfleiger, Strasbourg.
Gaillard, Tours. | Reveille, Nancy.
Guillot, Versailles. | Reynaud, Bordeaux.
Leboulanger, Lyon. | Tillot, dét. Seine.

Procureurs de la République de 2e classe.

1945-1946.

MM. Antoine, Chambéry.
Chassaing, Montauban.
Colonna, Sétif.
MM. Humbert, Blida.
Sacaze, Bourges.

1947.

MM. Albert, Cahors.
Bot, Saint-Nazaire.
Depierres, Boulogne-sur-Mer.
MM. Laroze, Chaumont.
Morel, Senlis.
Roch, Lunéville.

1948.

M. Duport, Périgueux.

1949.

MM. Cassou, Narbonne.
Clergue, Moulins.
Coquilhat, Sidi-bel-Abbès.
Fiegel, dét. cour Sarrebrück.
Forget, Charleville.
MM. Granier, Laon.
Larrieu, Orléans.
Lartigue, Pau.
Martin, Rodez.
de Puymaly, Rochefort.

1950.

MM. Castagnede, Saintes.
Chabrat, Castres.
Leheup, Troyes.
MM. Petreau-Gay, Roanne.
Poumeroulie, Beauvais.

1951.

MM. Boulay, Blois.
Livinec, Saint-Malo.
MM. Perès, Caen.
Pomarat, le Puy.

Magistrats à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 2e classe.

1950.

MM. Aubouin.
Geraud.
MM. Mouthon.
Rocca.

1951.

MM. Bergeret.
Coucoureux.
M. Pons.

Substituts du procureur de la République de 2e classe.

1949.

MM. Dumas, Perpignan.
Henrotte, Douai.
Rigaud, Albi.
M. Sallet de Sablet d'Estières, Meaux.

1950.

MM. Alberhne, Castres.
Figeac, détaché Seine.
François, Douai.
Garnier, Chaumont.
Langlois, détaché Seine.
MM. Lesourd-Thebaud, Avranches.
Mathieu, détaché Seine.
Romain-Huttin, Avignon.
Sappey, Valence.

1951.

MM. Albou, Blida.
Amalvy, Béziers.
d'Auberi, Saint-Malo.
Aynes, Lons-le-Saunier.
Boudon, détaché Seine.
Bresson, détaché ministère affaires étrangères.
Clerget, Châlons-sur-Marne.
Colombini, Nevers.
Descomps, Agen.
Dupré, Montluçon.
Faure-Vincent, Aix.
Fusil, Montargis.
MM. Gilg, Chambéry.
Kastner, Sarreguemines.
Laffargue, Boulogne.
Leroy, détaché santé publique.
Lespiau, Bayonne.
Pinot, détaché Seine.
Preau, détaché tribunal mixte Tunis.
Ripert, Bougie.
Stambach, Fès.
Trotry, Orléans.

Procureurs de la République de 3e classe.

1945-1946.

M. Brigaud, Thiers.

1947.

MM. Bernard, Clamecy.
Ribaillier, Bergerac.
M. Sicamois, Fontenay-le-Comte.

1948.

MM. Dubie, Lourdes.
Harmand, Libourne.
MM. Manry, Issoire.
Mathieu, Albertville.

1949.

MM. Barbier, Beaune.
Delpech, Aubusson.
Desmonts, Clermont.
Dullin, Vendôme.
Feixas, Ussel
Fonrouge, Marmande.
MM. Granjon, la Châtre.
Lamaignère, Châteaudun.
Le Bailly, Bernay.
Mattei, Corte.
Pascal, Dole.
Treglos. Coulommiers.

1950.

MM. Brin, Baume-les-Dames.
Buthiau, Dreux.
Fatou, Rambouillet.
François, Château-Thierry.
MM. Laval, Yssingeaux.
Sarradet, Saint-Girons.
Trouiller, Montbéliard.

1951.

MM. Arrachart, Mortagne.
Buhot, détaché affaires étrangères.
Cosson, détaché affaires étrangères.
Courcol, Rethel.
MM. Cuinat, Autun.
Gay, Tulle.
Liotard, Mende.
Lombard, Marennes.
Perrin, Rocroi.
Schuler, Moutiers.

Substituts du procureur de la République de 3e classe.

1951.

MM. Aldebert, Aix.
Aymeric, Saint-Gaudens.
Barbasté, Mont-de-Marsan.
Bellat, Auxerre.
Berger, Cusset.
Bernard, Melun.
Chanaron, Roanne.
Deberle, Bourges.
Debré, Saverne.
Desplan, Alès.
Huit, Bourg.
MM. Jeantin, Agen.
Meurant, Saint-Omer.
Olagnier, Grasse.
Petit, Chalon-sur-Saône.
Prouhet, Pau.
Saludo, Vannes.
Sauvel, Beauvais.
Thomas, la Roche-sur-Yon.
Vassas, Carcassonne.
Verney, Besançon.

Attachés titulaires.

1949.

M. Cabannes.

1950.

Mme Bequignon, épouse Audit.
M. Philippot.

1951.

Mme Aucourt, épouse Renon.
MM. Beraud.
Dufayet.
Ecoutin.
Fau.
M. Perier.
Mlle Pourcher.
Mlle Pradain.
M. de Tapieau.

Fait à Paris, le 30 décembre 1950.

Le premier président de la cour de cassation, président de la commission,
PICARD.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 28 décembre 1950 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 28 décembre 1950 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, l'officier du corps des équipages de la flotte dont le nom suit:

(Pour compter du 14 septembre 1950.)

ARMEE ACTIVE

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

Au grade d'officier.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Hauteœur (Y.-M.), officier de 1re classe des équipages. Chevalier du 23 mai 1941. 46 annuités. Cité.

Décret du 29 décembre 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 décembre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 25 avril 1949, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été

conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

Alexandre (Georges-Louis), classe 1916, mle 1137 au recrutement de Nevers, soldat du 98e régiment d'infanterie.

Balla (Gai), classe 1911, mle 3450 à la section de recrutement africain Sénégal-Mauritanie, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs sénégalais.

Baudry (Claude-Jules-Albert-Paul), classe 1915, mle 965 au recrutement du Havre, soldat du 129e régiment d'infanterie.

Bazin (Octave-Emile-Joseph), classe 1915, mle 380 au recrutement du Blanc, soldat du 146e régiment d'infanterie.

Bellec (François-Marie), classe 1915, mle 2718 au recrutement de Brest, sergent du 9e régiment de zouaves.

Blanc (Louis-Marius), classe 1899, mle 466 *bis* au recrutement de Marseille, caporal du 7e bataillon de chasseurs à pied

Blot (Maurice-Adrien), classe 1916, mle 792 au recrutement de Mamers, soldat du 150e regiment d'infanterie.

Borgnet (Maurice), classe 1906, mle 1006 au recrutement de Troyes, soldat du 6e régiment d'artillerie lourde.

Coudrais (Armand), classe 1906, mle 2200 au recrutement de Rennes, soldat du 241e régiment d'infanterie.

Dreux (Henri-Emile), classe 1913, mle 487 au recrutement de Montargis, soldat du 82e régiment d'infanterie.

Ferry (Valentin-Auguste-Jean-Marie), classe 1915, mle 1488 au recrutement d'Epinal, caporal du 26e régiment d'infanterie.

Fontaine (Georges), classe 1916, mle 858 au recrutement de Châteauroux, soldat du 98e régiment d'infanterie.

Gavighia (Joseph), classe 1913, mle 1220 au recrutement de Nice, soldat du 2e régiment de zouaves.

Grandgent (Jean-Marius), classe 1916, mle 473 au recrutement de Mâcon, soldat du 317e régiment d'infanterie.

Guillard (Emile-Ernest), classe 1917, mle 432 au recrutement de Rennes, sapeur au 1er régiment du génie.

Hennion (Julien-Constant-Henri-Joseph), classe 1914, mle 2242 au recrutement de Lille, chasseur au 16e bataillon de chasseurs à pied

Jouneréau (Auguste-Jules-Paul), classe 1912, mle 1215 au recrutement de Cholet, soldat du 32e régiment d'infanterie.

Lazard (Jacob), classe 1906, mle 2685 au recrutement de Brest, soldat du 287e régiment d'infanterie.

Mamadou Diallo, classe 1915, mle 2239 au recrutement indigène du Soudan, tirailleur de 1re classe du 60e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Mohamed ben Mosbah El Hammami, classe 1916, mle 1293 au recrutement central de l'armée tunisienne, caporal du 8e régiment de tirailleurs tunisiens.

Murat (Marcel-Léon), classe 1914, mle 3674 au recrutement de la Seine, 3e bureau, sapeur du 3e regiment du Génie.

Nicolaud (Félix), classe 1905, mle 758 au recrutement de Clermont-Ferrand, soldat du 358e régiment d'infanterie.

Pébernat (Joseph), classe 1909, mle 1235 au recrutement d'Auch, soldat du 14e régiment d'infanterie.

Prenigarbe (Julien-Jules), classe 1912, mle 1701 au recrutement de Saint-Omer, soldat du 33e régiment d'infanterie.

Sencadiou Togo, classe 1916, mle 19199 au recrutement indigène du Soudan, tirailleur du 1se bataillon de tirailleurs sénégalais.

Zghaya ben M'Hamed ben Naceur, classe 1905, mle 12039 au recrutement central de l'armée tunisienne, caporal du 8e régiment de tirailleurs tunisiens.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918, avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 29 décembre 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 décembre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 25 avril 1949, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

Aumand (André-Joseph-Marie), classe 1942, mle 1322 au recrutement de Montpellier, caporal-chef du 5e régiment de tirailleurs marocains.

Ababsa Ali ben Abbès, classe 1938 G, mle 333 L. M. X. au bureau de recrutement de Constantine, tirailleur au 3e régiment de tirailleurs algériens.

Abdallah ben Larbi, classe 1935, mle A. 1685 au recrutement du Maroc, tirailleur au 6e régiment de tirailleurs marocains.

Al Diouma Noumegue, classe 1937, mle 34828 au recrutement indigène du Soudan, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Ali ben Seddik ben Filali, classe 1943, mle 3705 au recrutement du Maroc, tirailleurs du 4e régiment de tirailleurs marocains.

Azem Amar, classe 1926, mle 214 au recrutement d'Alger, soldat du 49e bataillon de pionniers.

Bailliet (Pierre), classe 1941, mle L. M. 6759 au recrutement de la Seine, soldat du 3e régiment de marche du Tchad.

Benesiu (Joseph), classe 1936, mle 1912 au recrutement d'Alger, soldat du 236e régiment d'infanterie.

Ben Salem Belkacem ben Melkhout, classe 1932, mle 348 au recrutement d'Alger, tirailleur de 1re classe du 2e régiment de tirailleurs algériens.

Boudjemai Ahmed ben Amar ben Mohamed, classe 1939, mle 682 au recrutement d'Alger, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Chaouane M'Hamed, classe 1939, mle R. M. 3798 au recrutement d'Alger, brigadier de la 411e compagnie, forces terrestres aériennes.

Chenaoui Mohamed ben Berkame, classe 1938, mle 1354 au recrutement d'Alger, spahi du 1er régiment de spahis algériens.

Cibiel (Henri-Lucien), classe 1927, mle 2435 au recrutement de la Seine, 1er bureau, sergent du 41e régiment d'infanterie coloniale de marche sénégalais.

Clausset (Edouard), classe 1921, mle 1853 au recrutement d'Orléans, soldat du 51e régiment régional d'infanterie.

Defoort (Maurice), classe 1916, mle 1765 au recrutement de Dunkerque, soldat du 11e régiment régional.

Delahaye (Gustave), classe 1935, mle 954 au recrutement de Lille, soldat du 81e régiment d'infanterie de forteresse.

Demesy (Auguste-Alfred), classe 1922, mle 19 au recrutement de Rouen-Nord, soldat du 431e régiment de pionniers.

Diafara Khamar, classe 1926, mle 1152 au recrutement de Saint-Louis, sergent-chef du 487e régiment de pionniers.

Foury (Gabriel-Ernest), classe 1936, mle 1050 au recrutement de Mézières, sergent-chef F. F. I. du 18e régiment d'infanterie.

Garric (Roger-Emile), classe 1931, mle 309 au recrutement de Rodez, soldat du 96e régiment d'infanterie alpine.

Gilles (Pierre-Auguste-Joseph), classe 1939, mle 418 au recrutement de Quimper, soldat du 123e régiment d'infanterie.

Hadda Rabah ben Ali, classe 1942, mle L. M. 1671 au recrutement d'Alger, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Ibos (Lucien), classe 1934, mle 3616 au recrutement de Pau, brigadier du 18e escadron du train.

Jannello (Paul), classe 1936, mle 4203 au recrutement de Marseille, soldat du 29e régiment d'infanterie.

Joan (René-Léon-Arthur), classe 1932, mle 1568 au recrutement de Saint-Omer, soldat du 51e bataillon de mitrailleurs motorisés.

Jubin (Baptiste), classe 1932, mle 536 au recrutement de Vannes, soldat de 1re classe du 35e régiment d'artillerie divisionnaire.

Kantarjian (Artin), classe 1936, mle 3951 au recrutement de Marseille, sergent F. F. I., secteur de Marseille.

Kharbache Hamène, classe 1942, mle 2610 au recrutement de Constantine, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Lemeunier (Maurice), classe 1927, mle 834 au recrutement de Rennes, soldat du 609e régiment de pionniers.

Loncle (Edmond-Jean-Baptiste), classe 1924, mle 132 au recrutement de Péronne, cavalier de 1re classe du 37e groupe de reconnaissance d'infanterie divisionnaire.

Malherbe (Joseph), classe 1917, mle 19522 au recrutement de Marseille, légionnaire du régiment de marche de la légion étrangère.

Manse (Adrien-Elie), classe 1943, mle 11439 au recrutement de Tarbes, soldat F. F. I. du corps franc « Pomiès ».

Mizzi (Paul-Auguste), classe 1937, mle 878 R. M. au recrutement de Constantine, caporal-chef du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Ouillani Ammar, classe 1937, mle 3479 R. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Revello (Eraldo-Vinceni-Jean), classe 1943, mle 6763 au recrutement de Nancy, soldat de la 5e compagnie du bataillon 4/20.

Teulières (Léonce-Emile), classe 1939, mle 741 au recrutement de Montauban, soldat du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Texido (François), classe 1924, mle 1583 au recrutement de Perpignan, soldat du 341e régiment d'infanterie.

Vallez (Jules), classe 1931, mle 1918 au recrutement de Cambrai, soldat du 240e régiment d'artillerie nord-africain.

Voglino (Joseph), classe 1928, mle 1310 au recrutement de Nice, soldat du 22e régiment d'infanterie coloniale.

Wlodarezyk (Pronislaw), classe 1936, mle 18525 au recrutement de Coëtquidan, soldat du 10e régiment de Polonais.

Zega (Saré), classe 1938, mle 21328 à la section de recrutement indigène de la Haute Volta, tirailleur du 57e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais.

Zyat Djillali, classe 1928, mle 678 au recrutement d'Alger, tirailleur du 17e régiment de tirailleurs algériens.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs

TROUPES METROPOLITAINES

(Extrait de la liste A établi à la date du 2 octobre 1950, publié au *Journal officiel* du 13 octobre 1950, pages 10651 et suivantes).

I. — MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations :

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés, reconnus aptes physiquement ;

2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

Infanterie.

D'OFFICE

Capitaines.

MM. Pastinelli (J.), E. M. subdivision de Toulouse.
Taix (H.), 15e bataillon de chasseurs alpins.
Chaniel (P.-A.), dépôt central des isolés, Versailles.
Cazade (H.-G.-A.), 1er régiment d'infanterie.
Horard (L.-J.), 4e régiment de zouaves.
Olivet (M.-A.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Nice.
Bourgeois (J.-M.-L.), 15e bataillon de chasseurs alpins.
Loiseau (R.-G.), 93e régiment d'infanterie.
Talmon (G.-R.), service des affaires allemandes et autrichiennes.
Larue (R.-S.-L.), E. M. du commandant en chef des forces françaises en Allemagne.
Audier (F.-M.), 41e régiment d'infanterie.
Meyet (J.), 99e demi-brigade d'infanterie alpine.
Mialonier (J.-V.), 11e bataillon de chasseurs alpins.
Peyronnet (C.-L.), 1er régiment de tirailleurs algériens.
Debenne (P.-A.), 1er régiment d'infanterie.

Lieutenants.

MM. Wingert (E.-L.), école nationale d'entraînement physique militaire, Pau.
Rousseau (P.-A.), 26e régiment d'infanterie.
Dauvister (A.-H.), 93e régiment d'infanterie.
Boitel (R.-F.), 29e bataillon de chasseurs à pied.
Coutarel (J.-M.-V.), école nationale d'entraînement physique militaire, Pau.
Lesaux (J.-L.-A.), école santé militaire de Lyon.
Marty (M.-A.), 11e bataillon d'infanterie de Pentalenio, 41e régiment d'infanterie.
Cheffontaines (Y.-L.-M.-H.).
Meunier (J.-P.-L.), 19e bataillon de chasseurs portés.
Bogaert (R.-L.-J.), 1er bataillon de chasseurs à pied.
Guidotti (M.), dépôt central des isolés, Versailles.
Boixo (J.-S.), école nationale d'entraînement physique militaire, Pau.
Troadec (E.), institut des hautes études de la défense nationale
Baccus (J.-L.), 99e demi-brigade d'infanterie alpine.
Perrin (P.-M.-H.), base 901.
Delos (J.-J.-L.), 3/110e régiment d'infanterie coloniale.
Martin (M.), 7e bataillon de chasseurs alpins.
Theate (R.-A.), 26e régiment d'infanterie.
Gonedic (A.-R.), 26e régiment d'infanterie.
Sige (H.-L.-P.), 92e régiment d'infanterie
Belland (J.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Colmar.
Mokdad (A.), E. M. 1re région.
Le Meur (J.-M.), 1er régiment d'infanterie.
Germain (A.-V.), 152e régiment d'infanterie.
Civil (P.-J.-J.), 152e régiment d'infanterie.
Woussen (J.-L.), école nationale d'entraînement physique militaire de Pau.
Petit (J.-H.), 1er régiment de tirailleurs marocains.
Renoux (L.-A.), 30e bataillon de chasseurs portés.
Simeon (F.-L.), 26e régiment d'infanterie
Millet (E.-P.), D. I. M., Bordeaux

Sous-lieutenants.

MM. Comprie (R.), école sous-officiers, Cherchell.
Hembert (L.), 16e bataillon de chasseurs à pied.
Erny (M.-L.), 16e bataillon de chasseurs à pied.
Saout (J.-L.), 5e régiment d'infanterie.
Vervin (P.-A.), 15e bataillon de chasseurs alpins.

Arme blindée et cavalerie.

A. — VOLONTAIRES

Capitaine.

M. Le Proux de la Rivière (H.-M.-A.), 2e R. S. A.

Lieutenant.

M. Onnée (J.-P.), 1er R. S. M.

B. — D'OFFICE

Lieutenant-colonel.

M. de Bery (G.-J.-M.), 12e dragons.

Chef d'escadrons.

M. Bonnefons (M.-H.-M.-T.), 30e dragons.

Lieutenant.

M. Terrie (J.), E. A. A. B. C., Saumur.

Sous-lieutenant.

M. de Lipsky (A.-A.), 501e R. C. C.

Artillerie.

D'OFFICE

Chefs d'escadron.

MM. Martre (R.-A.), 63e régiment d'artillerie.
Brule (A.-J.), état-major, subdivision de Laon.

Capitaine.

M. Quirici (R.-L.-P.), 93e régiment d'artillerie.

Lieutenants.

MM. Castela (R.-J.), 503e régiment d'artillerie antiaérienne.
Brailly (S.-R.-L.-J.), 451e groupe d'artillerie antiaérienne.

Train.

D'OFFICE

Capitaines.

MM. Peraldi (G.-O.), commandement du train et direction des transports de la 1re région militaire.
Laluque (J.), C. R. I. O. T. no 4.

Lieutenants.

MM. Gros (P.-J.), 253e compagnie de circulation routière.
Marrot (R.-F.-L.), C. R. I. O. T. no 1.
Duporte (R.-M.), groupe de circulation routière no 521.
Vidal (P.-H.), groupe de transport no 525.
Charandeau (P.-A.), groupe de transport no 509.
Boulanger (Y.-L.), C. R. I. O. T. no 6.
Triocourt (Y.-F.), groupe de transport no 353.
Launay (A.-C.), groupe de circulation routière no 521.

Sous-lieutenant.

M. Prevost (F.), groupe de circulation routière no 602.

Transmissions.

A. — VOLONTAIRES

Lieutenants.

MM. Bernard (A.), 41e régiment de transmissions.
Mercier (M.-F.-J.), service régional de l'exploitation des transmissions territoriales no 2.

B. — D'OFFICE

Capitaines.

MM. Paris (J.-M.-A.), 6e bataillon du matériel de transmissions.
Gelloz (P.-F.), commandement des transmissions de la 1re région.
Cazin (H.), établissement central du matériel de transmissions.

Lieutenants.

MM. Grégoire (J.-M.-R.), école d'application des transmissions.
Peruccio (G.), 78e bataillon de transmissions.
Piccot (C.-H.), 48e bataillon de transmissions.
Lelarge d'Ervau (J.-C.-L.), 42e régiment de transmissions.
Videau (M.), 42e régiment de transmissions.
Vel (G.-P.-B.), 45e régiment de transmissions.
Penven (L.-M.), 49e bataillon de transmissions.
Dubois (M.-L.), 78e bataillon de transmissions.

Sous-lieutenants.

MM. Miles (L.-D.-Y.), 18e bataillon de transmissions.
Grison (P.-Y.-M.), 118e bataillon de transmissions.

Cadre des adjoints de chancellerie.

VOLONTAIRES

Lieutenants.

MM. Vanschelle (R.-H.), état-major du C. C. F. F. A.
Michaud (R.-L.), état-major, subdivision de Paris.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

D'OFFICE

Lieutenants.

MM. Georges (P.-L.), école militaire préparatoire des Andelys.
Metreau (R.-A.), D. C. I. Versailles.

Sous-lieutenant.

M. Boyon (M.), C. A. R. n° 102.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés seront mis en route dans les conditions suivantes:

a) Officiers de toutes armes.

Les officiers en provenance de la métropole des T. O. A. et de l'A. F. N., prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A., devront rejoindre le 1er mars 1951, le groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (G. I. T. C. M.) de Fréjus, en vue d'être mis en route à partir du 1er avril 1951, sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Les officiers en provenance de la métropole, des T. O. A. et de l'A. F. N., prenant leur permission de départ colonial en A. F. N., ne rejoindront pas le G. I. T. C. M. de Fréjus et devront se tenir prêts en A. F. N. à embarquer à partir du 1er avril 1951.

b) Officiers de services.

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A., prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A., ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N., prenant leur permission de départ colonial en A. F. N., se tiendront prêts dans leurs corps d'origine, à être mis en route à partir du 1er mars 1951.

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A., prenant leur permission de départ colonial en A. F. N., ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N., prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A., ne rejoindront pas leur corps d'origine à l'issue de leur permission et se tiendront prêts à embarquer à partir du 1er mars 1951.

B. — Prescriptions particulières:

a) Les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 1er février 1951, une liste nominative des officiers désignés, indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés prendront leur permission de départ colonial;

b) Le commandant du G. I. T. C. M. de Fréjus adressera sous le même timbre, avant le 15 mars 1951, une liste nominative (distincte par arme) des officiers stagiaires qui, présents au groupement à la date du 10 mars 1951, seront prêts à embarquer à partir du 1er avril 1951.

NOTA. — Il est rappelé aux chefs de corps et de services qu'un exemplaire de l'état nominatif, modèle 1, du personnel désigné ci-dessus doit être adressé, par voie aérienne, directement et d'urgence, au général commandant en chef les forces armées en Extrême-Orient, état-major, 1er bureau.

Cet état établi sur format 13,5 × 21, conformément au modèle défini au *B. O.* 1949, pages 5957 et 5953, doit être très exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soins.

II. — RELEVE DE LA LEGION ETRANGERE

Légion étrangère.

D'OFFICE

Capitaine.

M. Thomas (R.-E.), 35e régiment d'infanterie.

Lieutenants.

MM. Mazars (H.-J.-P.-E.), 20e bataillon de chasseurs portés.
Billon (A.-R.), école Antibes.

Sous-lieutenants.

MM. Gautier (C.-E.), 11e bataillon de chasseurs alpins.
Lamoureux (A.-P.), école Cherchell.

Train.

D'OFFICE

Lieutenant.

M. Dutaut (R.-L.), groupe de transport n° 500.

Sous-lieutenant.

M. Gorsse (H.), centre d'instruction du train n° 11.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés ci-dessus seront mis en route par les soins de leurs chefs de corps de façon à avoir rejoint, le 10 mars 1951, Sidi-bel-Abbès.

Affectés à compter de cette date, au dépôt commun de la Légion étrangère (D. C. L. E.), ils participeront à l'encadrement des formations de la Légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

B. — Prescriptions particulières. — Le colonel commandant le D. C. L. E. adressera sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 31 mars 1951, une liste nominative des officiers désignés ci-dessus, qui auront rejoint le D. C. L. E. à la date du 20 mars 1951.

III. — REGULARISATIONS

Sont également désignés pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs, et ont déjà fait l'objet d'un ordre préparatoire particulier de mise en route, les officiers dont les noms suivent:

Armée blindée et cavalerie.

A. — VOLONTAIRES.

Lieutenants-colonels.

MM. de Castries (C.-M.-F.), école supérieure de guerre.
Le Vacon (Y.-J.-M.), état-major du général commandant en chef des armées de terre de l'Europe occidentale.

Chef d'escadrons.

M. de Verthamon (G.-M.-M.), 39e Cie de secrétaire d'état-major coloniaux.

Lieutenants.

MM. du Puy-Montbrun (A.-R.-B.), état-major 5e région.
Baratchart (L.-L.-A.), 1er spahis algériens.

Sous-lieutenant.

M. Montaner (R.-J.), C. A. R. n° 5.

B. — D'OFFICE

Lieutenant-colonel.

M. Royer (P.-L.-R.), 2e étranger de cavalerie.

Transmissions.

VOLONTAIRE

Capitaine.

M. Guillaume (R.-E.-J.), 44e bataillon de transmissions.

Troupes aéroportées.

A. — VOLONTAIRES

Lieutenant.

M. Lacharme (E.), 35e R. A. L. P.

Sous-lieutenants.

MM. Loiseau (G.), 2e B. P. C.
Bardon (P.), 1er B. P. C.

B. — D'OFFICE

Capitaines.

MM. Belloc (P.), 1er B. P. C.
Menard (G.), E. T. A. P.
Gautrand (B.), 1er hussards.

Lieutenants.

MM. Debent (R.), 18e B. P. C.
Bertrand (J.), 18e B. P. C.
Cazajoux (L.), 1er hussards.
Gillot (L.), 1er hussards.
Bernot (A.), 35e R. A. L. P.
Grandjean (J.), 35e R. A. L. P.

Service géographique.

D'OFFICE

Lieutenant-colonel.

M. Braems (F.-B.), service géographique de l'armée.

Médaille d'honneur du travail aux employés et ouvriers des établissements militaires.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 2 septembre 1936 instituant des médailles d'honneur destinées à récompenser des employés ou ouvriers des établissements du département de la guerre comptant plus de trente années de bons services ou vingt années en Algérie, Tunisie et Maroc,

Arrête :

Article unique. — Des médailles d'honneur sont décernées aux employés et ouvriers civils des établissements relevant du secrétariat d'Etat des forces armées (guerre), désignés ci-après.

MEDAILLE D'OR

A TITRE NORMAL

Administration centrale de la guerre (personnel), Paris.

M. Folcque (Marcel-Charles), concierge; 37 ans de services.
M. Cailliez (Gaston-Gustave), ouvrier professionnel; 36 ans de services.
M. Genty (Adolphe-Albert), concierge; 36 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Alger.

M. Boazis (Benjamin), commis administratif; 37 ans de services.
M. Courbebaisse (Joseph), magasinier; 37 ans de services.

Direction des études et fabrications d'armement, Paris.

M. Leclaire (Lucien-Gaston), chef d'atelier hors classe; 46 ans de services.

Atelier de construction de Puteaux.

M. Vaneukem (Emile-Paul), chef d'atelier; 44 ans de services.
M. Petitot (Eugène-Guy), chef d'atelier; 42 ans de services.

Atelier de construction de Rennes.

M. Calmin (Marcel), chef d'atelier; 42 ans de services.
M. Ferchaud (Joseph-Henri), contremaître professionnel; 42 ans de services.
M. Quedillac (Augustin-Joseph), contremaître professionnel; 41 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Châtellerault.

M. Galand (Emile), contremaître professionnel titulaire; 46 ans de services.
M. Klein (René), chef d'atelier titulaire; 45 ans de services.
M. Leblanes (Georges), ajusteur de précision; 45 ans de services.
M. Coté (Fernand), chef d'équipe professionnel titulaire; 45 ans de services.
M. Monière (Louis), chef d'atelier titulaire; 44 ans de services.
M. Meyer (Paul), contremaître professionnel titulaire; 44 ans de services.
M. Thibault (Georges), contremaître professionnel titulaire; 43 ans de services.
M. Thevenet (Daniel), tourneur de précision; 43 ans de services.
M. Hornain (Eugène), chef d'atelier auxiliaire; 42 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Tulle.

M. Lascaux (François), chef d'équipe professionnel; 44 ans de services.
M. Vialle (Antoine), chef d'atelier; 44 ans de services.
M. Neyrat (Léonard), projeteur principal; 43 ans de services.
M. Moussours (Louis), forgeur de précision; 43 ans de services.
M. Lafond (Etienne), contremaître professionnel; 42 ans de services.
M. Pinardel (Léon), contremaître professionnel; 42 ans de services.
M. Laval (Antoine), chef d'équipe professionnel; 42 ans de services.
M. Poumier (Baptiste), chef d'atelier; 42 ans de services.
M. Vieillemard (Antoine), chef d'équipe professionnel; 42 ans de services.

Atelier de construction de Tarbes.

M. Boyer (Félix-Jean-Henri), chef d'atelier; 41 ans de services.
M. Fourcade (Denis-Léonce), tourneur de précision; 40 ans de services.
M. Laffranque (Jean-René), contremaître professionnel; 40 ans de services.
M. Favares (Lazare), tourneur outilleur; 39 ans de services.

Atelier de fabrication de Toulouse.

M. Poulain (Fernand), chef d'équipe professionnel; 42 ans de services.

Ecole centrale de pyrotechnie de Bourges.

M. Blanchard (Marcel), chef d'atelier; 41 ans de services.

Atelier de construction de Bourges.

M. Godard (Jean-Louis), chef d'atelier; 42 ans de services.

Atelier de construction de Lyon.

M. Busseret (Louis), typographe; 41 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.

M. Caillet (Joseph), contremaître; 43 ans de services.
M. Basson (Louis), contremaître; 42 ans de services.
M. Eynard (Henri), chef d'atelier; 42 ans de services.
M. Francon (Benoit), électricien; 42 ans de services.
M. Redon (Joseph), tourneur de précision; 41 ans de services.

Magasin militaire de l'habillement de Tunis.

M. Luciani (Jules), chef ouvrier non professionnel; 39 ans de services.
M. Attali (Benjamin), commis administratif; 38 ans de services.
M. Touitou (Alfred), agent administratif; 37 ans de services.

MEDAILLE DE VERMEIL

A TITRE NORMAL

Etablissement régional du matériel d'Oran.

M. Sanchez (Jayme), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Scotto di Vettimo (Blaise), commis administratif; 34 ans de services.
M. Benaïm (Semlob), agent administratif; 32 ans de services.
M. Bessière (Albert), agent administratif; 32 ans de services.

Magasin atelier du matériel de Bizerte.

Mme Haccoun, née Sultan (Fortunée), commis administratif; 34 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel, Meknès.

M. Laborde (Pierre), ajusteur monteur; 34 ans de services.
M. Bourguet (René), ajusteur monteur; 32 ans de services.

Direction des études et fabrication d'armement, Paris.

M. Paille (Maurice-René-Marie), agent administratif; 40 ans de services.
M. Dehais (André-Ferdinand), agent auxiliaire sur contrat; 37 ans de services.
M. Slärck (André-Adam), chef d'équipe professionnel; 35 ans de services.

Laboratoire central de l'armement.

M. Métayer (Auguste-Jean-Marie), ajusteur de précision; 38 ans de services.

Atelier de construction d'Issy-les Moulineaux.

M. Breteau (Ernest-Frédéric), contremaître professionnel; 40 ans de services.

Atelier de construction de Puteaux.

M. Wackermann (Auguste-René), chef d'atelier; 39 ans de services.
M. Ghyselinck (Anatole), fraiseur ordinaire; 38 ans de services.
M. Van der Hoeven (André-Charles), agent administratif; 37 ans de services.
M. Welferinger (Albert), chef d'atelier; 37 ans de services.

Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques de Vernon.

M. Gallard (Urbain), chef d'atelier; 38 ans de services.

Atelier de construction de Rennes.

M. Thébault (Joseph-Marie), chef d'équipe professionnel; 43 ans de services.
M. Magrez (Augustin-Philippe), sous-ingénieur dessinateur spécial; 40 ans de services.
M. Régent (Joseph-Marcel), tourneur de précision; 39 ans de services.

M. Voland (Charles-François-Marie), chef d'équipe professionnel; 39 ans de services.
M. Portier (Maximin-Mathurin), chef d'atelier; 38 ans de services.
M. Poulain (Victor-Pierre-Marie), ajusteur de précision; 38 ans de services.
M. Lalesnel (Henri-Ernest), contremaître non professionnel; 37 ans de services.
M. Deporte (François-Alexandre), électricien; 37 ans de services.
M. Llouville (Lucien-Georges), serrurier; 37 ans de services.
M. Desnos (Georges-Paul-Armand), contremaître professionnel; 37 ans de services.
M. Delépine (Alexandre-Marie-Louis), serrurier; 37 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Châtellerault.

M. Lebeau (Fernand), chef d'équipe professionnel; 41 ans de services.
M. Pironnet (René), chef d'atelier; 41 ans de services.
M. Simon (Henri), ajusteur de précision; 41 ans de services.
M. Rocher (Marcel), ajusteur outilleur; 41 ans de services.
M. Moreau (Henri), tourneur de précision; 40 ans de services.
M. Raillon (Raoul), chef d'équipe professionnel; 39 ans de services.
M. Busseau (Albert), chef d'équipe professionnel; 39 ans de services.
M. Philippe (Léon), chef d'atelier; 38 ans de services.
M. Sutter (Louis), ajusteur outilleur; 38 ans de services.
M. Péron (René), contremaître professionnel; 38 ans de services.
M. Barrault (Henri-Jean), chef d'équipe professionnel; 38 ans de services.
M. Giberi (Roger), ajusteur de précision; 38 ans de services.
M. Larcher (Fernand), ajusteur de précision; 38 ans de services.

Atelier de construction de Rouane.

M. Negrerie (Louis-Antoine), chef d'atelier; 40 ans de services.
M. Girand (Pierre), agent administratif; 37 ans de services.
M. Pelosse (Jean-Ludovic), charpentier; 37 ans de services.
M. Moreau (Louis-Abel), agent administratif; 37 ans de services.
M. Ponthus (Emile), agent administratif; 37 ans de services.
M. Troncy (Eugène), manœuvre spécialisé; 37 ans de services.
M. Raye (Marius), commis administratif; 37 ans de services.
M. Jondet (Joseph-Albert), contremaître professionnel; 37 ans de services.
M. Descombes (Louis), commis administratif principal; 37 ans de services.
M. Bellery (Jean-Baptiste), conducteur de grue; 37 ans de services.
M. Mollon (Louis), forgeron; 37 ans de services.
M. Neron (Joseph), manœuvre spécialisé; 37 ans de services.
M. Michel (Edmond-Pétrus), charron; 37 ans de services.
M. Beneton (Joseph), menuisier; 37 ans de services.
M. Pourchez (Noël), garde magasin spécialiste; 37 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Tulle.

M. Bordes (Pierre), chef d'atelier; 30 ans de services.
M. Maury (Marie-Jean-Baptiste), chef d'atelier; 38 ans de services.
M. Marul (Henri), chef d'atelier; 38 ans de services.

Atelier de construction de Tarbes.

M. Lamothe (Antoine-François-Albert), contremaître professionnel; 40 ans de services.
M. Chollet (Louis-Jules), chef d'atelier; 38 ans de services.
M. Davant (Paul-Jean-René), ajusteur outilleur; 38 ans de services.
M. Pujo (Romain), manœuvre spécialisé; 37 ans de services.
M. Fumat (Alexandre), surveillant; 37 ans de services.
M. Lacaze (Edmond), manœuvre spécialisé; 37 ans de services.
M. Lehmann (Georges-Pierre), tourneur; 37 ans de services.
M. Bajac (Jean-Jacques-Noël), rodeur; 37 ans de services.
M. Parant (Pierre-Jean), projeteur; 37 ans de services.
M. Nicolas (Jean), chef de groupe; 37 ans de services.
M. Maninat (Auguste-Albert-Marcel), ajusteur; 37 ans de services.

Atelier de fabrication de Toulouse.

M. Elbaz (David), agent administratif; 38 ans de services.
M. Feillou (Jean), surveillant; 37 ans de services.
M. Delor (Gratien), ajusteur; 37 ans de services.
M. Vignes (François), forgeur; 37 ans de services.
M. Paga (Pierre), veilleur; 37 ans de services.
... Espitalier (Louis), ajusteur; 37 ans de services.
M. Lesage (Paul), manœuvre; 37 ans de services.
M. Cabassy (Joseph), bourrelier; 37 ans de services.
M. Regis (Henri), bourrelier; 37 ans de services.
M. Dejan (Joseph), contremaître non professionnel; 37 ans de services.
M. Clanet (François), ajusteur; 30 ans de services.
M. Laurens (Jean-Marie), ajusteur; 37 ans de services.

Ecole centrale de pyrotechnie de Bourges.

M. Thiais (Camille), contremaître professionnel; 40 ans de services.
M. Boncœur (Lucien), chef d'atelier; 39 ans de services.
M. Taureau (Marcel), chef d'équipe professionnel; 39 ans de services.
M. Soton (Alphonse), chef d'équipe professionnel; 38 ans de services.
M. Daout (Gabriel), charpentier; 37 ans de services.

Atelier de construction de Bourges.

M. Pichon (Maxime-Rémy), chef d'atelier; 41 ans de services.
M. Bailly (Baptiste), chef d'atelier; 40 ans de services.
M. Pochard (Georges), chef d'atelier; 40 ans de services.
M. Giraut (Camille), ajusteur ordinaire; 40 ans de services.
M. Bonnefoy (Camille), sous-ingénieur dessinateur; 39 ans de services.
M. Arme (Gaston), projecteur ordinaire; 38 ans de services.
M. Perrot (Léon), agent administratif; 38 ans de services.
M. Trochet (Louis-Ernest-Maximilien), ingénieur dessinateur spécial; 38 ans de services.
M. Montigny (Marcel-Charles), ingénieur dessinateur spécial; 38 ans de services.

Atelier de construction de Lyon.

M. Lecœur (Barthélémy), contremaître professionnel; 39 ans de services.
M. Despierre (Sadi-Paul), électricien; 38 ans de services.
M. Beauchemin (Jean-Marie), chef d'atelier; 38 ans de services.
M. Rigolier (Pierre), manœuvre spécialisé; 38 ans de services.
M. Lafay (Albert), scieur de grumes; 38 ans de services.

Atelier de chargement de Moulins.

M. Vivier (Ernest), agent administratif; 37 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.

M. Valentin (Jean), ingénieur dessinateur spécial; 44 ans de services.
M. Weishaupt (François), ingénieur dessinateur spécial; 41 ans de services.
M. Gaucher (Joseph), ajusteur de précision; 40 ans de services.
M. Leorat (François), agent administratif; 40 ans de services.
M. Bayon (Pierre), ingénieur dessinateur spécial; 39 ans de services.
M. Richard (Laurent), chef d'atelier; 39 ans de services.
M. Real (Antonin), contremaître non professionnel; 38 ans de services.
M. Bonnier (Louis), ajusteur projeteur; 38 ans de services.
M. Fournel (Jean), manœuvre spécialisé; 38 ans de services.
M. Chosson (André), contremaître non professionnel; 38 ans de services.
M. Mandalon (Jean), contremaître non professionnel; 37 ans de services.
M. Gorand (Joannès), manœuvre spécialisé; 37 ans de services.
M. Moulard (Guillaume), agent administratif; 37 ans de services.
M. Argaud (Louis), manœuvre spécialisé; 37 ans de services.
M. Thevenon (Joannès), commis administratif; 37 ans de services.
M. Franc (Paul), affuteur; 37 ans de services.
M. Tisseur (Pierre), électricien; 37 ans de services.
M. Roche (Bruno), fraiseur; 37 ans de services.
M. Gentiane (Etienne), manœuvre spécialisé; 37 ans de services.
M. Vallette (Jean), commis administratif; 37 ans de services.
M. Colombet (Antoine), affuteur; 37 ans de services.

Centre territorial administratif et comptabilité, Alger.

M. Perdrix (Georges), aide-commis; 38 ans de services.

Etat-major, division de Constantine.

Mme Sebbah (Yvonne), née Allouche, aide-commis administratif; 34 ans de services.

Bureau de garnison, Constantine.

Mme veuve Rivière (Eugénie), née Motroni, commis administratif principal; 34 ans de services.

Intendance militaire A. G. D. T., Oran.

Mme Sebban (Joséphine), née El Koubi, commis principal administratif; 33 ans de services.

Ecole militaire préparatoire nord-africaine, Miliana.

M. Zenati (Isaac), commis administratif; 37 ans de services.

Subsistances militaires, Oran.

M. Mokari (Djilali), manœuvre spécialisé; 39 ans de services.

Etat-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie, Tunis.

Mlle Bazin (Germaine), commis administratif; 32 ans de services.

Direction de l'intendance, Tunis.

M. Louaty (Ahmed), commis administratif; 34 ans de services.
Mme veuve Estrangin (Françoise), née Noto, commis administratif; 33 ans de services.

Intendance des subsistances, Tunis.

M. Gotrani (Sellami), agent de bureau; 33 ans de services.

Intendance A. G. D. T. R., Tunis.

Mme Graziani (Thérèse), née Gagnard, commis administratif; 34 ans de services.

Magasin militaire habillement, Tunis

Mme Bembaron (Marie), née Daby, ouvrière; 37 ans de services.
Mlle Cois (Jeanne-Marie), aide-comptable administratif; 34 ans de services.
M. Haddi ben Abderrahman ben Tenani, ouvrier manutentionnaire; 34 ans de services.
M. Guetta (Aaron), ouvrier manutentionnaire; 34 ans de services.
Mlle Gaillard (Léonie-Marie), maîtresse ouvrière professionnelle; 33 ans de services.
Mlle Cornu (Marie-Lucienne), ouvrière manutentionnaire; 33 ans de services.
Melki (Kalfa), ouvrier manutentionnaire, 32 ans de services.
M. Nolfo (Laurent), agent de maîtrise; 32 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Gabès.

M. Ounis Belgacem, aide-commis administratif; 35 ans de services.

Services des subsistances militaires, Casablanca.

M. Abderahman ben Mohamed ben Ali, manœuvre spécialisé; 43 ans de services.
M. Mohamed bel Fki ben Boubeker, manœuvre spécialisé; 42 ans de services.
M. Allel bel Hadj Chtouki Mohamed, manœuvre spécialisé; 39 ans de services.

Intendance militaire des corps de troupe, Fès.

M. Botbol (Elie), agent administratif; 33 ans de services.

Direction des travaux du génie des territoires du Sud, Alger.

M. de Yebra (Gaëtan), conducteur de travaux d'entretien; 18 ans de services.

Direction des travaux du génie, Constantine.

M. Viguier (Emile), ingénieur dessinateur spécial; 35 ans de services.
M. Karoubi (Joseph), commis administratif; 34 ans de services.

Bureau de recrutement d'Alger.

Mme veuve Valls (Raphaëlle), née Alimondo, aide-commis; 34 ans de services.
Mlle Roche (Marie), commis administratif; 33 ans de services.

Bureau de recrutement, Constantine.

M. Herand (Georges), agent administratif; 39 ans de services.
Mme Herand (Reine), née Toubiana, commis administratif; 32 ans de services.

Bureau de recrutement, Oran.

M. Amsalhem (Chaloum), commis administratif; 35 ans de services.
Mme Kienlen (Antoinette), née Guery, commis administratif; 33 ans de services.
Mme Datamanti (Rose), née Martineau, commis administratif; 33 ans de services.
Mme Sabbah (Anna), née Sisler, commis administratif; 32 ans de services.
M. Sevilla (Charles), aide-commis administratif; 31 ans de services.

MEDAILLE D'ARGENT

A TITRE NORMAL

Secrétariat d'Etat aux forces armées.

M. Maujean (Jules-Victor), conducteur lithographe; 39 ans de services.
M. Talpin (Germain-Lucien), secrétaire administratif; 38 ans de services.
M. Ring (Alphonse), manutentionnaire; 37 ans de services.
Mlle Cervioni (Madeleine), commis administratif; 35 ans de services.
Mlle Poulet (Germaine), commis administratif; 34 ans de services.
Mme veuve Collot (Marie-Thérèse), née Barres, agent administratif; 34 ans de services.
Mme Laval (Madeleine-Adèle), née Valantin, aide-commis administratif; 34 ans de services.
M. Villateau (Henri-Alexandre), garde magasin; 33 ans de services.
Mlle Berthelemy (Claire-Henriette), aide-commis administratif; 33 ans de services.
Mme Langlois (Fernande-Pauline), née Peret; commis administratif; 33 ans de services.
Mlle Marion (Suzanne-Marguerite), commis administratif, 32 ans de services.

Direction centrale du matériel, Paris.

M. Nicault (Roger), auxiliaire de bureau; 37 ans de services.

Commandement des transmissions de la Ire région militaire.

M. Blessing (René), contrôleur principal; 37 ans de services.

Etablissement central du matériel de transmissions, Paris.

M. Vives (André-Alfred), agent administratif; 36 ans de services.
M. Cizeau (Pierre-Jean), garde magasin spécialiste; 36 ans de services.
M. Genet (Georges-Eugène), chef d'équipe professionnel; 35 ans de services.
Mlle Huleux (Denise-Jeanne-Désirée), secrétaire administratif; 35 ans de services.
M. Luchert (Léon-Auguste), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.

Service technique des installations et de l'exploitation des transmissions, Paris.

M. Dufrenoy (François-Aristide-Lucien), ingénieur en chef; 34 ans de services.

Section technique de l'armée, Paris.

M. Larivet (Etienne), reporteur lithographe; 37 ans de services.
M. Martin (Lucien-Emile-Adolphe), ingénieur dessinateur spécial; 35 ans de services.
M. Lecroart (Fernand-Marie-Joseph), ingénieur en chef; 35 ans de services.
Mlle Morange (Lucie-Paule-Marthe), aide-commis administratif; 34 ans de services.
Mme veuve Colbeau (Henriette-Joséphine), née Goin, commis administratif principal; 34 ans de services.
Mlle Moret (Germaine), commis administratif principal; 33 ans de services.
Mme Giacobbi (Françoise-Jeanne), née Latare, aide-commis administratif; 24 ans de services.

Service central des approvisionnements, Aubervilliers

M. Bouchet (Joachim), ingénieur; 38 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel de Chartres.

M. Durand (Gabriel-Henri), ajusteur de précision; 35 ans de services.

Ecole d'application du matériel, Fontainebleau.

M. Leroy (Maurice), ingénieur dessinateur; 38 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel automobile, Fontainebleau.

M. Neuzies (Raymond), commis administratif; 39 ans de services.
M. Marly (Hippolyte), contre-maître professionnel; 34 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel automobile, Orléans.

M. Boulet (Louis), agent administratif; 37 ans de services.
M. Pertuis (Henri-Louis), agent administratif; 34 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Versailles.

M. Schuyten (Georges), agent administratif; 36 ans de services.
M. Marquis (Henri-Joseph), ajusteur de précision; 35 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Vincennes.

M. Gallier (Gilbert), sellier; 33 ans de services.

Magasin de rechanges automobiles, Vincennes.

M. Huraut (Henri), expert principal auto; 37 ans de services.
M. Godbert (Jules), expert principal auto; 35 ans de services.
M. de Prince (Maurice), ajusteur; 34 ans de services.

Etablissement régional du matériel de la Fère.

M. Jalin (Paul), artificier; 38 ans de services.
M. Bernard (Lucien), magasinier spécialiste; 34 ans de services.
M. Bauby (Emile-Georges), ajusteur monteur auto; 34 ans de services.
M. Bouladon (Joannès), artificier breveté; 34 ans de services.
M. Segura (Antoine), artificier; 34 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Lille.

M. Charlet (Edouard-Charles), commis administratif; 37 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel automobile, le Mans.

M. Poupeney (Gustave-Henri), ajusteur de précision; 37 ans de services.
M. Daniel (Joseph-Marie-Victor), commis administratif; 36 ans de services.
M. Tolber (Emile-Félix), commis administratif; 34 ans de services.
M. Blondeau (Eugène-Georges), ajusteur metteur au point; 33 ans de services.
M. Edet (Edmond-Alexandre), forgeron de précision; 33 ans de services.

Magasin atelier du matériel, Nantes.

Mlle Mollat (Emmanuelle), commis administratif; 34 ans de services.
Mme veuve Pinet (Madeleine), née Picard, commis administratif; 34 ans de services.

Entrepôt de réserve générale du matériel d'engins blindés, Vannes.

M. Guyodo (Adolphe), chef gardien veilleur; 35 ans de services.
M. Feréliec (Guillaume), ajusteur; 34 ans de services.
Mlle Machefaux (Marie), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Belliard (Marie), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Pierre (Marie), aide-commis administratif; 34 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Angoulême.

M. Cormenier (Maurice), commis administratif; 35 ans de services.

Magasin atelier du matériel, Limoges.

M. Carly (Jean-François), magasinier spécialiste; 38 ans de services.
M. Andraud (François), ajusteur; 34 ans de services.

Etablissement général du matériel aéroporté, Montauban.

Mme Boye (Marie-Louise), née Rougier, commis administratif; 34 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Toulouse.

M. Cathala (Jean-René-Camille), agent administratif; 34 ans de services.
Mme Faury (Andrée-Marie), née Fritsch, commiss administratif; 34 ans de services.
M. [illegible] (Armand-Jean), contremaître non professionnel; 33 ans de services.
M. [illegible] (Paulin), chef d'équipe professionnel; 33 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel automobile, Châlons-sur-Marne.

M. Jourdain (Alphonse), bourrelier; 37 ans de services.
M. Leiber (Robert), agent administratif; 37 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Metz.

M. Pressac (Marcel-Eugène), forgeron; 34 ans de services.
M. Thomy (Xavier-Louis), menuisier; 33 ans de services.
M. Bornard (Louis-Joseph), magasinier; 33 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Nancy.

M. Jacquot (Marie-Camille), ajusteur monteur; 36 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Strasbourg.

M. Schnepf (Xavier), commis administratif; 38 ans de services.
M. Ginter (Edouard), dessinateur; 38 ans de services.
M. Schaller (Aloïse), magasinier; 38 ans de services.
M. Diederichs (Albert), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Weissend (Auguste), gardien veilleur; 33 ans de services.
M. Boulier (Gustave), magasinier spécialiste; 33 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Belfort.

M. Avon (Marcel-Casimir-Julien), commis administratif; 35 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel de D. C. A., Besançon.

M. Robert (Marie-Louis), veilleur; 37 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel d'artillerie, Bourges.

M. Brondeau (Abel), concierge; 40 ans de services.
M. Bort (Eugène), commis administratif; 38 ans de services.
M. Milhiet (Louis-Désiré), commis administratif; 37 ans de services.
M. Daout (Camille), magasinier spécialiste; 36 ans de services.
M. Gessier (Jean-Louis-Mathieu), conducteur de véhicules; 36 ans de services.
M. Guillemet (Armand-Urbain-Joseph), concierge; 36 ans de services.
M. Julien (Sylvain-Antoine), agent administratif; 36 ans de services.
M. Tremeau (Lucien), commis administratif; 36 ans de services.
M. Ponroy (Henri), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Beauvais (René), aide-commis administratif; 34 ans de services.
M. Guenin (Henri), agent administratif; 34 ans de services.
Mlle Dethare (Marie-Thérèse), commis administratif; 33 ans de services.
M. Humetz (Clément-Augustin), ajusteur ordinaire; 33 ans de services.

Annexe de l'école d'application du matériel, Bourges.

Mlle Cartier (Sara-Antoinette), aide-commis; 34 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Dijon.

M. Granier (Paul-Jean), agent administratif; 33 ans de services.
M. Draizet (Albert-Marie), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Goux (Marcel-François-Emile), tourneur de précision; 33 ans de services.

Direction régionale du matériel de la 8e région, Lyon.

Mme Doucet (Angeline), née Lardet, aide-commis administratif; 34 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Lyon.

M. Lechevalier (Paul), artificier; 37 ans de services.
M. Lazare (Damien), ajusteur; 36 ans de services.
M. Vernier (Léon), garde-magasin spécialisé; 36 ans de services.
M. Lapeyrigne (Jean), conducteur auto; 35 ans de services.
M. Bornarel (Marius), armurier; 34 ans de services.
Mlle Terrier (Hortense), agent administratif; 34 ans de services.
M. Boissonnet (Marcel), garde-magasin spécialisé; 34 ans de services.
M. Garcin (Fernand), commis administratif; 33 ans de services.
Mme Besson (Joséphine), née Desplaces, commis administratif; 33 ans de services.
M. Dusouil (André), chef d'équipe professionnel; 33 ans de services.
M. Lenle (Louis), metteur au point; 33 ans de services.

Magasin de rechanges automobiles, Lyon.

Mlle Brunet (Sidonie), commis administratif; 34 ans de services.

Service régional d'exploitation des transmissions territoriales n° 8, Lyon.

M. Thieffroy (Paul-Henri), opérateur radio; 36 ans de services.
M. Monnier (Marius-Armand), opérateur radiotélégraphiste; 35 ans de services.
M. Cauvin (Francis-Eugène), opérateur radiotélégraphiste; 34 ans de services.

Etablissement régional du matériel des transmissions de la 8e région, Lyon.

M. Chauvin (Joseph), chef d'équipe professionnel; 38 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel, Clermont-Ferrand.

M. Cavanat (Victor), contremaître professionnel; 38 ans de services.
M. Levadoux (Philippe-Marcel), agent administratif; 37 ans de services.
M. Dechelotte (Maurice-Edmé), sellier garnisseur; 36 ans de services.
M. Dambertheche (Guillaume-Pierre), conducteur d'auto; 35 ans de services.
M. Angioux (Paul), emballeur; 35 ans de services.
M. Charliat (Léon), chef d'équipe professionnel; 35 ans de services.
Mlle Domur (Valentine), agent administratif; 35 ans de services.
M. Mourgue (Fernand-Gaston-Noël), commis administratif; 35 ans de services.
M. Dumoulin-Dupont (Gabriel-Elide), sellier garnisseur; 35 ans de services.
M. Fossier (Albert-Eugène), manœuvre; 35 ans de services.
M. Guillaumond (Léon-Jean-Baptiste), contremaître professionnel; 34 ans de services.
M. Pinardel (Léonard-André), chef d'équipe professionnel; 34 ans de services.
Mme Verdier (Marie-Louise-Eugénie-Germaine-Henriette), née Bals, aide commis administratif; 34 ans de services.
M. Laverrat (Louis-Antoine), commis administratif; 35 ans de services.
M. Charobert (Marius-Antonin), commis administratif; 33 ans de services.
M. Faidit (Alexandre), commis administratif; 33 ans de services.
M. Cante (Pierre), ajusteur; 33 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Grenoble.

M. Cheval (Claudius-Cyrille), sellier garnisseur; 36 ans de services.
M. Brunet-Manquat Perrache (Antoine-Rémy), commis administratif; 36 ans de services.
Mlle Savignon (Marie-Louise), aide commis administratif; 35 ans de services.

Entrepôt de réserve générale de munitions, la Ferté-Hauterive.

M. Rollot (André-Charles-Robert), chef d'équipe non professionnel; 38 ans de services.
M. Pertucas (Jean-Baptiste), veilleur; 35 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Marseille.

M. Bonjean (Alfred-Gaston), ajusteur outilleur; 36 ans de services.
M. Lourry (Pierre-Marius), agent administratif; 35 ans de services.
M. Barre (Marius-Paul), ajusteur de précision; 35 ans de services.
M. Curtet (Gaston-Ernest), commis administratif; 35 ans de services.
M. Leautier (Joseph-Louis), agent administratif; 33 ans de services.
M. Ottino (Melchior-Marie), tourneur de précision; 33 ans de services.

Service des transmissions de la 9e région, Marseille.

M. Bertrand (Pierre-Marius), contrôleur; 38 ans de services.
M. Chemineau (Charles), opérateur radio; 32 ans de services.

Etablissement régional des transmissions, Nimes.

Mlle Nouis (Léonie), aide commis administratif; 34 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Alger.

M. Pages (Henri), commis administratif; 30 ans de services.
M. Bourriane (Baptiste), commis administratif; 30 ans de services.
M. Mehamsadji Abdelkader, ferblantier; 24 ans de services.
M. Moscardo (Antoine), contremaître professionnel; 24 ans de services.
M. Medilah Salah, aide peintre; 23 ans de services.
M. Montégut (Maurice), commis administratif; 23 ans de services.
M. Vicidomini (François), manœuvre spécialisé; 23 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Constantine.

Mme Laloum (Zhaïra), née Attali, mécanicienne; 25 ans de services.
M. Romain (François), ajusteur; 25 ans de services.
M. Mezar Mabrouk, manœuvre; 25 ans de services.
M. Delatorre (Jean), ajusteur monteur; 25 ans de services.
M. Niglio (André), armurier de précision; 25 ans de services.
M. Allouche (Albert), spécialiste en radiateurs; 25 ans de services.
M. Gadea (François), manœuvre spécialisé; 25 ans de services.
M. Molin (Médéric), ajusteur metteur au point; 25 ans de services.
M. Laïfa Saad, manœuvre spécialisé; 24 ans de services.
M. Benhamida Boudjemea, manœuvre spécialisé; 24 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Oran.

M. Granero (Jean), manœuvre spécialisé artificier; 30 ans de services.
M. Garcia (Nicomède), électricien monteur; 30 ans de services.
M. Pico (José), ouvrier spécialisé; 28 ans de services.
M. Pastor (Albert), ajusteur de précision; 27 ans de services.
M. Falero (Louis), manœuvre spécialisé artificier; 26 ans de services.
M. Soler (Manuel), manœuvre spécialisé; 26 ans de services.
M. Mediel (Honoré), commis administratif; 25 ans de services.
M. Alarcon (José), veilleur; 25 ans de services.
M. Viehl (Joseph), chef d'équipe professionnel; 25 ans de services.
M. Aniorte (Manuel), tourneur de précision; 24 ans de services.
M. Garcia (Joseph-Manuel), conducteur auto; 23 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Tunis.

M. Philibin (Eugène), agent de bureau; 35 ans de services.
M. Chedli ben Hamda, commis administratif; 34 ans de services.
M. Halimi Simah, magasinier; 33 ans de services.
M. Assous (Edmond-Nessim), agent administratif; 26 ans de services.
M. Camilleri (Jules), planton; 27 ans de services.
M. Diliberto (Jérôme), magasinier; 26 ans de services.
Mlle Gaviano (Alice), ouvrière « Z »; 26 ans de services.
M. Bellaich (Victor), bourrelier professionnel; 24 ans de services.

Magasin atelier du matériel, Bizerte.

M. Allard (Carmeno), ajusteur; 28 ans de services.
M. Alfocea (Emmanuel), manœuvre spécialisé; 26 ans de services.

Magasin atelier du matériel, Gabès.

M. M'hamed ben Essan et Guenaoui el gabir et Gere, menuisier; 25 ans de services.

Etablissement général du matériel, Kassar Said.

M. Tahar ben Hamouda ben Hadj Ahmed Zadem el Karoui, bourrelier professionnel; 36 ans de services.
M. Bounon (Moïse), magasinier spécialisé; 32 ans de services.
M. James (Cyprien), menuisier; 26 ans de services.
M. Hamza ben Mohamed ben Smail, ajusteur metteur au point; 26 ans de services.

Direction régionale du matériel des troupes du Maroc, Rabat.

M. Djian (Joseph), commis administratif; 25 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Casablanca.

M. Klein (Georges-André), artificier breveté; 32 ans de services.
M. Cicchero (Joseph), sellier garnisseur; 31 ans de services.
Mme Vinaux (Marie-Louise), née Fresnais, commis administratif; 28 ans de services.
M. Valenti (Giuseppe), ajusteur metteur au point; 25 ans de services.
M. Vasse (Albert-Victor-Augustin), charron; 24 ans de services.

M. Houcine ben Mohamed ben Khadir, aide-armurier; 24 ans de services.
M. Sanchez (Francisco), forgeron; 24 ans de services.
M. Di Mercurio (Salvator), chaudronnier formeur; 24 ans de services.
M. Kozoressof (Constantin), électricien monteur; 24 ans de services.
M. Mohamed ben Aomar ben Bibi, manœuvre spécialisé; 24 ans de services.
M. Menjeard (Jean-Clair), ajusteur metteur au point; 24 ans de services.
M. Salemi (Salvatore), agent de bureau; 23 ans de services.
M. Miloud ben Ali ben Bagaz, manœuvre spécialisé; 23 ans de services.

Etablissement régional du matériel des transmissions, Casablanca.

M. Mohamed ben Lahoussine, gardien civil; 39 ans de services.
Mme Creugnet (Jeanne), née Gandic, agent administratif; 26 ans de services.
Mme Bonneboy (Clarisse), née Girard, commis administratif; 24 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Fès.

M. Neracker (Emile), menuisier ébéniste; 29 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel, Meknès.

M. Ortis (Manuel-Pedro), ajusteur monteur; 31 ans de services.
M. Benaissa ben Kacem ben Bernoussi, manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Karpinski (Olivier-Daniel), contremaître professionnel; 30 ans de services.
M. Chica (Matéo-Salvador), ajusteur, metteur au point; 29 ans de services.
M. Mohamed ben Allal ben Taïbi, manœuvre de force; 28 ans de services.
M. Bourguet (Paul), ajusteur de précision; 28 ans de services.
M. Medina (Diégo-Antonio), peintre; 28 ans de services.
M. Lambert (André), chef d'équipe professionnel; 27 ans de services.
M. Andreo (Maxime-Emmanuel), ajusteur monteur; 26 ans de services.
M. Bitton (Elie), agent de bureau; 25 ans de services.
M. Choukroun Abraham, ajusteur monteur; 25 ans de services.
M. Mohamed ben Mohamed, manœuvre de force; 25 ans de services.
M. Jacob (Marcel-Armand), tourneur de précision; 24 ans de services.
M. Bouzna Messaoud, bourrelier professionnel; 24 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Oudjda.

M. Rouquayrol (Justin), agent administratif; 26 ans de services.
M. Mohamed ould Seddik, manœuvre spécialisé; 26 ans de services.
M. Benichou (Isaac), agent de bureau; 25 ans de services.
M. Raymond (Marcel), charron; 25 ans de services.
Mme Maingot, née Fournil (Yvonne), agent de bureau; 25 ans de services.
M. Romero (Francisco), carrossier automobile; 24 ans de services.
M. Molina (Manuel), carrossier automobile; 24 ans de services.
M. Bricif Abdelkader ben Bouziane, manœuvre spécialisé; 23 ans de services.

Direction centrale des études et fabrications d'armement, Paris.

M. Cliquet (Georges-Eugène-Alphonse), commis administratif principal; 34 ans de services.
M. Dubois (Marcel-Maurice), sous-ingénieur dessinateur spécial; 33 ans de services.
M. Delarzillière (André), agent auxiliaire sous contrat; 33 ans de services.
Mlle Foucher (Adrienne), commis administratif principal; 33 ans de services.

Direction régionale de surveillance, Paris.

M. Tribut (Lucien-René), chef d'atelier titulaire; 37 ans de services.
M. Sainsard (Robert), aide-projeteur; 34 ans de services.

Laboratoire central de l'armement, Paris.

M. Bonnair (Charles-Emile), chef d'atelier; 39 ans de services.
M. Raout (Jean), ingénieur dessinateur spécialisé; 36 ans de services.
M. Oury (Francis-Marie), agent contractuel; 35 ans de services.
M. Chavannes (André-Georges), chef d'atelier; 34 ans de services.
M. Lamothe (Jean-Auguste), chef d'équipe professionnel auxiliaire; 33 ans de services.

Station d'essais de machines-outils de Courbevoie.

M. Barrey (René-Clodomir-Victor), ajusteur de précision titulaire; 35 ans de services.

Atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.

M. Mazereau (Albert-Célestin), chef de groupe professionnel; 36 ans de services.
M. Barbe (Louis-Jacques), chef de groupe professionnel; 35 ans de services.
M. Carrier (Jean), chef d'équipe professionnel auxiliaire; 34 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Levallois.

M. Gosse (André), ajusteur de précision; 37 ans de services.
M. Gazuel (Guillaume), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Faultumel (Jules), chef d'équipe; 33 ans de services.
M. Ponce (Augustin), ajusteur; 33 ans de services.
M. Boulay (Paul), ajusteur; 33 ans de services.

Atelier de construction de Puteaux.

M. Hanviller (Camille), compositeur typographe; 37 ans de services.
M. Fuillérac (Paul), ajusteur monteur d'artillerie; 35 ans de services.
M. Coyez (Emile-Preine), tourneur; 35 ans de services.
M. Beaujard (Jean-Albert-Michel), expéditionnaire; 34 ans de services.
M. Taque (Emile-Charles), chef d'équipe; 34 ans de services.
M. Martin (Daniel-Jean), contremaître titulaire; 34 ans de services.
M. Pinon (Gabriel-Clément), décolleteur; 34 ans de services.
M. Criquet (Charles-Constant), contremaître auxiliaire; 34 ans de services.
Mlle Michaud (Lucienne-Marie), dessinateur titulaire; 34 ans de services.
M. Labourée (Emile-Constant), ajusteur de précision; 34 ans de services.
M. Boudry (Henri-Louis-Joseph), fraiseur ordinaire; 34 ans de services.
M. Daubin (Georges-Astère), chef d'équipe professionnel auxiliaire; 34 ans de services.
Mlle Juin (Marguerite-Irma-Anne-Marie), commis administratif principal; 34 ans de services.
M. Ollier (Lucien-Adrien), décolleteur; 34 ans de services.
M. Bibal (Alexis-Marcel), chef d'atelier; 34 ans de services.
M. Charles (André), sous-ingénieur dessinateur spécial titulaire; 33 ans de services.
M. Bellut (Eugène-Augustin), ingénieur dessinateur titulaire; 33 ans de services.
M. Blondy (Raymond-Alphonse), contremaître titulaire; 33 ans de services.
M. Retrou (Robert-Charles), chef d'atelier; 33 ans de services.
M. Robert (Gérard), projeteur gammiste; 33 ans de services.
Mme Criquet (Georgette), née Vaussard, employée de bureau titulaire; 33 ans de services.
Mme Flamand (Jeanne), née Daulet, agent administratif; 33 ans de services.

Atelier de construction de Rueil.

M. Avart (Paul), contremaître professionnel titulaire; 34 ans de services.
M. Simon (Henri), chef d'équipe professionnel; 33 ans de services.

Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques de Vernon.

M. Gallier (Paul), contremaître non professionnel; 36 ans de services.

Atelier de fabrication de Vincennes.

M. Massol (Louis-Emile), chef d'atelier; 34 ans de services.
Mlle Savary (Yvonne), aide-commis administratif; 33 ans de services.

Atelier de construction du Havre.

M. Jaccoud (Auguste-Théophile), chef d'équipe professionnel; 33 ans de services.
M. Renard (René-Edouard), contremaître professionnel; 33 ans de services.

Atelier de fabrication, le Mans.

M. Prou (Alexandre-Isidore), chef d'atelier; 35 ans de services.

Atelier de construction, Rennes.

M. Leray (Alexandre-Auguste), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Lavialle (Henri), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Wœhrle (Emile), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Chouan (Joseph-Marie), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Chevrel (Léon-Célestin), serrurier; 34 ans de services.
M. Leray (Albert-Julien-Marie), contremaître professionnel auxiliaire temporaire; 34 ans de services.
M. Guillard (Charles-Joseph), serrurier; 34 ans de services.
M. Lignel (Paul-Louis-Marie), conducteur véhicules; 34 ans de services.
Mlle Anger (Berthe-Julienne), commis administratif principal; 33 ans de services.
M. Tondeux (Pierre-Jean-Marie), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Gapsillard (Désiré-Joseph), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Delahais (Pierre-Marie-François), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Rouault (Marcel-Marie), serrurier; 33 ans de services.
Mlle Corson (Laurence-Charlotte), commis administratif principal; 33 ans de services.
M. Belliard (Charles-Eugène), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Mautauzier (Jean-Baptiste-René), aide-électricien; 33 ans de services.
M. Guimard (Jean-Marie), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Gicquel (Pierre), serrurier; 33 ans de services.
M. Haugomat (Joseph-Marie), chef d'équipe professionnel auxiliaire; 33 ans de services.
M. Lahaye (Gaston-Henri), chef d'équipe professionnel titulaire; 33 ans de services.

Direction régionale du Sud-Ouest de surveillance des fabrications, Bordeaux.

M. Mage (Michel-Jean), chef d'atelier; 37 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Châtellerault.

M. Louis-Urbain (Fernand-Georges), chef d'équipe professionnel auxiliaire; 38 ans de services.
M. Normand (Roger), ajusteur de précision; 37 ans de services.
M. Ligeard (Paul), ajusteur; 37 ans de services.
M. Baudu (Emile), ajusteur metteur au point; 35 ans de services.
M. Bonté (Roger), commis administratif principal; 35 ans de services.
M. Blet (Albert), manœuvre spécialisé, 35 ans de services.
M. Piboule (Roger), chaudronnier; 35 ans de services.
M. Rousseau (Henri), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Auguste (Marcel), serrurier; 35 ans de services.
M. Berry (Marcel), dresseur de canons; 35 ans de services.
M. Baraud (Raymond), tourneur outilleur; 35 ans de services.
M. Larmignat (Alphonse), régleur; 35 ans de services.
M. Eeses (Georges), chef de four; 34 ans de services.
M. Mery (Maurice), ajusteur de précision; 34 ans de services.
M. Tisserand (Eugène), chef d'équipe professionnel titulaire; 34 ans de services.
M. Vallet (Marcel), ajusteur de précision, moniteur; 34 ans de services.
M. Gaultier (Abel), ajusteur outilleur; 34 ans de services.
M. Rabeau (Roger), ajusteur outilleur; 34 ans de services.
M. Blanchard (Georges), contremaître professionnel titulaire; 34 ans de services.
M. Berthomiere (Gaston), garde-magasin spécialiste; 34 ans de services.
M. Husson (Paul), menuisier; 34 ans de services.
M. Auzannet (Alfred), garde-magasin spécialiste; 34 ans de services.
M. Meunier (René), régleur; 33 ans de services.
M. Tavernier (André), tourneur outilleur; 33 ans de services.
M. Duval (Henri), mécanicien monteur; 33 ans de services.
M. Ransan (Flavien), commis administratif principal; 33 ans de services.
M. Billaud (Edouard), rectifieur de précision; 33 ans de services.
M. Berry (Joseph), aide-projeteur; 33 ans de services.
M. Larcher (Marcel), ajusteur, 33 ans de services.
M. Liboureau (Daniel), graveur de matrices; 33 ans de services.
M. Blanchard (Xavier), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Rousseau (Louis), rectifieur; 33 ans de services.
M. Andrault (Camille), vaguemestre; 33 ans de services.
M. Bernard (Henri), mécanicien monteur; 33 ans de services.

Atelier de construction de Roanne.

M. Ravel (Jean-Baptiste), contremaître non professionnel titulaire; 36 ans de services.
M. Pizay (Benoît), chef d'atelier titulaire; 36 ans de services.
M. Eyglument (Paul), chef d'équipe non professionnel titulaire; 36 ans de services.
M. Michon (Joannès), charron; 36 ans de services.
M. Girardet (John), contremaître professionnel titulaire; 35 ans de services.
M. Prost (Claude), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Labrosse (Alfred), sous-ingénieur dessinateur titulaire; 35 ans de services.
M. Fouilhon (Clovis), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Dron (Henri), contremaître; 35 ans de services.
M. Goutorbe (Jean), chef d'équipe; 35 ans de services.
M. Bernon (Maximin), rectifieur de précision; 35 ans de services.
M. Dupont (Joseph), manutentionnaire; 35 ans de services.
M. Delorme (Benoît), chef d'atelier; 35 ans de services.
M. Girot (Jules), chaudronnier; 35 ans de services.
M. Bernay (Claudius), serrurier; 35 ans de services.
M. Epinat (Etienne), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Mure (Joannès), limeur; 35 ans de services.
M. Durand (Louis), sous-ingénieur dessinateur; 35 ans de services.
M. Girardet (Louis), limeur; 35 ans de services.
M. Saintantoine (Léon), chaudronnier; 35 ans de services.
M. Chenaud (Charles), soudeur autogène; 35 ans de services.
M. Burelier (Jean), ajusteur; 35 ans de services.
M. Blanchard (Henri), tourneur; 35 ans de services.
M. Mercier (Marius), manutentionnaire; 35 ans de services.
M. Couturier (Jacques), chef d'équipe auxiliaire temporaire; 35 ans de services.
M. Talon (Joseph), ingénieur des travaux bâtiment; 35 ans de services.
M. Dechelette (Jean), trempeur; 35 ans de services.
M. Martinet (Laurent), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Petrequin (Marc), contremaître; 35 ans de services.
M. Coste (Louis), chef d'atelier titulaire; 35 ans de services.
M. Melet (Jean), aide-commis administratif titulaire; 35 ans de services.
M. Merlin (Georges), peintre; 35 ans de services.
M. Ardonceau (Alfred), chaudronnier; 35 ans de services.
M. Dalmais (Jean-Claude), chaudronnier; 34 ans de services.
M. Bonnet (Jean-Pierre), tourneur; 34 ans de services.
M. Dubouis (Louis), veilleur chef; 34 ans de services.
M. Brossard (Pierre), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Goutorbe (Stéphane), chef d'équipe non professionnel titulaire; 34 ans de services.
M. Levain (Théophile), chef d'équipe; 34 ans de services.
M. Killiger (Charles), manutentionnaire; 34 ans de services.
M. Granier (Henri), ajusteur; 34 ans de services.
M. Danton (Jean), contremaître; 34 ans de services.
M. Soisson (Paul), agent administratif; 34 ans de services.
M. Lescaillez (Pierre), affûteur; 34 ans de services.
M. Lauclair (Alfred), manœuvre ordinaire; 34 ans de services.
M. Burgat (Jean), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Picard (Elie), commis administratif; 34 ans de services.
M. Maingue (Jean), serrurier; 34 ans de services.
M. Thevenet (Claude), affûteur de fraises de formes; 34 ans de services.
M. Tiniot (Jules), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Nay (Raoul), ingénieur dessinateur spécial; 34 ans de services.
M. Beranger (André), commis administratif principal; 34 ans de services.
M. Jouanin (Léon), forgeron de précision; 34 ans de services.
M. Rouzet (Paul), peintre; 34 ans de services.
M. Philippe (Alphonse), commis administratif principal; 34 ans de services.
M. Thomas (Emile), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Lespinasse (Marcel), chef d'équipe; 34 ans de services.
M. Lecœuche (Léon), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Nectoux (Eugène), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Buisson (Jean), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Boucly (Henri), contremaître; 34 ans de services.
M. Magnin (Joseph), contremaître professionnel titulaire; 34 ans de services.
M. Villeneuve (Philibert), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Chemin (Jules), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Duriez (Edouard), ajusteur; 34 ans de services.
M. Masson (Jean), chauffeur de générateur; 34 ans de services.
M. Chopin (Louis), dessinateur; 34 ans de services.
M. Pichod (Maurice), ajusteur; 34 ans de services.
M. Moreau (Louis), affûteur; 34 ans de services.
M. Moncorge (François), ajusteur; 34 ans de services.
M. Delaye (Jean), tourneur de précision; 34 ans de services.
M. Goulaland (Louis), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.

M. Verots (Louis), contremaître professeur titulaire; 34 ans de services.
M. Piegad (Joseph), menuisier; 34 ans de services.
M. Bourlière (Antoine), affuteur, 34 ans de services.
M. Girardet (Fernand), fondeur; 34 ans de services.
M. Hyme (Louis), contremaître professionnel titulaire; 34 ans de services.
M. Sabot (Paul), contremaître professionnel titulaire; 34 ans de services.
M. Mathieu (Jean), serrurier; 34 ans de services.
M. Gonneau (Henri), fraiseur; 34 ans de services.
Mlle Tatin (Andréa), aide commis administratif; 33 ans de services.
M. David (Etienne), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Andanson (Gilbert), serrurier; 33 ans de services.
M. Dessimond (Charles), ingénieur dessinateur spécial; 33 ans de services.
M. Monnier (Henri), chef d'équipe professionnel titulaire; 33 ans de services.
Mlle Fillon (Marguerite), commis administratif; 33 ans de services.
M. Gagnolet (Louis), ajusteur; 33 ans de services.
M. Gelenet (Joseph), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Tulle.

M. Plas (Jean), ajusteur ordinaire; 36 ans de services.
M. Espargillière (André), tourneur ordinaire; 35 ans de services.
M. Bouyoux (Jean-Baptiste), contremaître professionnel auxiliaire temporaire; 35 ans de services.
M. Lacour (Pierre), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Bournas (Louis), tailleur de fraises; 35 ans de services.
M. Dauzier (Sylvain), dresseur de canons; 35 ans de services.
M. Tintignac (Joannès), contremaître professionnel; 35 ans de services.
M. Perussie (Antoine), chef d'atelier; 35 ans de services.
M. Philippoux (Jean), commis administratif principal; 35 ans de services.
M. Eyrolles (Jean-Henri), ajusteur de précision; 35 ans de services.
M. Mayzaud (François), projeteur; 35 ans de services.
M. Cueille (Dominique), affuteur; 35 ans de services.
M. Tourondel (Antonin), garde magasin spécialisé; 35 ans de services.
M. Parel (Alexandre), affuteur; 34 ans de services.
M. Fromonteil (Jean-Baptiste), agent administratif; 34 ans de services.
M. Fieyre (Léonard), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Mathon (Jean), limeur; 34 ans de services.
M. Juglard (Jean), ferblantier; 34 ans de services.
Mlle Chambas (Jeanne), commis administratif; 34 ans de services.
M. Neuville (Léonard), affuteur; 34 ans de services.
M. Merpillat (Louis), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Rivassoux (François), menuisier; 34 ans de services.

Atelier de construction de Tarbes.

Mme veuve Dupau (Maria-Ernestine), née Harcaut, aide-commis administratif; 35 ans de services.
M. Lucat (Louis-Joseph-Jean-Marie), conducteur de camionnette électrique; 35 ans de services.
M. Laporte (Alfred-Auguste), ajusteur outilleur; 35 ans de services.
M. Duffau (Dominique-Noël-Albert), sous-ingénieur dessinateur spécial; 35 ans de services.
M. Boellmann (Ernest-René), modeleur; 34 ans de services.
M. Ganivette (Jean), serrurier; 34 ans de services.
M. Bacque (Léon-Georges), commis administratif principal; 34 ans de services.
M. Lalanne (Roger-Pierre), chef d'atelier; 34 ans de services.
M. Laporte (Edmond-Vincent-Dominique), chef d'atelier; 34 ans de services.
M. Serres (Pierre-Paul-Omer), ajusteur outilleur; 34 ans de services.
M. Cayrefourcq (Edouard-Edmond-Ernest), contremaître professionnel; 34 ans de services.
M. Fourcade (Marcel-Armand), ajusteur outilleur; 34 ans de services.
M. Lapeyre (Pierre-Armand), contremaître professionnel; 33 ans de services.
M. Pecassou (Fernand-François), contremaître professionnel; 33 ans de services.
M. Pegot (Eloi-Paul-Jean-Marie), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Prevot (Denis-Bertrand), contremaître professionnel; 33 ans de services.
M. Gardey (Georges), agent administratif; 33 ans de services.

Atelier de fabrication de Toulouse.

M. Laurens (Emile), agent administratif; 39 ans de services.
M. Marfaing (Jean), manœuvre spécialisé; 36 ans de services.
M. Lafon (Baptiste), tourneur; 36 ans de services.
M. Abadie (Jean), manœuvre; 36 ans de services.
M. Moulis (Jacques), rodeur; 36 ans de services.
M. Haubebourg (Eugène), toupilleur; 36 ans de services.
M. Cayssials (Jean-Marie), commis administratif; 35 ans de services.
M. Montals (Léon), chauffeur de générateur; 35 ans de services;
M. Aurignac (Pierre), serrurier; 35 ans de services.
M. Faure (Jean), ajusteur; 35 ans de services.
M. Sennou (Antoine), commis administratif; 35 ans de services.
M. Leonard (Joseph), tourneur; 35 ans de services.
M. Bessières (Paul), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Bousquet (Jean), aide-commis administratif; 35 ans de services
M. Soubeille (Jacques), raboteur; 35 ans de services.
M. Cardona (Antoine), chef d'équipe professionnelle; 35 ans de services.
M. Delort (Joseph), serrurier; 35 ans de services.
M. Faure (Lacaussade), plombier; 35 ans de services.
M. Deroche (Marcel), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Gibaut (Pierre), plâtrier; 35 ans de services.
M. Tarraube (Jean), commis administratif; 35 ans de services.
M. Simand (Armand), agent administratif; 35 ans de services.
M. Ozou (Camille), outilleur de cartouches; 35 ans de services.
M. Vidal (Bernard), manœuvre; 35 ans de services.
M. Tabes (Jean), veilleur; 35 ans de services.
M. Periot (Paul), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Mounie (Pierre), chef d'équipe professionnel; 35 ans de services.
M. Ricard (Georges), bourrelier de fabrication; 35 ans de services.
M. Bergounious (Paul), bourrelier de fabrication; 35 ans de services.
M. Escaich (Gabriel), commis administratif; 35 ans de esrvices.
M. Besset (Pierre), commis administratif; 34 ans de services.
M. Lapalu (Auguste), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Bruel (Marcel), commis administratif; 34 ans de services.
M. Ichac (Adolphe), commis administratif; 34 ans de services.
M. Morgo (Joseph), ajusteur; 34 ans de services.
M. Frechou (Paul), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Toussaint (René), commis administratif; 34 ans de services.
M. Mathios (Frédéric), commis administratif; 34 ans de services.
M. Dauziech (Elie), outilleur de cartoucherie; 34 ans de services.
M. Larrue (Antonin), outilleur de cartoucherie; 34 ans de services.
M. Bernadac (Jules), artificier breveté; 34 ans de services.
M. Roger (Auguste), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Germa (Marcel), outilleur; 34 ans de services.
M. Caubet (Paul), manœuvre; 34 ans de services.
M. Ruelle (Pierre), outilleur de cartoucherie; 34 ans de services.
M. Hebrard (Charles), commis administratif; 34 ans de services.
M. Francazal (Jean), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Gravie (Jules), ajusteur; 34 ans de services.
M. Demille (René), rectifieur; 34 ans de services.
M. Brabet (Jean), rodeur; 34 ans de services.
M. Bascou (Marius), veilleur; 34 ans de services.
M. Estaque (Jean), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Marcast (Jean), rectifieur; 33 ans de services.
M. Bouzin (Jean-Marie), rodeur; 33 ans de services.
M. Manavit (René), chef d'équipe professionnel; 33 ans de services.
M. Cuxac (Georges), affûteur; 33 ans de services.
M. Gaubert (Eugène), couvreur; 33 ans de services.
M. Mirouze (Joseph), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Abadie (Jean), typographe; 33 ans de services.
M. Chaumeton (Fernand), manœuvre; 33 ans de services.

Ecole centrale de pyrotechnie de Bourges.

M. Mabilat (Pierre-Marcel), serrurier; 37 ans de services.
M. Rousseau (Eugène), charron; 37 ans de services.
M. Alleron (Lucien-Marie), ingénieur dessinateur; 37 ans de services.
M. Parat (Alexandre), commis administratif principal; 37 ans de services.
M. Garnier (Albert), concierge; 37 ans de services.
M. Baraton (Louis), menuisier; 36 ans de services.
M. Cherrier (André), contremaître professionnel; 36 ans de services.
M. Richard (Valentin), contremaître professionnel; 36 ans de services.
M. Lanoue (Joseph-Alexandre), commis administratif principal; 36 ans de services.
M. Pasquet (Marcel), commis administratif principal; 35 ans de services.
M. Pinault (Célestin), lithographe; 35 ans de services.
M. Auclerc (Alphonse), sous-ingénieur dessinateur spécial; 35 ans de services.

M. Tessiau (Alexis-Henri), menuisier; 35 ans de services.
M. Rameau (Paul), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Massicot (René), artificier breveté; 35 ans de services.
M. André (Gaston), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Poubeau (Léon), menuisier; 35 ans de services.
M. Blanchet (Emile), menuisier; 35 ans de services.
Mme Ernoux, née Boin (Yvonne), commis administratif hors classe; 35 ans de services.
M. Boudignon (Marcel), contremaître professionnel; 35 ans de services.
M. Pagin (Amédée), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Petit (Marcel), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Leguillon (Claude), chef d'équipe non professionnel; 35 ans de services.
M. Laurent (Jean-Camille), conducteur d'auto; 35 ans de services.
M. Morand (Lucien), chauffeur de générateur; 35 ans de services.
M. Sartin (Louis), tourneur; 35 ans de services.
M. Seguin (Lucien), artificier ordinaire; 35 ans de services.
M. Ganuchet (Pierre), commis administratif principal; 35 ans de services.
M. Gallet (Joseph), chef d'équipe non professionnel; 35 ans de services.
M. Seguin (Anatole), aide-électricien; 35 ans de services.
M. Rabot (Jacques), commis administratif principal; 35 ans de services.
M. Gaudry (François), pompier mécanicien; 35 ans de services.
M. Jacquet (Léon), peintre; 35 ans de services.
M. Lafaix (Gaston), contremaître professionnel; 35 ans de services.
M. Lagoyer (Emile), menuisier; 35 ans de services.
M. Pare (Ernest-Eugène), chef d'atelier; 35 ans de services.
M. Chevrette (Louis), contremaître professionnel; 34 ans de services.
M. Trouve (Célestin-Adolphe), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Bonnivin (Marcel), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Bedu (Alphonse), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Chigot (Marcel-Augustin), régleur simple; 34 ans de services.
M. Laveau (Lucien), charretier; 34 ans de services.
M. Gimard (Maurice-Marcel), conducteur d'auto professionnel; 34 ans de services.
Mlle Poly (Jeanne-Aimée), commis administratif principal; 34 ans de services.
M. Rollet (Lucien), artificier breveté; 34 ans de services.
M. Surgent (Marcel), magasinier spécialiste; 34 ans de services.
M. Rigout (René-Georges), commis administratif principal; 34 ans de services.
M. Malin (Georges), tourneur de précision; 34 ans de services.
M. Naveau (Louis), contremaître professionnel; 34 ans de services.
M. Jacquet (Maurice-Paul), contremaître professionnel; 34 ans de services.
M. Dufois (Louis), aide-électricien; 34 ans de services.
M. Ytournel (Albert), artificier breveté; 34 ans de services.
Mme Aubrun (Camille), née Gregy, commis administratif principal; 33 ans de services.
M. Couderc (Auguste), commis administratif principal; 33 ans de services.
M. Potier (Georges), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Rhodier (Armand), ajusteur; 33 ans de services.
M. Millet (Alexandre), artificier ordinaire; 33 ans de services.

Atelier de construction de Bourges.

M. Dieu (François-Camille), ajusteur ordinaire; 37 ans de services.
M. Tardy (François-Charles), commis administratif principal; 36 ans de services.
M. Mangot (Edmond-Louis-René), projeteur principal; 36 ans de services.
M. Beauvais (René-Louis), forgeur ordinaire; 36 ans de services.
M. Audoux (Marcel-Germain), ajusteur ordinaire; 36 ans de services.
M. Fougère (Lucien-André-Fernand), sous-ingénieur dessinateur; 36 ans de services.
M. Laballery (Paul), chef d'atelier; 36 ans de services.
M. Millet (Camille), contremaître professionnel; 36 ans de services.
M. Bertheau (Germain), commis administratif principal; 35 ans de services.
M. Desbois (Emile-Auguste), ajusteur de précision; 35 ans de services.
M. Gressin (Albert-François), commis administratif principal; 35 ans de services.
M. Sochet (Georges-Camille), chaudronnier ordinaire; 35 ans de services.
M. Chasset (René), contremaître professionnel; 35 ans de services.
M. Guyard (Marcel), ajusteur ordinaire; 35 ans de services.
M. Auclair (Jean-Camille), chaudronnier ordinaire; 35 ans de services.
M. Cocu (Jean-Fernand), commis administratif principal; 35 ans de services.
M. Paumier (Jean), ajusteur ordinaire; 35 ans de services.
M. Lagarde (Jules-Pierre), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Gauriat (Louis), contremaître professionnel; 35 ans de services.
Mme Touzet (Germaine), née Boucher, commis administratif principal; 35 ans de services.
M. Martinat (Alphonse-Louis), projeteur petites études; 35 ans de services.
M. Renaud (Jean-Emile), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Barbe (Fernand-Eugène), chauffeur de générateur; 34 ans de services.
M. Marquet (Joseph), ajusteur ordinaire; 34 ans de services.
M. Gaillard (Marcel), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Lesage (Georges), forgeur; 34 ans de services.
M. Mirguet (Gustave-Jules-Marie), chef d'équipe professionnel; 34 ans de services.
M. Roux (Marcel-Benoit), ajusteur ordinaire; 34 ans de services.
Mme Reverdeau (Germaine), née Scherrer, aide-commis administratif; 34 ans de services.
M. Coquard (Maurice-Georges), agent administratif; 34 ans de services.
M. Prevost (Louis), bourrelier de fabrication; 34 ans de services.
Mlle Vinatier (Léonie), aide-commis administratif; 34 ans de services.
M. Dautry (Charles-Gaston), forgeur; 33 ans de services.
M. Juilliard (Roger), ajusteur de précision; 33 ans de services.
M. Charlois (Emile-Ernest), tourneur ordinaire; 33 ans de services.

Etablissement d'expériences techniques de Bourges.

M. Ridon (Emile), pointeur culassier; 35 ans de services.
M. Gogo (Auguste), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Laveau (André), observateur piqueteur; 34 ans de services.
M. Arnaud (Louis), observateur piqueteur; 34 ans de services.
M. Morice (Robert), chef d'équipe professionnel titulaire; 33 ans de services.

Direction régionale du Sud-Est de surveillance, Lyon.

M. Deroubaix (Louis), aide-commis administratif; 34 ans de services.
Mme Dupont (Marie), née Iemelti, commis administratif; 34 ans de services.
Mme Torrollion (Marie), née Alliod, agent administratif; 34 ans de services.
M. Martinon (Jean), agent administratif; 34 ans de services.
Mme Pradon (Charlotte), née Gauthier, commis administratif; 33 ans de services.

Atelier de construction de Lyon.

M. Monfalcon (Marius), concierge; 38 ans de services.
M. Favier (Jean), contremaître professionnel; 37 ans de services.
M. Ravinel (Emile), manœuvre spécialisé; 36 ans de services.
M. Cattier (Félix), modeleur; 36 ans de services.
M. Veyet (Joseph), toupilleur; 36 ans de services.
M. Ronat (Lucien), concierge; 36 ans de services.
M. Pays (Firmin), charron; 35 ans de services.
M. Vallet (Clovis), agent administratif; 35 ans de services.
M. Bourbonnaud (Joannès), ajusteur; 35 ans de services.
M. Augustin (Henri), agent administratif; 35 ans de services.
M. Manneval (Emile), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Clerc (Antoine), commis administratif; 35 ans de services.
M. Bonnet (Lucien), ajusteur; 35 ans de services.
M. Chevrier (Edmond), charron; 35 ans de services.
M. Canac (Ernest), chef d'équipe; 35 ans de services.
M. Collonge (Claudius), agent administratif; 35 ans de services.
M. Bonnetain (Jean-Marie), commis administratif; 35 ans de services.
M. Galmoz (Elie), commis principal; 34 ans de services.
M. Seroul (Camille), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. David (André), chef d'équipe; 34 ans de services.
M. Forel (Charles), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Mary (Théodore), commis administratif; 34 ans de services.
M. Blanc-Caille (François), commis administratif; 34 ans de services.
M. Lacour (Régis), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Brachet (Georges), ingénieur dessinateur; 33 ans de services.
M. Horard (Benoit), manœuvre spécialisé; 33 ans de services.

Atelier de chargement de Clermont-Ferrand.

M. Desroches (Pierre), manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Delarboulas (Baptiste-Antonin), chef d'atelier; 34 ans de services.

Atelier de chargement de Moulins.

M. Bonnet (Charles), contremaître professionnel; 34 ans de services.
M. Papon (Guillaume), agent de service; 34 ans de services.
Mlle Delarge (Marguerite), commis administratif; 34 ans de services.
M. Echegut (Jean), chef d'équipe professionnel; 33 ans de services.
M. Caillol (Ferdinand), agent administratif; 33 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.

M. Sabatier (Jean), manœuvre spécialisé; 36 ans de services.
M. Poyet (Louis), chaudronnier; 35 ans de services.
M. Cuisinier (Jean), commis administratif; 35 ans de services.
M. Landon (Pierre), commis administratif; 35 ans de services.
M. Brot (Antonin), tailleur de fraises; 34 ans de services.
M. Daulny (Camille), rectifieur de précision; 34 ans de services.
M. Volle (Louis), aide-projeteur; 34 ans de services.
M. Barnier (Auguste), aide-commis; 34 ans de services.
M. Velet (Pierre), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Russier (Pierre), commis administratif; 34 ans de services.
M. Chambefort (Pierre), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Ducerf (Clément), manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. Rossignol (Marius), agent administratif; 34 ans de services.
M. Fournel (Pierre), contremaître; 34 ans de services.
M. Berger (Etienne), agent administratif; 34 ans de services.
M. Eymain (Jean), tailleur de fraises; 33 ans de services.
M. Chareyre (Charles), plombier; 33 ans de services.
M. Vernassière (Antoine), ingénieur dessinateur spécial; 33 ans de services.
M. Fondeneau (Julien), surveillant; 33 ans de services.

Cartoucherie de Valence.

M. Marquet (Charles-Joseph-Antoine), rectifieur de cartoucherie; 35 ans de services.
M. Barjon (Emile-Maurice), manœuvre; 35 ans de services.
M. Giraud (Fernand-Emile), régleur simple; 35 ans de services.
M. Durand (Marcel-Louis-Auguste), commis administratif; 34 ans de services.
M. Vivier (Léon-Gabriel), rectifieur; 34 ans de services.
M. Brolle (Henri-Marius-Pierre), régleur simple; 34 ans de services.

Etablissement d'expériences techniques de Toulon.

M. Capou (André), agent administratif; 34 ans de services.

Direction régionale de l'Afrique du Nord, Alger.

Mlle Lefevre (Andrée-Suzanne), aide-commis administratif; 34 ans de services.

Direction régionale de l'intendance, Paris.

Mlle Castan (Louise-Clémentine), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Naulay (Marthe-Alice), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Jehanin (Alice), secrétaire administratif; 33 ans de services.

Etat-major, 1re région, Paris.

Mme Le Maire (Madeleine), née Lovichi, commis administratif; 26 ans de services.

Etat-major subdivision militaire de Paris.

Mme Rouillon (Irma), née Chemineau, agent administratif; 34 ans de services.

Intendance des pensions et des réquisitions de Paris.

Mme Dumas (Madeleine), née Morel, commis administratif; 35 ans de services.

Intendance des corps de troupes, Paris.

M. Levy (Isaac), commis administratif; 33 ans de services.

Intendance militaire des subsistances de Paris.

Mme Lefebvre (Eugénie), née Toumelin, commis administratif; 35 ans de services
Mlle Audibert (Eugénie), aide-commis administratif; 34 ans de services.

Intendance militaire des déplacements et transports, Paris.

M. Caron (Aimé-Joseph), agent administratif; 35 ans de services
Mlle Sevrain (Estelle-Louise), commis administratif; 34 ans de services.
Mme veuve Maison (Jeanne), née Arnault; 33 ans de services.

Gestion des subsistances de Paris.

Mlle Lacroix (Marguerite), commis administratif; 33 ans de services.

Service ministériel de la liquidation des transports, Paris.

Mme Delacour (Jeanne-Léa), née Drancey, vérificatrice de taxes; 33 ans de services.
Mlle Carlot (Suzanne-Eugénie), commis administratif; 33 ans de services.

Service central des pensions, Paris.

Mme Thebault (Yvonne-Marie-Louise-Joséphine), née Guilmard, aide-commis; 35 ans de services.
Mme Chamont (Eugénie-Louise-Annette), née Kaaouche, commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Beneut (Jenny-Maximilienne), commis administratif; 34 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité, Paris.

Mme Chaput (Charlotte), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Roulet (Jeanne), commis administratif; 34 ans de services.

Bureau des archives collectives des formations métropolitaines de Paris.

M. Mechinino (Léopold), agent administratif; 36 ans de services.

Magasin d'habillement de Paris.

Mlle Durand (Ismérie-Adèle), aide-commis administratif; 33 ans de services.

Intendance habillement, Issy-les-Moulineaux.

Mme Heno (Georgette), née Beasse, aide-commis; 34 ans de services.
Mlle Cocoal (Fernande-Ambroisine), commis administratif; 33 ans de services.
Mme Riviere (Louise-Anne), née Michel, commis administratif; 33 ans de services.

Intendance militaire, Orléans.

M. Martin (René-Félix-Martin), secrétaire administratif; 35 ans de services.
Mme Meitz (Emma-Juliette-Flora), née Jutteau, agent administratif; 34 ans de services.
Mlle Rousseau (Marie-Estelle), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Désiré (Emilie-Suzanne), aide-commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Fournier (Octavie-Léonie), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Bizouarne (Jenny-Marie-Madeleine), commis administratif; 34 ans de services.

Services des fabrications d'habillement, Vannes.

M. Barrali (Raymond), manutentionnaire; 36 ans de services.
M. Cherouvrier (Pierre), manutentionnaire; 36 ans de services.
M. Tort (Germain), contremaître non professionnel; 35 ans de services.
M. Thebert (Henri), emballeur; 35 ans de services.
M. Sanson (Pierre), commis administratif; 35 ans de services.
Mme Beckel (Renée), née Michel, aide-commis administratif; 35 ans de services.
Mlle Fossard (Germaine), commis administratif; 35 ans de services.
Mme veuve Lacroix (Léone), née Houy, commis administratif; 35 ans de services.
Mme Bordier (Léa), née Bidault, commis administratif; 34 ans de services.
M. Restiaux (Eugène), manutentionnaire; 34 ans de services.
Mme Ligreau (Henriette), née Ravaute, aide-commis; 34 ans de services.
Mlle Kellner (Marguerite), commis administratif; 34 ans de services.

Intendance militaire de Versailles.

M. Morin (André-Armand-Victor-Paul), aide-commis administratif; 35 ans de services.
Mme Pearce (Georgette-Yvonne), née Farinet, commis administratif; 34 ans de services.

Magasin d'habillement de Versailles.

M. Le Moigne (Noël), menuisier; 34 ans de services.
M. Paillet (Albert), sellier garnisseur; 34 ans de services.
Mme veuve Lirzin (Marie-Rosalie), née Jarno, manutentionnaire; 33 ans de services.

Etat-major de la 2e région militaire, Lille.

Mlle Cappeliez (Rachel-Augustine), aide-commis administratif ; 33 ans de services.

Intendance de la 2e région militaire, Lille.

M. Brygo (Albert-Charles), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Dupont (Jeanne-Marie), aide-commis administratif; 33 ans de services.

Intendance régionale des subsistances militaires, Lille.

Mlle Lenglart (Julia), aide-commis administratif; 35 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité de la 2e région militaire, Lille.

M. Gradelle (Victor-Augustin), auxiliaire de service; 33 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire 520, Lille.

Mme Daigle (Henriette), née Plessiet, commis d'administration; 33 ans de services.

Annexe du magasin militaire d'habillement d'Amiens.

M. Froideval (Renaud-Modeste-Joseph), manutentionnaire; 38 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire 523 du S. E. P. R., Laon.

M. Varloteaux (Charles-Edouard), commis administratif; 41 ans de services.

Action sociale des forces armées, Laon.

M. Lavail (Bernard), commis administratif principal; 38 ans de services.

Service des fabrications de l'habillement, annexe de Rouen.

Mme Lataix (Yvonne-Suzanne), née Letellier, agent administratif; 34 ans de services.
Mme Chrétien (Jeanne), née Chassain, commis administratif ; 34 ans de services.

Direction de l'intendance, Rennes.

Mlle Querat (Marie-Louise), commis administratif; 33 ans de services.

Intendance A. G. D. T., Rennes.

M. Richer (Henri), agent administratif; 35 ans de services.
Mlle Marhic (Jeanne-Marie), commis administratif; 33 ans de services.
M. Telemaque (Jean-Henri), commis administratif; 33 ans de services.

Intendance des subsistances, Rennes.

Mlle Fourmigaut (Eugénie), commis administratif; 34 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité de Rennes.

Mlle Le Sann (Eudoxie), née Petel, agent administratif; 33 ans de services.
Mme Lorandel (Marcelline), née Mainfray, commis administratif; 33 ans de services.

Magasin militaire d'habillement, Rennes.

Mme veuve Hamard (Augustine), née Mouchere, maîtresse ouvrière; 37 ans de services.

Compagnie administrative régionale n° 3, Rennes.

Mme veuve Lancien (Denise-Marie), née Blanchet, aide-commis administratif; 35 ans de services.

Bureau mobilisateur régional n° 3, Rennes.

M. Lemercier (Charles-Augustin), commis administratif; 38 ans de services

Intendance C. T. R. de Caen.

Mme Duvey (Marie-Céline-Andréa), née L'Honneur, commis administratif; 33 ans de services.

Etat-major de la subdivision du Mans.

M. Yvon (René-Armand-Joseph), agent administratif; 34 ans de services.

Intendance militaire, le Mans.

Mlle Cornu (Julia-Blanche), commis administratif; 35 ans de services.
Mlle Noireault (Yvonne-Marie), commis administratif; 33 ans de services.
Mlle Germain (Thérèse-Marie), commis administratif; 33 ans de services.
Mme veuve Guerrin (Marie-Eugénie), née Guy, commis administratif; 33 ans de services.

Gestion des subsistances, le Mans.

Mlle Bessonnet (Thérèse), commis administratif; 33 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité, le Mans.

Mme Martin (Suzanne), née Faimonville, aide-commis; 34 ans de services.

Subdivision militaire, Nantes.

M. Lecomte (Emile-Louis-Emmanuel), aide-commis administratif; 35 ans de services.

Intendance de Nantes.

Mlle Frangeul (Marie-Adèle), agent administratif; 34 ans de services.

Gestion des subsistances de Nantes.

M. Lefebvre (Etienne), commis administratif; 40 ans de services.
M. Lallement (Marcel-François), concierge; 36 ans de services.
M. Bordet (André-Louis), agent administratif; 34 ans de services.
Mlle Durand (Marthe), commis administratif; 34 ans de services.

Service des fabrications d'habillement, annexe de Nantes.

Mlle Prioux (Renée-Alice-Donatienne), commis administratif; 34 ans de services.

Magasin régional d'habillement de Nantes.

Mme Bourasseau, née Brisseau (Marie-Antoinette), mécanicienne; 38 ans de services.

Suppléance de l'intendance de Quimper.

M. Le Duc (Jean-Marie), agent administratif; 35 ans de services.

Ecole d'application de l'arme blindée et de la cavalerie, Saumur.

M. Landais (Ernest-Jean), sellier garnisseur; 34 ans de services.
Mlle Spal (Yvonne-Lucile-Julia), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Buet (Jeanne-Marie-Alexandrine), aide-commis; 33 ans de services.

Intendance de Vannes.

Mlle Toullec (Louise-Marie), aide-commis; 35 ans de services.
M. Croguennec (Aimé-Louis), commis administratif; 34 ans de services.

10e régiment d'artillerie antiaérienne, Vannes.

Mlle Le Galo (Louise-Marie), aide-commis administratif; 41 ans de services.

Direction de l'intendance, Bordeaux.

Mlle Schunck (Jeanne-Marie), commis administratif 35 ans de services.;
Mme Caors, née Bouillerge (Marie-Anaïs), commis administratif; 35 ans de services.
Mlle Hernande (Berthe), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Jamot (Lucienne), commis administratif; 34 ans de services.
Mme Dumont, née Dubart (Thérèse-Jeanne), commis administratif; 33 ans de services.

Intendance « A. G. », Bordeaux.

Mme Bordenave, née Lalyman (Madeleine), aide-commis administratif; 34 ans de services.

Intendance « C. T. T. C. », Bordeaux.

Mme Combrade, née Groult (Madeleine), commis administratif; 34 ans de services.

Intendance habillement, Bordeaux.

M. Quintin (William), agent administratif; 36 ans de services.

Intendance des subsistances, Bordeaux.

Mlle Burétte (Jeanne), commis administratif; 35 ans de services

Magasin militaire d'habillement, Bordeaux.

M. Rigal (Jules), commis administratif; 38 ans de services.
M. Duport (André), manutentionnaire; 38 ans de services.
M. Poussade (Jean), manutentionnaire; 36 ans de services.
M. Roumégous (Jean), chef ouvrier non professionnel; 36 ans de services.
Mme veuve Vedie (Henriette), née Bazin, maîtresse ouvrière non professionnelle; 34 ans de services.

Centre d'administration territorial de Bordeaux.

Mme Chataigneau (Hélène), née Pouponneau, aide-commis administratif; 34 ans de services.

Etat-major, subdivision militaire de Tours.

Mme veuve Molty (Marguerite), née Prineau, commis administratif; 34 ans de services.

Intendance C. T. R. de Tours.

M. Navelle (Paul), agent administratif; 36 ans de services.
Mlle Thibault (Jane), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Lecomte (Gabrielle), commis administratif; 34 ans de services

Magasin d'habillement de Tours.

M. Minois (Paul-Henri), chef ouvrier non professionnel; 35 ans de services.
Mme Venant-Valery (Lucie), née Fresneau, commis administratif; 34 ans de services.

Ecole d'application du train, Tours.

M. Verzinay (Marcel), commis administratif; 38 ans de services.
M. Chimbault (Ismaël), commis administratif; 38 ans de services.
Mme Clavier (Madeleine), née Leclanche, commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Rouhet (Renée-Marie), aide-commis administratif; 33 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire 544, Tours.

M. Rousseau (Armand-Pierre), commis administratif; 40 ans de services.
Mlle Peignon (Suzanne-Berthe), commis administratif; 33 ans de services.
Mme Puiferat (Renée-Jeanne), née Henault, agent de bureau; 33 ans de services.

Etat-major, subdivision militaire, Angoulême.

Mme Gaune (Yvonne), née Lonvaud, aide-commis administratif; 35 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire 543, Angoulême.

Mme veuve Defarge (Eveline), née Meret, aide-commis administratif; 34 ans de services.

Intendance des subsistances militaires, Toulouse.

Mme Pontie (Marie-Louise), née Pouderoux, commis administratif; 32 ans de services.
M. Madaule (Charles-Victor), commis administratif; 31 ans de services.

Etat-major 5e région militaire, Toulouse.

M. Goubet (Julien), commis administratif; 36 ans de services.
Mme Bonnelasbays (Marguerite), née Gaches, commis administratif; 34 ans de services.

Direction intendance, Toulouse.

Mlle Auriol (Marie-Germaine-Léontine), agent administratif; 35 ans de services.
M. Yvonnet (Georges-Paul), agent administratif; 34 ans de services.
Mme Sombrun (Hélène-Marie), née Soutiran, agent administratif; 33 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Toulouse.

Mlle Verdier (Jeanne-Marie-Julie), commis administratif; 34 ans de services.

Magasin d'habillement du Sud-Ouest, Toulouse.

Mme Houles (Madeleine), née Tache, ouvrière; 37 ans de services.
Mme Trenque (Marie-Louise), née Laurens, ouvrière; 35 ans de services.

12e régiment d'artillerie, Toulouse.

Mme Chabert (Léonie), née Brousse, commis administratif; 34 ans de services.

Bureau mobilisateur régional, Toulouse.

M. Fabre (Maurice-Paul-Augustin), commis administratif; 34 ans de services.

11e bataillon parachutiste de choc, Perpignan.

M. Ascezat (Jean), commis administratif; 35 ans de services.

Etat-major de la subdivision militaire, Albi.

Mlle Escafit (Marthe-Joséphine-Constance), aide-commis administratif; 33 ans de services.

Intendance militaire, Albi.

M. Manset (Jean-Marie), commis administratif; 37 ans de services

Action sociale des forces armées, secteur social, Albi.

Mme Perie (Georgette-Louise-Anne), née Jean, commis administratif; 33 ans de services.

B. S. n° 554 du S. E. P. R. d'Albi.

Mlle Roussel (Madeleine), commis administratif; 34 ans de services.

Direction régionale de l'intendance, Metz.

Mlle Valuet (Marie-Octavie), commis administratif; 34 ans de services.
M. Vigneulle (Lucien-Pierre), agent administratif; 33 ans de services.

Magasin militaire d'habillement, Metz.

M. Hourt (Louis), chef ouvrier non professionnel; 36 ans de services.
M. Gadchaux (Charles), garde-magasin; 35 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Metz.

M. Bernanoce (Ernest), mécanicien; 36 ans de services.

Gestion des subsistances 652, Metz.

M. Thomassin (Louis-Germain), forgeron; 38 ans de services.

Bureau mobilisateur régional, Nancy.

Mme veuve Rapenne (Marie-Adèle), née Lalevée, commis administratif; 35 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire n° 562, service de l'entraînement préparatoire et des réserves, Châlons-sur-Marne.

Mme veuve Liegault (Jeane), née Breton, commis administratif; 34 ans de services.

Magasin militaire d'habillement militaire de Châlons-sur-Marne.

M. Masson (Raymond), agent administratif; 36 ans de services.
Mlle Hocquart (Marcelle), manutentionnaire; 34 ans de services.

Gestion des subsistances militaires de Strasbourg.

M. Goepp (Charles), menuisier; 43 ans de services.
M. Schneider (Michel), magasinier spécialiste; 41 ans de services.

Intendance des corps de troupe, Dijon.

M. Mennetrier (Maurice), agent administratif; 38 ans de services.

Magasin militaire d'habillement de Dijon.

M. Couillard (Maurice), manutentionnaire; 35 ans de services.

Magasin réserve générale habillement, Bourges.

M. Plasson (Alphonse), chef ouvrier non professionnel; 38 ans de services.
M. Bourges (Fernand), concierge; 37 ans de services.
M. Berniau (Marcel), chef ouvrier non professionnel; 36 ans de services.
M. Chaussin (Arthur), manutentionnaire; 36 ans de services.
M. Dautry (Albert), manutentionnaire; 35 ans de services.
M. Mallet (Abel), veilleur de nuit; 35 ans de services.
M. Lalanne (Georges), manutentionnaire; 34 ans de services.
Mme Mottry (Léonie), née Jouannet, commis administratif; 33 ans de services.

Magasin général d'habillement, Sens.

M. Bezout (Robert-André), commis administratif; 36 ans de services.

Direction de l'intendance, Lyon.

Mme veuve Prieur (Marguerite-Marie), née Léonard, aide-commis administratif; 34 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Lyon.

Mlle Dumas (Angèle-Emilie-Marcelle), aide-commis administratif; 34 ans de services.

Magasin militaire d'habillement, Lyon.

Mlle Barry (Agathe-Louise-Joséphine), aide-commis administratif; 34 ans de services.
M. Duchene (Alfred), chef ouvrier non professionnel; 33 ans de services.

Service des fabrications d'habillement, Lyon.

Mme Bastide (Antoinette), née Avril, commis administratif; 34 ans de services.

8e section de commis et ouvriers militaires d'administration, Lyon.

Mme Moreaux (Marie), née Chadue, commis administratif; 34 ans de services.
M. Mejean (François), commis administratif; 33 ans de services.

Intendance militaire de Clermont-Ferrand.

Mlle Caillaud (Angéline), agent administratif; 35 ans de services.

Intendance militaire de Grenoble.

Mlle Allemand (Yvonne-Alice), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Patoret (Jeanne-Marie-Louise), agent administratif; 34 ans de services.

Intendance des subsistances, Montpellier.

Mlle Puech (Marthe-Julie-Jeanne), agent administratif; 34 ans de services.
Mme Solier (Marcelle), née Balsan, commis administratif; 34 ans de services.

Intendance de corps de troupe, Marseille.

Mlle Bonnal (Joséphine-Marie-Bernadette), aide commis administratif; 33 ans de services.

Magasin militaire d'habillement, Marseille.

M. Orsini (Pierre), manutentionnaire; 39 ans de services.
M. Tiran (Eugène), contremaître non professionnel; 41 ans de services.
M. Fricou (Dali-Jean), chef ouvrier non professionnel; 39 ans de services.
M. Petrucci (Charles), chef ouvrier non professionnel; 39 ans de services.
M. Julien (Fernand), chef ouvrier non professionnel; 39 ans de services.
M. Maillet (Marius), électricien; 38 ans de services.
M. Lie (Antoine), maçon; 31 ans de services.
M. Calisti (Dominique), chef ouvrier non professionnel; 38 ans de services.
M. Mouly (André), plombier zingueur; 37 ans de services.
M. Durbec (Henri), électricien; 37 ans de services.
M. Malarte (François), manutentionnaire; 35 ans de services.
M. Della Santina (Pierre), caissier; 34 ans de services.
M. Leandri (Jean), agent administratif; 34 ans de services.
M. Pin (Auguste), tôlier; 34 ans de services.
M. Chape (Marius), manutentionnaire; 34 ans de services.
M. Palpant (Jacques), manutentionnaire; 34 ans de services.
M. Siri (Louis), manutentionnaire; 34 ans de services.
M. Ricard (Auguste), manutentionnaire; 34 ans de services.
M. Baudon (Marius), chef ouvrier non professionnel; 33 ans de services.

Dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille.

Mlle Hacquart (Marcelle-Anaïs-Emilie), commis administratif; 35 ans de services.
M. Jouve (Louis-Jean), agent administratif; 34 ans de services.
Mme Lenepveu (Elisabeth-Pauline-Françoise), née Musso, commis administratif; 34 ans de services.
Mme Chambereau (Georgette-Jeanne), née Lafont, commis administratif; 34 ans de services.
M. Devanlay (Eugène-Louis), agent administratif; 33 ans de services.

Intendance des corps de troupes, Montpellier.

Mlle Amarger (Marie-Pauline), secrétaire administratif; 35 ans de services.
Mlle Laugier (Lucie-Louise), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Sounier (Yvonne-Ernestine), agent administratif; 34 ans de services.
Mlle Soulie (Brigitte-Julia), aide-commis administratif; 34 ans de services.

Gestion des subsistances de Montpellier.

Mlle Reynaud (Marie-Louise), commis administratif; 34 ans de services.
M. Tabart (Paul), commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Tiers (Marthe), commis administratif; 34 ans de services.
M. Barbier (François), ajusteur de précision; 33 ans de services.

Etat-major, division d'Alger.

M. Pastor (Louis), commis d'administration; 29 ans de services.

Intendance militaire des subsistances, Alger.

M. Sigaud (Frédéric-Vincent-Jean), agent administratif; 26 ans de services.

Intendance des territoires du Sud, Alger.

Mlle Clivier (Andrée-Jeanne), commis administratif; 27 ans de services.

Intendance des déplacements et transports, Alger.

Mme Mischler (Andrée), née Sanchez, agent de bureau; 24 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Alger.

M. Centanni (Ernest), tonnelier; 37 ans de services.
M. Pons (Benoît), tonnelier; 34 ans de services.
M. Azzouz Mohamed, magasinier; 32 ans de services.
Mme Cohen (Semha), commis administratif; 31 ans de services.
M. Torres (Bonaventure), tonnelier; 30 ans de services.
M Romane (Carmel-Louis), magasinier; 29 ans de services.

Magasin militaire d'habillement, Alger.

M. Alvarez (Antoine), manœuvre spécialisé; 25 ans de services.
M. Drouazi Ahmed, manutentionnaire; 23 ans de services.

Bibliothèque du cercle militaire, Alger.

Mme veuve Charpentier (Geneviève-Marie), née Fonlupt, commis administratif; 25 ans de services.

Bureau de comptabilité et des effectifs des unités sahariennes, Alger.

Mme veuve Barnicaud (Mercédès), née Garcia, commis administratif; 28 ans de services.

Bureau mobilisateur de la division d'Alger.

M. Tissier (Jules), commis administratif; 23 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité, Alger.

M. Fabre (Adrien-Eugène), commis administratif; 33 ans de services.
M. Berda (Mardochée), commis administratif; 33 ans de services.

Intendance militaire de Blida.

M. Thibert (Jean-Eugène), commis administratif; 29 ans de services.

Subsistance militaire de Blida.

M. Zin ben Zin, manutentionnaire; 32 ans de services.
M. Kakou (Aaron), commis administratif; 24 ans de services.

Intendance militaire de Bône.

M. Harki (David-Raoul), aide-commis administratif; 31 ans de services.
M. Espie (Eugène), commis administratif; 27 ans de services.
Mlle Pasteur (Olga), agent administratif; 27 ans de services.
M. Fitoussi (René), commis administratif; 24 ans de services.

Gestion des subsistances militaires de Bône.

M. Zerbib (Salomon), aide commis administratif; 28 ans de services.
M. Boitaud (Marcel), agent administratif; 24 ans de services.

3e régiment de tirailleurs algériens, Bône.

Mme Moncho (Lucie), née Baron, aide commis administratif; 24 ans de services.

3e bataillon de zouaves, Bougie.

M. Florence (Abel), commis administratif; 27 ans de services.

Gestion des subsistances militaires de Colomb-Béchar.

M. Aissaoui (Bensalem), manutentionnaire; 27 ans de services.
M. Rezzoug Embarek ben Hadj, manutentionnaire; 23 ans de services.

Intendance militaire des corps de troupe, Constantine.

Mme veuve Gued (Louise), née Aouate, aide commis administratif; 26 ans de services.
Mlle Dray (Rosine), commis administratif; 25 ans de services.
M. Chemla (Ruben-Brand), commis administratif; 24 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité de Constantine.

M. Nabet (Ichoua), commis administratif; 24 ans de services.

Bureau des archives collectives des formations d'Algérie, annexe de Constantine.

Mme Baudoin (Jeanne), née Roussillo, commis administratif; 29 ans de services.

Gestion des subsistances militaires de Maison-Carrée.

M. Ouchard (Ali), magasinier; 29 ans de services.
M. Pujaltes (Jacques), brigadier de four; 25 ans de services.
M. Ould Hamlat, magasinier; 24 ans de services.

Ecole militaire préparatoire nord-africaine de Miliana.

M. Boucherat (Sadi), aide commis administratif; 26 ans de services

Direction de l'intendance, division d'Oran.

Mlle Le Henaff (Marie), commis administratif; 34 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Oran.

M. Taleb Hammou, commis administratif; 29 ans de services.
M. Mostefai Bekaddour ould el Habid, manœuvre spécialisé; 25 ans de services.
M. Mekkeder Ahmed dit Djelloul, gardien; 25 ans de services.
M. Lopez (Antonio), manœuvre spécialisé; 24 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité d'Oran.

M. Euvrard (René-Fernand-Paul), agent administratif; 34 ans de services.

Suppléance de l'intendance, Philippeville.

Mlle Boyer (Jeanne-Gabrielle), commis administratif; 33 ans de services.

Intendance militaire, Sidi-Bel-Abbès.

Mlle Yvars (Victoire), commis administratif; 23 ans de services.

Subsistances militaires de Sidi-Bel-Abbes.

M. Chouraqui (Jacob), commis administratif; 31 ans de services.
M. Zellat Kaddour ould Mohamed, manœuvre spécialisé; 24 ans de services.
M. Wolf (Emile), boulanger; 24 ans de services.
Mme veuve Sanjuan (Antonia), née Bonillo, ouvrière ravaudeuse, 23 ans de services.

6e régiment de tirailleurs algériens, Tlemcen.

M. Amsellem (Maklouf), agent administratif; 32 ans de services.

Etat-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie, Tunis.

Mlle Lovichi (Victorine), commis administratif; 26 ans de services.

Direction de l'intendance, Tunis.

Mlle Martinet (Marguerite), commis administratif; 32 ans de services.
Mlle Burdeyron (Marguerite), commis administratif; 30 ans de services.
M. Mombard (Alphonse), agent administratif; 26 ans de services.

Intendance de l'habillement, Tunis.

Mlle Signoretti (Hélène-Antoinette), commis administratif; 25 ans de services.
M. Berthou (Julien-Yvon), agent administratif; 25 ans de services.

Intendance A. G. D. T. R., Tunis.

Mme Sfez (Henriette), née Smila, commis administratif; 34 ans de services.
Mme Casanova (Catherine), née Bereni, commis administratif; 32 ans de services.
Mme Cassagne (Germaine), née Isacchi, agent de bureau; 27 ans de services.

Magasin militaire de l'habillement, Tunis.

M. Khediry Hassen, ouvrier manutentionnaire; 28 ans de services.
M. Lassere (René-Louis), chef ouvrier non professionnel; 26 ans de services.

Gestion des subsistances, Tunis.

M. Tessier (Emile), agent administratif; 34 ans de services.

Centre territorial d'administration et de la comptabilité de Tunisie, Tunis.

Mme Tournade (Françoise), née Castell, commis administratif; 26 ans de services.
M. Benais (Alexandre), commis administratif; 25 ans de services.

Bureau de garnison, Tunis.

M. Susini (Antoine-Jean), agent administratif; 31 ans de services.

Gestion des subsistances militaires de Gabès.

M. Gouider ben Mohammed, manœuvre spécialisé; 29 ans de services.
M. Salem ben Ali ben Ammar, manœuvre; 28 ans de services.
M. Lévy (Raymond), agent administratif; 28 ans de services.
M. Mohammed ben M'hamed ben Haïder, manœuvre; 27 ans de services.
M. Lassoued ben Sghair ben Ahmed, manœuvre; 27 ans de services.

Direction de l'intendance, Rabat.

M. Amoros (Jean-Emile), agent administratif; 24 ans de services.
Mlle Lunares (Marie), commis administratif; 24 ans de services.
Mlle Villard (Marcelle), agent de bureau; 23 ans de services.

Intendance de l'habillement, Rabat.

Mme veuve Dupré (Aïcha), née Dahan, aide commis administratif; 30 ans de services.

Etat-major division, Casablanca.

Mlle Duvivier (Berthe), secrétaire; 27 ans de services.

Intendance des corps de troupes, Casablanca.

M. Jean (Henri-Félix), agent administratif; 34 ans de services.
M. Kazi Aoual, agent administratif; 27 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Casablanca.

M. Moha ben Hamadi ben X..., manœuvre spécialisé; 37 ans de services.
M. Lebied ben Larbi ben Saïd, manœuvre spécialisé; 36 ans de services.
M. Lhassen ben Ahmed ben Ahmed ben Hadj Mohamed, manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. Abdallah ben Mohamed ben Ali, manœuvre spécialisé; 35 ans de services.
M. de Caires (Jean), magasinier spécialiste; 34 ans de services.
M. Mohamed ben M'Bark, manœuvre spécialisé; 34 ans de services.
M. M'Bark ben Mohamed ben Brahim, manœuvre spécialisé; 33 ans de services.
M. Moha ben Ichou ben Haddi, manœuvre spécialisé; 32 ans de services.
M. Ahmed ben Ali ben Layachi, manœuvre spécialisé; 32 ans de services.
M. Mohamed ben Hadj ben Mohamed, manœuvre spécialisé; 32 ans de services.
M. Bouchaïb ben Moussa, manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Mohamed ben Abdallah, manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Mohamed ben Ahmed ben Mohamed, manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Brahim ben Kebir ben Ali, manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Mohamed ben Ali ben Mohamed, manœuvre spécialisé; 29 ans de services.
M. Mohamed ben Mohamed ben X..., manœuvre spécialisé; 28 ans de services.
M. Hassina ben Daoub ben Mohamed Hadj, manœuvre spécialisé; 28 ans de services.
M. Mohamed ben Saïd ben Ali, manœuvre spécialisé; 28 ans de services.
M. Salem ben Embarek ben Abdeslem, manœuvre spécialisé; 28 ans de services.
M. Abdallah ben Lhassen ben Salah, manœuvre spécialisé; 27 ans de services.
M. Aomar ben Mohamed ben Abdelmalek, manœuvre spécialisé; 27 ans de services.
M. Mohamed ben Maati ben Djilali, manœuvre spécialisé; 26 ans de services.
M. Naas Ahmed, agent de bureau; 26 ans de services.
M. Sliman ben Abdeslem ben Mekki, manœuvre spécialisé; 25 ans de services.
M. Lhassen ben Mohamed ben Ahmed, manœuvre spécialisé; 25 ans de services.
Mlle Serpaggi (Gracieuse), aide-commis administratif; 25 ans de services.

Intendance militaire des corps de troupe, Fès.

M. Bensimon (Isaac), agent de bureau; 25 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Fès.

M. Belhadji Mohamed Ould Bouziane, manutentionnaire; 26 ans de services.

Etat-major, division de Meknès.

Mme Helmbacher (Mathilde), aide-commis administratif; 26 ans de services.

Intendance des corps de troupe, Meknès.

M. Robles (Tésifon), agent de bureau; 33 ans de services.

Magasin d'habillement de Meknès.

Mlle Maestrati (Denyse), commis d'administration; 27 ans de services.

Bureau de garnison, Meknès.

M. Pierlot (Robert), agent administratif; 28 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Oudjda.

M. Martinez (Francisco), manutentionnaire; 33 ans de services.
M. Cheikh ben Mohamed ben Meriat, boulanger; 32 ans de services.
M. Mohamed ben Lakdar, manœuvre de force; 31 ans de services.
M. Senhadji Mohamed, ouvrier d'entretien; 28 ans de services.
M. Hadjioui Mohamed Ould Mohamed, manœuvre; 27 ans de services.
M. Martinez (Diégo), tonnelier; 26 ans de services.
M. Ghomari (Mostefa), magasinier spécialiste; 24 ans de services.
M. Hachemaoui Brahim ould Bousmaha, boulanger; 24 ans de services.
M. Fabiani (Paul), magasinier spécialiste; 23 ans de services.

Ecole polytechnique, Paris.

M. Guillard (Camille), agent secondaire; 39 ans de services.
M. Bredoux (Jean), agent secondaire; 36 ans de services.
M. Bouchard (André), ouvrier cuisinier; 35 ans de services.
M. Peilley (Auguste), commis administratif; 34 ans de services

Direction des travaux du génie, Paris.

M. Vivone (Ange), serrurier; 38 ans de services.
Mme Pasteur, née Pingeon (Lucienne); commis administratif; 33 ans de services.
Mme veuve Coursault, née Vallée (Henriette); agent administratif; 33 ans de services.
Mme Bohrez, née Lambert (Marie), commis administratif; 33 ans de services.

Section technique des travaux, Paris.

M. Ploussey (Marie-Emmanuel), dessinateur; 38 ans de services.
M. Amand (Joseph-Pierre), sous-ingénieur dessinateur spécial; 37 ans de services.

Direction des travaux du génie, Orléans.

M. Alvine (Lucien), agent administratif; 40 ans de services.
M. Girault (Clodion), agent administratif; 38 ans de services.

Direction des travaux du génie, Lille.

M. Truquet (Jean-Louis), agent administratif; 35 ans de services.

Parc régional du génie, Lille.

M. Dumazy (Marcel-Alphonse), agent administratif; 36 ans de services.

Direction des travaux du génie, Rennes.

M. Gravet (Nicolas-Joseph-Marie), ingénieur dessinateur spécial;; 38 ans de services.

Direction des travaux du génie, Angers.

M. Le Bris (Jean-Joseph), ingénieur dessinateur spécial; 37 ans de services.
Mme veuve Echappe, née Charbonnier (Gabrielle), aide-commis administratif; 35 ans de services.
M. Rocher (Gabriel), agent administratif; 34 ans de services.

Direction régionale du génie, Bordeaux.

M. Miramont (Jean-Louis), gérant comptabilité finances; 40 ans de services.
M. Serres (Jean), commis administratif principal; 38 ans de services.
M. Miermont (Georges-Marcel), agent administratif; 35 ans de services.
M. Fougerat (Prosper), comptable finances; 35 ans de services.

Direction des travaux du génie, Toulouse.

M. Giraud (Jean), agent administratif; 38 ans de services.
M. Peyronnet (Raymond), agent administratif; 36 ans de services.
Mme Torreilles (Jeanne), née Fourcade, aide-commis administratif; 34 ans de services.
M. Rieumailhol (Joseph), agent administratif; 34 ans de services.

(*Supplément. — Fin.*)

Mme Cannac (Henriette), née Domergue, commis administratif; 31 ans de services.
Mme Nadal (Antoinette), née Ginesta, commis administratif; 33 ans de services.
M. Pradel (Armand), secrétaire administratif; 28 ans de services.

Direction des travaux du génie, Châlons-sur-Marne.

M. Meunier (Emile-Georges), casernier; 39 ans de services.
M. Dumaoiseau (Auguste-Lucien), agent administratif; 37 ans de services.
M. Durellier (Maurice), commis administratif; 31 ans de services.
Mme Barthe (Henriette-Gabrielle), née Lamarle, commis administratif; 31 ans de services.
M. Feuillard (Henri), commis administratif; 33 ans de services.
Mme Guillemin (Marie-Fernande), née Pichot, commis administratif; 33 ans de services.

Direction des travaux du génie, Metz.

M. Retourd (Louis), casernier; 37 ans de services.
M. Bourson (Fernand), mécanicien; 35 ans de services.
Mme veuve Dupin (Nelly), née Dommanget, commis administratif; 31 ans de services.

Direction des travaux du génie, Lyon.

M. Arnold (Adolphe), commis administratif; 36 ans de services.

Direction des travaux du génie, Clermont-Ferrand.

Mme Martin (Marguerite), née Lagarde, commis administratif; 31 ans de services.

Direction des travaux du génie, Grenoble.

M. Carlin (César-Louis-Joseph), aide-commis administratif; 33 ans de services.

Direction des travaux du génie, Montpellier.

M. Le Goff (Louis-Napoléon), commis administratif; 39 ans de services.
M. Vidal (Marcel-Jean-Joseph), commis administratif; 36 ans de services.

Direction des travaux du génie, Nice.

M. Estirach (Jean-Marius-François), agent administratif; 37 ans de services.
M. Ben Ichou (Maurice), commis administratif; 32 ans de services.

Direction régionale du génie, Alger.

Mlle Gas (Léontine-Louise), agent de bureau; 27 ans de services.

Direction des travaux du génie, Alger.

M. Guillou (Corentin), commis administratif; 32 ans de services.

Direction des travaux du génie, Constantine.

M. Brun (Louis), commis administratif; 26 ans de services.
Mme Meiki (Germaine), née Doukan, aide-commis administratif; 24 ans de services.
M. Heberle (Fernand), dessinateur; 24 ans de services.
M. Khalifa (Soussan), commis administratif; 24 ans de services.

Parc régional du génie de la 10e région militaire, à Hussein-Dey.

M. Ascione (Vincent), menuisier; 26 ans de services.
M. Gomis (Antoine-Pascal), conducteur de véhicule; 24 ans de services.

Direction régionale du génie, Rabat.

M. Garcia (François), agent administratif; 30 ans de services.
M. Laforge (Maurice-Robert), sous-ingénieur dessinateur spécial; 29 ans de services.

Direction des travaux du génie, Meknès.

Mlle Marcellier (Jeanne), aide-commis administratif; 27 ans de services.
M. Mohamed ben Ahmed, planton; 35 ans de services.

Direction des travaux du génie, Fès.

M. Joulie (Louis), surveillant de travaux; 30 ans de services.
Mme Elbaz (Marie), née Assouly, aide-commis administratif; 29 ans de services.
M. Diaz (Antoine), agent administratif; 28 ans de services.
M. Rolleu (Pierre-Aimé-Maxime), dessinateur; 27 ans de services.
M. Medioni (Gaston), agent de bureau; 26 ans de services.

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 1re région militaire.

Mme Maurice(Annonciade), née Motru, aide-commis administratif; 31 ans de services.
Mme Rochon (Renée), née Le Bian, agent administratif; 31 ans de services.
Mlle Manentaz (Suzanne-Emilie), agent administratif; 31 ans de services.

Direction régionale du recrutement de la 3e région militaire.

Mlle Guichaoua (Marie-Corentine), commis administratif; 35 ans de services.
Mme Emerie (Marcelle-Laurence), née Pellier, commis administratif; 35 ans de services.
Mlle Guillaumel (Joséphine), agent administratif; 35 ans de services.
Mme Balavoine (Berthe-Jeanne), née Petit-Homme, commis administratif; 31 ans de services.

Bureau de recrutement, Alger.

Mlle Waisse (Mathilde), commis administratif; 33 ans de services.
Mme Chicha (Césarine), née Camoun, aide-commis administratif; 31 ans de services.
Mlle Sanchez (Candide-Carmen), commis administratif; 30 ans de services.
Mme veuve Rivel (Pauline), née Brugiere, aide-commis administratif; 24 ans de services.

Bureau de recrutement de Constantine.

Mme Mimouni (Louise), née Zaffran, commis administratif; 33 ans de services.
M. Allouache (Hocine), khodja interprète; 32 ans de services.
M. Barrilliet (Henri), agent administratif; 32 ans de services.
Mme Tessier (Amélie), née Vargoz, commis administratif; 32 ans de services.
Mlle Soriano (Laure), commis administratif; 26 ans de services.
M. Arfi (Jacob), agent administratif; 26 ans de services.

Bureau de recrutement d'Oran.

Mlle Poggi (Marguerite-Elise), commis administratif; 31 ans de services.
M. Mouroux (Constant-Cyrille), commis administratif; 26 ans de services.

MEDAILLE DE BRONZE

A TITRE NORMAL

Administration centrale.

M. Boardman (Jean-Albert), agent administratif; 34 ans de services.

Section technique de l'armée.

M. Belamich Messaoud, auxiliaire de bureau; 33 ans de services.

Etablissement central du matériel des transmissions, Paris.

M. Lemoine (René-Joseph), magasinier ordinaire; 31 ans de services.

Etablissement central du matériel, fort d'Aubervilliers.

M. Eugène (Gaston), dessinateur; 34 ans de services.
M. Deze (Roger), dessinateur; 31 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel automobile, la Maltournée.

M. Lacote (Victor), rectifieur de précision; 34 ans de services.

Etablissement de réserve générale de matériel automobile, Chartres.

M. Fouet (Paul-Désiré), menuisier; 30 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel, Châteaudun.

M. Arnoult (Fernand), manutentionnaire; 35 ans de services.
M. Greneche (Henri), veilleur; 35 ans de services.
M. Noël (Adolphe), veilleur; 35 ans de services.
M. Goupil (Valentin), manœuvre; 31 ans de services.
M. Joly (Gabriel), manœuvre; 31 ans de services.

Ecole d'application du matériel, Fontainebleau.

M. Dufour (René-Valentin), toupilleur; 32 ans de services.
M. Charmeux (Marcel-Alfred-Henri), ajusteur de précision; 30 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel automobile, Fontainebleau.

M. Trihan (Georges-Jules), peintre décorateur; 32 ans de services.
M. Auvray (André-Joseph), électricien monteur; 32 ans de services.
M. Alloin (Marius-Jean), agent administratif; 31 ans de services.
M. Porte (André), électricien monteur; 31 ans de services.
M. Ferrand (René-Marcel), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Surugue (Eugène-Ludovic), toupilleur; 30 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel automobile, Orléans.

M. Pelle (Gaston), chaudronnier; 31 ans de services.
M. Magnaud (François), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel, Vernon.

Mlle Loue (Rachel), commis administratif; 31 ans de services.
M. Honfroy (Marcel), scieur de grumes; 31 ans de services.
M. Noyer (Raoul), charron; 30 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Versailles.

M. Jaloux (Aimé), chef d'atelier; 32 ans de services.
M. Maret (Edmond-Louis), sellier garnisseur; 32 ans de services.
M. Bouniort (Jean), ajusteur de précision; 31 ans de services.
M. Danes (Henri-Emile), électricien monteur en bâtiments; 31 ans de services.
M. Legrand (Léon), armurier de précision; 31 ans de services.
M. Noiselet (Louis-Félix), contremaître professionnel; 31 ans de services.

Magasins de rechanges automobiles, Vincennes.

M. Bertin (Pierre-Albert), chef d'atelier; 33 ans de services.
M. Revillon (Edmond), expert principal auto; 30 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Vincennes.

M. Ranvier (Léon), ajusteur metteur au point; 31 ans de services.
M. Barthes (Guy), ajusteur metteur au point; 31 ans de services.
Mlle Arnaud (Françoise), commis administratif principal; 30 ans de services.
M. Bouyx (Kléber-Louis), conducteur de véhicules; 30 ans de services.
Mlle Amard (Hélène), commis administratif principal; 30 ans de services.
M. Suchet (Francisque), contremaître professionnel; 30 ans de services.
M. Pissard (Pierre), agent administratif; 30 ans de services.
M. Durand (Robert), imprimeur lithographe; 30 ans de services.
M. Imberton (Henri), commis administratif; 30 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Lille.

M. Thiriot (François), commis administratif; 31 ans de services.

Direction régionale du matériel de la 3e région, Rennes.

Mlle Lescault (Marguerite-Amélie), commis administratif; 31 ans de services.

Entrepôt de réserve générale du matériel automobile, le Mans.

M. Royer (Marc-Raymond-Christian-Charles), manœuvre; 10 ans de services.

Entrepôt de réserve générale du matériel d'engins blindés, Vannes.

M. Piquet (Jean-Louis), aide-ajusteur monteur; 32 ans de services.
M. Le Pichon (Jean-Marie), manœuvre de force; 32 ans de services.
M. Gatinel (Charles-Maurice), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Le Blevec (Ernest-Elie-Raphaël), bourrelier d'entretien; 30 ans de services.
Mlle Le Blevec (Louise-Emilie), aide-commis administratif; 30 ans de services.
M. Le Vu (Louis-Marie), chaudronnier formeur; 30 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Angoulême.

M. Couprie (Georges), peintre; 30 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Bordeaux.

M. Duperieu (Pierre), agent administratif; 34 ans de services.
M. Barthe (Henri), aide-forgeron; 34 ans de services.
M. Expert (Marcel), contremaître professionnel; 34 ans de services.
M. Coudouin (Jean), chef d'équipe professionnel; 33 ans de services.
M. Pichon (Charles), peintre; 33 ans de services.
M. Vigneau (Michel), soudeur au chalumeau; 33 ans de services.
M. Drouilhet (Victor), charron; 32 ans de services.

Entrepôt de réserve générale du matériel auto, Neuvy-Pailloux.

M. Bothier (Roger), ajusteur metteur au point; 32 ans de services.
M. Eve (Louis), forgeron; 32 ans de services.
M. Armand (Marcel-Gaston), sellier garnisseur; 31 ans de services.

Entrepôt de réserve générale du matériel, Poitiers.

M. Baud (Fernand), concierge; 36 ans de services.
M. Degorre (François), chef d'équipe non professionnel; 35 ans de services.
M. Levrault (Elie), sellier faisant fonctions de chef d'équipe; 32 ans de services.
M. Levole (Marc), vaguemestre; 32 ans de services.
M. Bergeonneau (Edmond), magasinier; 30 ans de services.

Ecole militaire préparatoire technique de Tulle.

Mme Chateau (Augustine), née Billaudeau, aide-commis administratif; 31 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Toulouse.

M. Bayssiguie (René-Camille-Louis), agent administratif; 33 ans de services.
M. Despres (Léon-Denis), sellier garnisseur; 30 ans de services.
M. Bedu (Louis-Joseph), manutentionnaire; 30 ans de services.
M. Belingou (Jean-Marie-Joseph), magasinier spécialiste; 30 ans de services.

Direction régionale du matériel de la 6e région, Metz.

M. Masson (Ulysse-Ferdinand), aide-commis administratif; 31 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Metz.

M. Godfrin (Prosper-Emile), ajusteur; 33 ans de services.
M. Schneider (Georges-Emile), gardien veilleur; 31 ans de services.
M. Tinus (Charles), ferreur en voitures; 31 ans de services.
M. Jouaville (Jean-Emile), gardien veilleur; 31 ans de services.
M. Roger (Albert-Auguste), magasinier; 31 ans de services.
M. Decker (Joseph-Balthazar), commis administratif; 31 ans de services.
M. Hennequin (Roger), artificier; 31 ans de services.
M. Hartard (Jean-Louis-Joseph), forgeron; 31 ans de services.
M. Laurain (André-Roger), ajusteur monteur; 30 ans de services.
M. Rostoucher (Eugène-Auguste), agent administratif; 30 ans de services.
M. Dessante (Edgard-Marie-André-Eugène), commis administratif; 30 ans de services.
M. Rousselot (Jean-Emile), bourrelier professionnel; 30 ans de services.

Etablissement régional du matériel de transmissions, Metz.

M. Faure (Louis), commis administratif; 36 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Nancy.

M. Noiriel (Pierre-Sadi), artificier ordinaire; 33 ans de services.
M. Mathieu (René-Gustave), agent administratif; 31 ans de services.
M. Charles (René-Jules), magasinier; 31 ans de services.
M. Bedon (Marcel), manœuvre; 31 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Strasbourg.

M. Muller (Paul), manœuvre; 30 ans de services.
Mme Zehnacker (Marie), née Heller, aide-commis administratif; 30 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Belfort.

M. Gasser (Victor-Paul), ajusteur metteur au point; 30 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel de D. C. A., Besançon

M. Bayardon (Joseph), sellier; 31 ans de services.
M. Lacroix (Jean-Baptiste-Emile), dessinateur; 30 ans de services.
M. Rollier (Roger-Lucien-Pierre), magasinier spécialiste; 30 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel d'artillerie, Bourges.

M. Galopin (Marcel), veilleur; 31 ans de services.
M. Amelot (Hilbert-Paul-Louis), veilleur; 31 ans de services.
M. Gougeat (Robert-Henri), agent administratif; 31 ans de services.
M. Lavisse (Abel-Gabriel), magasinier spécialiste, 30 ans de services.
M. Preau (Raoul), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Bollet (Raymond-Alexandre), électricien; 30 ans de services.
M. Gaudry (Marc), metteur au point; 30 ans de services.
M. Gimonet (Alexandre-Camille), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. David (Georges-Jules), magasinier spécialiste; 30 ans de services

Annexe de l'école d'application du matériel, Bourges.

Mme Baillard, née Rablat (Berthe-Marie-Flavie), commis administratif; 32 ans de services.
M. Berger (Louis-Adrien), électricien; 30 ans de services.

Service des transmissions de la 7e région militaire, Dijon.

M. Dubouchet (Jacques), opérateur radiotélégraphiste; 31 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel, Clermont-Ferrand.

M. Vedel (Claudius), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Pintrand (Alexis), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Fleury (Ferdinand-Joseph-Jules), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.

Service régional d'exploitation des transmissions territoriales n° 8, Lyon.

M. Seguin (Pierre), opérateur radiotélégraphiste; 36 ans de services.
M. Lanfrey (Julien-Joseph), opérateur radiotélégraphiste; 31 ans de services.
M. Privet (Francisque), opérateur radiotélégraphiste; 31 ans de services.
M. Bard (Francis-Joseph), opérateur radiotélégraphiste; 33 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Lyon.

M. Collet (Charles), contremaître professionnel; 31 ans de services.
M. Prone (Joseph), metteur au point; 31 ans de services.
M. Bilancia (Alexandre), metteur au point; 30 ans de services.
M. Menegazzi (Henri), commis administratif; 30 ans de services.

Magasin de recharges automobiles, Lyon.

Mme veuve Velitchko, née Morel (Marcelle), aide-commis administratif; 33 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Valence.

M. Palissot (Henri-Eugène), sellier garnisseur; 31 ans de services.

Transmissions de la 9e région, Marseille.

Mme Fatin, née Vigier (Marthe), surveillante de central; 30 ans de services.

Entrepôt de réserve générale de munitions, Miramas.

M. Maumus (Augustin-Louis), contremaître non professionnel; 33 ans de services.
M. Gibert (Edouard-Léon), agent administratif; 31 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Nice.

M. Pepino (Dominique), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Nimes.

M. Pierre (Joseph), ajusteur metteur au point; 31 ans de services.
Mlle Badin (Marie), commis administratif, 31 ans de services.
M. Soulie (Auguste), peintre décorateur; 30 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Alger.

Mme veuve Cabos (Octavie), née Peretti, employée de bureau principale; 21 ans de services.
M. Debernardi (Jean), chef d'équipe professionnel; 21 ans de services.
Mme Buonomano (Jeanne), née Lombardi, ouvrière spécialiste à qualifiée; 21 ans de services.
M. Orfila (Fernand), conducteur de véhicules; 21 ans de services.
M. Bourak-Partouche (Alphonse), commis administratif; 21 ans de services.
M. Meyer (Louis), ajusteur metteur au point; 20 ans de services.
M. Geug (Georges), manœuvre spécialisé; 20 ans de services.

Service régional d'exploitation des transmissions de la 10e région militaire, Alger.

M. Laloux (Henri-Lucien), chef du poste radio de Bône; 32 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Colomb-Bechar.

M. Bendjoudi Cheikh, manœuvre spécialisé; 26 ans de services.
M. Pelloux (Paul), ajusteur monteur; 21 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Constantine.

M. Merrad Kaddour, manœuvre spécialisé; 21 ans de services.
M. Allan (André), électricien monteur; 20 ans de services.
M. Solbes (Victor), menuisier carrossier d'auto; 20 ans de services.
M. Mattei (Marc), commis administratif, 20 ans de services.
M. Panza (Joseph), ajusteur monteur; 20 ans de services.

Etablissement régional du matériel de transmissions, Maison-Carrée.

M. Lonchamp (Henri), contremaître professionnel; 21 ans de services.

Ecole militaire préparatoire nord-africaine, Miliana.

Mlle Escoda (Hélène-Anne-Marie), commis administratif; 21 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Oran.

M. Soler (Joseph), aide-armurier; 24 ans de services.

Etablissement régional du matériel des transmissions, Tunis.

M. Payen (Clément-Jean-Baptiste-Eugène-Joseph), mécanicien dépanneur fil; 23 ans de services.
M. Brahim ben Hadj Ali Soumer, manœuvre spécialisé; 22 ans de services.
M. Figuères (Honoré-François), chef de poste radio; 22 ans de services.
M. Fekrane Osman ben Tahar, magasinier; 21 ans de services.
M. Mogenet (Paul), ajusteur de précision; 20 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Tunis.

M. Debattista (Louis), forgeron; 21 ans de services.
M. Anno (Maurice-Georges), ajusteur conducteur mécanicien; 21 ans de services.
M. Gucciardi (Sébastien), ajusteur metteur au point; 20 ans de services.
M. Mercadante (André), armurier de précision; 20 ans de services.
M. Berrebi (François), manœuvre spécialisé; 20 ans de services.

Magasin de rechanges automobiles, Tunis.

M. Savalli (Michel), menuisier; 22 ans de services.

Magasin atelier du matériel, Bizerte.

M. Selruk (Emile), aide-commis administratif; 22 ans de services.
M. Brahim ben Ali Maloura, menuisier; 21 ans de services.
M. Caruso (Gaëtan-Vincent), manœuvre spécialisé; 20 ans de services.

Magasin atelier du matériel, Gabès.

M. Hamrouni Hadi, magasinier spécialisé; 20 ans de services.

Etablissement général du matériel, Kassar-Saïd.

M. Lasagna (Jacques), forgeron; 21 ans de services.
M. Fezzany (Ferdinand), ajusteur de précision; 21 ans de services.
M. Panzarella (Antoine), mouleur de 1re catégorie; 20 ans de services.

Magasin atelier du matériel, Sousse.

M. Lahouel (Sadok), secrétaire copiste; 21 ans de services.
M. Boukadida Abdellah, agent de bureau; 20 ans de services.

Magasin atelier d'Agadir.

M. Gisbert (Phélipé), forgeron de précision; 22 ans de services.
M. Pourquet (Armand), ajusteur-monteur; 20 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Casablanca.

M. Ahmed ben Hadj ben El Korchi, aide-peintre; 24 ans de services.
M. Ricard (Marcelin), agent de bureau; 22 ans de services.
M. Billard (Robert), artificier; 21 ans de services.
Mme Ravaudet, née Besnard (Maximilienne-Julienne-Jeanne), agent de bureau; 21 ans de services.
M. Manuguerra (Edouardo-Jean-Paul), forgeron de précision; 21 ans de services.
M. Cholard (Henri-Armand), imprimeur minerviste; 21 ans de services.
M. Mohamed ben Rahal ben Abderrhaman, manœuvre spécialisé; 21 ans de services.
M. Ali ben Brahim ben Mohamed, aide-électricien; 21 ans de services.
M. Abdou ben Lachemi, manœuvre spécialisé; 21 ans de services.
M. Corrao (Paul), ajusteur; 21 ans de services.
M. Dezalit (Louis-Eugène), chef d'équipe non professionnel; 20 ans de services.
M. Blin (Eugène-Régis), artificier; 20 ans de services.
M. Sempere (Antoine-Frédéric), forgeron; 20 ans de services.
Mme Manfredi, née Erbetti (Estelle-Marie), agent de bureau; 20 ans de services.
M. Hudry (Louis-Fidèle), forgeron; 20 ans de services.
M. Mohamed ben Ahmed ben Thami, manœuvre spécialisé; 20 ans de services.
M. Montois (Emile-Joseph-Pierre), ajusteur; 20 ans de services.
M. Pacheco (Antoine), menuisier carrossier; 20 ans de services.
M. Wimmer (Jéno), agent de bureau; 20 ans de services.
M. Freund (Louis), ajusteur de précision; 20 ans de services.
M. Lazaro (Melchia-Garcia), ajusteur-metteur au point; 20 ans de services.
M. Sauvanet (Maurice), ajusteur; 20 ans de services.
M. De Meese (Maurice), menuisier; 20 ans de services.
M. Montagner (Pierre-Louis), magasinier spécialiste; 20 ans de services.
M. Niquelette (Antonio), ajusteur de précision; 20 ans de services.
M. Daveau (Fernand-Gaston), ajusteur; 20 ans de services.
M. Bevia (Vincent-Joseph), ajusteur; 20 ans de services.

Etablissements régional du matériel des transmissions, Casablanca.

M. Huberty (Robert-Michel), ajusteur-metteur au point; 23 ans de services.
M. Pamies (Silvino), tourneur de précision; 22 ans de services.
M. Vega (Jules), metteur au point; 21 ans de services.
Mme Mazaud, née Bigot (Marcelline), commis administratif; 21 ans de services.
M. Munos (Joseph), ébéniste, 20 ans de services.

Etablissement régional du matériel, Fès.

M. Ruiz (Antonio), magasinier; 22 ans de services.
M. Embareck ben Aomar, manœuvre spécialisé; 21 ans de services.
M. Ruiz (Angel), menuisier ébéniste; 21 ans de services.

Etablissement de réserve générale du matériel, Meknès.

M. Glasson (Lucien-Albert), ajusteur metteur au point; 25 ans de services.
M. Ahmed ben Lahcen, manœuvre spécialisé; 24 ans de services.
M. Grueso (Raphaël), peintre plâtrier; 23 ans de services.
M. Ahmed ben Ghazi, manœuvre spécialisé; 22 ans de services.
M. Cominges (Pierre), charron; 22 ans de services.
M. Arthur (Firmin-Emile), menuisier; 21 ans de services.
M. Rodriguez (Gabriel), charron; 21 ans de services.
M. Larbi ben Ali, manœuvre spécialisé; 21 ans de services.
M. Garcia (Marcel), ajusteur monteur; 21 ans de services.
M. Martinez (Antonio), menuisier; 20 ans de services.

Régiment régional du matériel, Oudjda.

M. Gomez (Séraphin), ajusteur de précision; 21 ans de services.
M. Ferrer (Georges), menuisier; 20 ans de services.
Mme Perret (Antoinette), née Betinat, agent de bureau; 20 ans de services.
M. Menard (Georges), charron; 20 ans de services.

Direction centrale des études et fabrications d'armement.

M. Breton (Ernest-Hippolyte-Honoré), agent administratif; 31 ans de services.
M. Combaz (Honoré-Joseph), commis administratif; 31 ans de services.
M. Labous (François-Marie), agent administratif; 30 ans de services.
M. Egasse (Henri), ingénieur-dessinateur spécial; 30 ans de services.
Mlle Bondoux (Lucie-Flore), employée de bureau; 30 ans de services.
Mlle Guthmann (Madeleine-Marie), commis administratif principal; 30 ans de services.

Direction régionale de surveillance de Paris.

M. Lemerle (Charles), contrôleur principal; 29 ans de services.
M. Rangratz (Georges), contrôleur S. F. A. I.; 35 ans de services.
M. Touillon (Benoit-Emiland); 32 ans de services.
Mlle Jourdain (Louise), commis administratif principal; 31 ans de services.
Mlle Vergnaud (Fernande), commis administratif; 31 ans de services.
M. Reveillac (Aurélien (Jean), chef d'atelier titulaire; 31 ans de services.

Section d'études et fabrications des télécommunications de Paris.

M. Théodore (Joseph), conducteur auto professionnel; 35 ans de services.
M. Pennin (Edouard), conducteur auto professionnel; 33 ans de services.
M. Buiat (Charles), chaudronnier de précision; 33 ans de services.
M. Chemin (Jean-Eugène), agent mécanicien; 33 ans de services.
M. Rossier (Etienne), électricien-monteur; 32 ans de services.
M. Ténèbre (Alfred), agent mécanicien; 31 ans de services.
M. Carbon (Henri-François), chef d'équipe professionnel; 31 ans de services.
Mlle Cattaneo (Lucienne), commis administratif; 31 ans de services.
M. Grassi (Marcel), agent mécanicien; 31 ans de services.
M. Claveau (André-Edmond), agent mécanicien; 31 ans de services.
M. Defiolle (Henri), agent mécanicien; 31 ans de services.
M. Domain (Louis), agent mécanicien; 31 ans de services.
M. Bouchardon (Alexandre), mécanicien-monteur; 31 ans de services.
M. Louvel (Marcel), monteur-radio; 31 ans de services.
M. Beth (Antonin), contremaître professionnel; 30 ans de services.

Service central des marchés, Paris.

Mlle Vergnaud (Fernande), commis administratif principal; 32 ans de services.
Mlle Soing (Marie-Louise), commis administratif principal; 31 ans de services.
M. Cheneau (Gabriel-Auguste-Antoine), projeteur-gammiste; 31 ans de services.
M. Février (François-Marius), vérificateur; 30 ans de services.
Mlle Troisfontaine (Marcelle-Irma), commis administratif principal; 30 ans de services.
Mlle Belveyre (Octavie), commis adminjstratif principal; 30 ans de services.

Laboratoire central de l'armement, Paris.

M. Bouland (Georges-Auguste), contremaître professionnel; 32 ans de services.
M. Baconnet (Sylvain-Marie), agent administratif; 31 ans de services.
M. Vautey (Edmond-Marcel), ingénieur-dessinateur spécial; 31 ans de services.
M. Lecomte (Clovis), agent contractuel; 30 ans de services.

Station d'essais de machines-outils, Courbevoie.

M. Marteau (Charles-André), contremaître professionnel titulaire; 32 ans de services.
M. Kuppel (André), tourneur de précision; 31 ans de services.
M. Michaud (Frédéric-Pierre), ajusteur de précision; 30 ans de services.

Atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.

M. Baudier (Gustave), metteur au point; 33 ans de services.
M. Gouy (Robert-Auguste-Ernest), contremaître professionnel titulaire; 30 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Levallois.

M. Tyrco (Georges), chef d'équipe; 32 ans de services.
M. Caillet (Lucien), ajusteur; 31 ans de services.
M. Cruchaudet (Emile), tailleur de fraises; 31 ans de services.
M. Koll (Charles), ajusteur; 31 ans de services.
M. Lagnier (Albert), chef d'atelier; 31 ans de services.
M. Papillon (André), chef d'équipe; 31 ans de services.
M. Bouix (Jules), dessinateur chef de groupe; 31 ans de services.
Mlle Vautier (Charlotte), ouvrière de fabrication; 31 ans de services.
M. Paillot (Jean), chef de bureau; 30 ans de services.
M. Berchot (Louis), contremaître professionnel; 30 ans de services.

Atelier de construction de Puteaux.

Mme Baspeyra (Diane), née Kuntz, expéditionnaire titulaire; 31 ans de services.
M. Roulier (André), projeteur gamiste; 31 ans de services.
M. Noiret (Emile-Jules), décolleteur; 30 ans de services.
M. Kaci Ahmed ben Mohand, affûteur d'outils de forme; 30 ans de services.
M. Teisseire (Robert-Henri), chef d'équipe auxiliaire temporaire; 30 ans de services.
M. Rondepierre (Paul), chef d'atelier; 30 ans de services.
M. Perine (Marcel), projeteur gammiste; 30 ans de services.
M. Golery (Léon), ajusteur monteur d'artillerie; 30 ans de services.
M. Chaussy (Georges), tourneur précision; 30 ans de services.
M. Janin (Alexis-Claude), contremaître auxiliaire; 30 ans de services.

Atelier de construction de Rueil.

M. Moulin (Maurice), moniteur; 32 ans de services.
M. Berthelot (François-Marie), chef d'équipe professionnel; 31 ans de services.
M. Labire (Charles), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Berthault (Jules), metteur au point; 31 ans de services.
M. Vincent (Edmond-Louis), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Collet (Camille-Martial), ajusteur de précision; 30 ans de services.
M. Fontsauvage (Marcel), projeteur principal; 30 ans de services.

Etablissements d'expériences techniques de Versailles.

M. Hugonet (Léon), ajusteur outilleur; 41 ans de services.

Atelier de fabrication de Vincennes.

Mlle Ozana (Marcelle), agent administratif; 30 ans de services.

Atelier de construction du Havre.

M. Valin (Henri-Marcel-Auguste), garde; 32 ans de services.
M. Cantais (Maurice-Joseph-Jean), ajusteur de précision; 31 ans de services.
M. Bohu (Emile-Charles), dessinateur d'études; 31 ans de services.
M. Fleuret (Emile-René), décolleteur; 31 ans de services.
M. Tranchard (Augustin-René), rectificateur de précision; 31 ans de services.
M. Hery (Raymond-Julien), employé contractuel de bureau; 31 ans de services.
M. Mayet (Eugène-Gaston), chef d'équipe professionnnel; 31 ans de services.
M. Sevestre (Maurice-Albert), dessinateur principal; 31 ans de services.
M. Richer (André-Louis-Joseph), ajusteur; 31 ans de services.
M. Renault (Albert-Pierre), décolleteur; 31 ans de services.
M. Guignery (Adolphe-Paul), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Boisseau (Eugène-Charles), garde; 31 ans de services.
M. Richard (Benoît), fraiseur; 31 ans de services.
M. Bisig (Désiré), manœuvre spécialisé, 31 ans de services.
M. Lorel (Albert-Arsène), chef d'équipe professionnel; 31 ans de services.
M. Savey (Francis), manœuvre de force; 31 ans de services.
M. Fondimare (Julien-Emile), manœuvre de force; 30 ans de services.
M. Legros (Louis-Auguste), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Loisel (Marcel-Albert), ajusteur de précision; 30 ans de services.
M. Baudry (Louis-Charles), ajusteur; 30 ans de services.
M. Duval (Robert-Joseph), ajusteur, 30 ans de services.
M. Niel (Georges-Maxime-Louis), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Prevost (Jules-Joseph-Stanislas), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.

Atelier de construction de Rennes.

M. Raulain (Auguste-Marie), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
Mlle Cherel (Louise-Marie), ouvrière spécialisée; 31 ans de services.
M. Galesne (Pierre-Marie), manœuvre spécialisée; 31 ans de services.
Mlle Goupil (Jeanne-Marie), commis administratif principal; 31 ans de services.
M. Jouannic (Albert), fraiseur outilleur; 31 ans de services.
M. Couety (Joseph-Marie), chef d'équipe non professionnel auxiliaire; 31 ans de services.
M. Pinard (Pierre), serrurier; 31 ans de services.
M. Carrie (Robert-Georges), ajusteur metteur au point; 31 ans de services.
M. Josse (Gaston-Louis-Marie), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Beaudouin (Jean), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Berthelot (Albert-Jean), bourrelier; 30 ans de services.
M. Picquart (Clément-Joseph), rectifieur; 30 ans de services.
M. Bourdon (Jean-Baptiste), électricien; 30 ans de services.
M. Hodebert (Albert-Marie), contremaître professionnel titulaire; 30 ans de services.
M. Maréchal (Pierre-Jean), chef d'équipe auxiliaire temporaire; 30 ans de services.
M. Vallée (Aristide-Roger), projeteur dessinateur; 30 ans de services.
M. Marquer (Paul-Victor), contremaître professionnel auxiliaire; 30 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Châtellerault.

M. Hérault (Georges), ajusteur outilleur; 31 ans de services.
M. Crochu (André), mécanicien ordinaire; 31 ans de services.
M. Denizot (René), contremaître professionnel titulaire; 31 ans de services.
M. Lehénaff (Adolphe), contremaître professionnel auxiliaire; 30 ans de services.
M. Pilois (Pierre), projeteur; 30 ans de services.
M. Maître (Roger), tourneur de précision; 30 ans de services.
M. Jacques (René), ajusteur de précision; 30 ans de services.
M. Kieffer (Maurice), chef d'équipe professionnel auxiliaire; 30 ans de services.
M. Laporte (Edmond), dresseur de canons; 30 ans de services.
M. Mitton (Fernand), ajusteur de précision; 30 ans de services.
M. Picard (André), contremaître professionnel auxiliaire; 30 ans de services.
M. Boucher (Louis), projeteur; 30 ans de services.
M. Jutand (Marcel), chef d'atelier; 30 ans de services.
M. Mery (Daniel), chef d'équipe professionnel auxiliaire; 30 ans de services.

Atelier de construction de Roanne.

M. Charpenay (Eugène), ajusteur; 35 ans de services.
M. Vindrier (Jean-Louis), chef d'équipe professionnel; 32 ans de services.
M. Nemesin (Marcel), chef d'atelier; 31 ans de services.
M. Dupuis (Claude), chef d'équipe professionnel; 31 ans de services.
M. Durand (Gilbert), ingénieur dessinateur spécial; 31 ans de services.
M. Berry (Antoine-Marie), chauffeur de générateur; 31 ans de services.
M. Sers (Jean-Marcel), commis administratif; 31 ans de services.
M. Miollan (Lucien), serrurier; 31 ans de services.
M. Wolf (François), électricien monteur; 31 ans de services.
M. Poyet (Etienne), menuisier; 31 ans de services.
M. Riccetti (Joseph), surveillant; 31 ans de services.
M. Vaisson (Maurice), projeteur gammiste; 31 ans de services.
M. Darmaizin (André), rectifieur ordinaire; 31 ans de services.
M. Barnet (Joannès), ajusteur; 31 ans de services.
M. Fournier (Louis), projeteur gammiste; 31 ans de services.
M. Moussier (Antoine), ajusteur; 31 ans de services.
M. Villard (Georges), fraiseur; 31 ans de services.
M. Brot (Alfred-Claude-Marie), menuisier; 31 ans de services.
M. Lavaud (Charles), contremaître professionnel; 31 ans de services.
M. Gonin (Marius), chef d'équipe non professionnel; 31 ans de services.
M. Lallot (Charles), aide-électricien; 31 ans de services.

M. Paupert (Claude), chef d'équipe; 31 ans de services.
M. Montchanin (Jean), ajusteur; 31 ans de services.
M. Monchanin (Armand), contremaître professionnel; 31 ans de services.
M. Mercier (Jean-Marie), mouleur; 31 ans de services.
M. Pontille (Emile), tourneur; 31 ans de services.
M. Thevenoux (Marius), ajusteur de précision; 31 ans de services.
M. Gonnet (Henri), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Picard (Louis), ingénieur dessinateur spécial; 31 ans de services.
M. Bellevret (Lucien), sous-ingénieur dessinateur spécial; 31 ans de services.
M. Pointu (Alexandre), contremaître professionnel; 31 ans de services.
M. Montperou (Joseph), chef d'équipe professionnel; 31 ans de services.
M. Brun (Claudius), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Thevenoux (Jean-Marie), ajusteur de précision; 31 ans de services.
M. Fade (Joseph), sous-ingénieur dessinateur; 30 ans de services.
M. Martin (Eugène), serrurier; 30 ans de services.
M. Lamadon (Marcel), contremaître professionnel; 30 ans de services.
Mme Debiesse, née Tuet (Solange), ouvrière spécialisée; 30 ans services.
M. Villemain (Georges), fraiseur; 30 ans de services.
M. Villemain (Louis), chaudronnier; 30 ans de services.
M. Dumontet (Jean), commis administratif principal; 30 ans de services.
M. Thuinet (Benoit), rectifieur; 30 ans de services.
M. Poyet (Maurice), ajusteur; 30 ans de services.
M. Sotton (Louis), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Londiche (Yvan), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Fusil (Claude), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Roche (Jean-Marie), tourneur; 30 ans de services.
M. Dechavanne (Marcel), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Troncy (Alexis), ajusteur, 30 ans de services.
Mlle Caryn (Jeanne), ouvrière spécialisée; 30 ans de services.
M. Jourdain (Jean-Baptiste), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Cartalas (Claude), affuteur de fraises de forme; 30 ans de services.
M. Bayle (Auguste), projeteur; 30 ans de services.
M. Cohenny (Louis), manutentionnaire; 30 ans de services.
M. Bresson (Gabriel), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Corent (Louis), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Fontenille (Paul), chef d'équipe; 30 ans de services.
M. Nicolas (Jean), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Raquin (André), ajusteur; 30 ans de services.
M. Lafarge (Marius), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Pussier (Claudius-Alphonse), électricien; 30 ans de services.
M. Silferien (Louis), serrurier; 30 ans de services.
M. Meaudre (Jean-Baptiste), chef d'atelier titulaire; 30 ans de services.
M. Morel (Jean-Louis), ingénieur dessinateur spécial; 30 ans de services.
M. Vivière (Jean-Baptiste), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Bessette (Ernest), soudeur autogène; 30 ans de services.
M. Barret (Jean), pilonneur; 30 ans de services.
M. Trabach (Joannès), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Fournier (Etienne), chef d'équipe; 30 ans de services.
M. Marquet (Louis), électricien; 30 ans de services.
M. Demichel (Alfred), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Marvalin (Raymond), menuisier; 30 ans de services.
M. Pion (Fernand), metteur au point auto; 30 ans de services.
M. Durantet (Jean), ajusteur; 30 ans de services.
M. Butterlin (Armand), électricien; 30 ans de services.
Mme Delaye (Célie), née Ranchon, ouvrière spécialisée; 30 ans de services.
M. Guerre (Jean-Baptiste), conducteur de grue; 30 ans de services.
M. Leroy (Gilbert), chef d'équipe; 30 ans de services.
M. Salichon (Maurice), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Chevrot (Robert), ajusteur; 30 ans de services.
M. Nottin (Francisque-Antoine), serrurier; 30 ans de services.
M. Verrier (André), contremaître professionnel; 30 ans de services.
M. Fayet (Antoine), chef d'équipe; 30 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Tulle.

M. Lamarche (François), tourneur de précision; 34 ans de services.
M. Caquot (Jean-Antoine), commis administratif principal; 31 ans de services.
M. Aurière (Pierre-René), chef d'atelier; 31 ans de services.
M. Chabut (Pierre), chef d'atelier; 31 ans de services.
M. Lacroix (Marcellin), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Leyniac (Paul), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Salles (Jean-Albert), commis administratif principal; 31 ans de services.
M. Verdier (Raymond), contremaître professionnel; 31 ans de services.
M. Favareq (François Louis), limeur; 31 ans de services.
M. Geneste (Vincent), chauffeur de générateur; 31 ans de services.
M. Bourg (Léon), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Dupuy (Jean-Baptiste), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Puymeges (Joseph-Paul-Armand), projeteur gammiste; 30 ans de services.

Atelier de construction de Tarbes.

M. Abadie (Auguste-Jean-Léon), contremaître professionnel; 31 ans de services.
M. Fitte-Rey (Jean-Marie-Paul), contremaître professionnel; 31 ans de services.
M. Malet (Abel-Jean), tourneur-outilleur; 31 ans de services.
M. Mathieu (Jean-Marie), commis administratif principal; 31 ans de services.
M. Testard (Jean-Hubert-Charles), charron; 31 ans de services.
M. Abadie (Louis-Joseph), ajusteur-outilleur; 30 ans de services.
M. Desclaux (Jean-Louis), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Sentilles (Eugène-Antoine), chef d'atelier; 30 ans de services.
M. Huguet (Marcel-Gaston), contremaître professionnel; 30 ans de services.
M. Bayonne (Auguste-Cyprien), contremaître professionnel; 30 ans de services.

Atelier de fabrication de Toulouse.

M. Peyre (Jean-Hubert), chef d'équipe professionnel; 34 ans de services.
M. Masse (Louis), manœuvre spécialisé; 32 ans de services.
M. Courliat (Lucien), trempeur; 31 ans de services.
M. Bergeaud (Auguste), peintre; 31 ans de services.
M. Burbail (José), contremaître non professionnel; 31 ans de services.
M. Franc (Gustave), contremaître professionnel; 31 ans de services.
M. Pecassou (Louis), contremaître professionnel; 31 ans de services.
M. Pujol (Marcel), aide-projeteur; 30 ans de services.
M. Renaud (Louis), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Chonion (Fernand), rectifieur; 30 ans de services.

Ecole centrale de pyrotechnie de Bourges.

Mme Gimonet (Olga), née Alliot, ouvrière de fabrication; 35 ans de services.
M. Aubry (André-Charles), chef d'équipe professionnel; 33 ans de services.
M. Louis (René), fraiseur; 33 ans de services.
M. Fougere (Aimé), modeleur; 33 ans de services.
M. Renaud (Marcel), chauffeur de générateur; 33 ans de services.
Mme Dubois (Jeanne), née Migraine, ouvrière; 33 ans de services.
M. Penneroux (François), projeteur gammiste; 32 ans de services.
M. Chavanne (Jules), manœuvre spécialisé; 32 ans de services.
M. Miniot (Maurice-Louis), ferblantier; 32 ans de services.
M. Bergeron (Emile), tourneur; 32 ans de services.
M. Cheneau (Désiré), ajusteur; 32 ans de services.
M. Lavisse (Alexandre), chauffeur de générateur; 32 ans de services.
M. Chichery (Henri), manœuvre; 31 ans de services.
M. Martin (Camille-Léon), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Mouillet (Eugène), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Pare (Alfred), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Poisson (Emile), ajusteur; 31 ans de services.
M. Pitault (Jean), artificier; 31 ans de services.
Mlle Chocat (Madeleine-Zoé), commis administratif principal; 31 ans de services.
M. Fleuriet (Marie-Louis), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Rousseau (Germain), ingénieur dessinateur; 31 ans de services.
M. Larrie (Léon), artificier breveté; 31 ans de services.
M. Chantereau (Justin), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Benoit (Marcel), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Pinoteau (Philippe), manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
Mme Guyot (Léone), née Thévenin, ouvrière; 30 ans de services.
M. Girault (Raymond-Louis), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Laleuf (Roger), serrurier; 30 ans de services.
M. Passeron (Emile-Jean-Baptiste), contremaître professionnel; 30 ans de services.
M. Depinard (Georges-André), commis administratif principal; 30 ans de services.

Mme Deray (Renée-Marguerite-Yvonne), née Saulet, commis administratif principal; 30 ans de services.
M. Bisson (Joseph), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Gaudichet (Georges-Désiré), gardien; 30 ans de services.
M. Cambouliu (Alphonse), chef d'équipe non professionnel; 30 ans de services.
M. Sandra (Louis-Jean), étireur-tréfileur; 30 ans de services.
M. Daumin (Pierre), veilleur; 30 ans de services.

Atelier de construction de Bourges.

M. Lemaire (Edmond-Alexandre-Henri), mouleur; 31 ans de services.
M. Léger (Jean), ajusteur ordinaire; 31 ans de services.
Mlle Cassier (Germaine-Marie), commis administratif principal; 31 ans de services.
M. Preau (Joseph), artificier; 31 ans de services.
M. Bouillet (Albert-René), ajusteur ordinaire; 31 ans de services.
M. Lacroix (Maurice), ajusteur ordinaire; 30 ans de services.
M. Mery (François), commis administratif principal; 30 ans de services.
M. Lasne (Gabriel-Pierre), chef d'atelier; 30 ans de services.
M. Gron (René), chef d'équipe professionnel; 30 ans de services.
M. Charlois (Gaston), contremaître professionnel; 30 ans de services.
M. Bobo (Abel), ingénieur dessinateur spécial; 30 ans de services.
M. Desmoulières (Raoul-Auguste), projeteur ordinaire; 30 ans de services.
M. Chapon (Alméric), aide commis administratif; 30 ans de services.
M. Sallault (Lucien-Marcel), monteur de chars; 30 ans de services.

Etablissement d'expériences techniques de Bourges.

M. Desroches (Louis), opérateur ordinaire; 32 ans de services.
M. Boudault (Georges), sous-ingénieur dessinateur spécial; 31 ans de services.
M. Mulon (Etienne), conducteur de véhicules; 31 ans de services.
M. Rendu (Camille), pointeur-culassier; 31 ans de services.
M. Pare (Vincent-Philippe), chef d'équipe professionnel; 31 ans de services.
M. Laveau (Lucien), contremaître non professionnel; 31 ans de services.
M. Prevost (Marcel), agent administratif; 30 ans de services.
M. Chanfraud (Pierre), ingénieur dessinateur spécial; 30 ans de services.

Direction régionale du Sud-Est de surveillance Lyon.

M. Lepaige (Georges), vérificateur; 32 ans de services.
M. Faure (Paul-Henri), contremaître professionnel; 32 ans de services.
Mlle Rigaud (Emilie), commis administratif; 31 ans de services.
Mme Pauchard (Fernande), née Michel, aide commis administratif; 30 ans de services.
M. Courbis (Henri), contremaître professionnel; 30 ans de services.

Atelier de construction de Lyon.

M. Sibue (Jean), tourneur; 33 ans de services.
M. Besson (Joseph), charron; 33 ans de services.
M. Morel (Louis), chef d'équipe; 32 ans de services.
M. Fougedoire (Joanny), conducteur de véhicule; 32 ans de services.
M. Bertrand (Pierre), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Lamirand (Eugène), contremaître professionnel; 31 ans de services.
M. Malige (Félix), charron; 31 ans de services.
M. Vidal (Jean), contremaître professionnel; 30 ans de services.

Atelier de chargement de Moulins.

M. Majeur (Gilbert), manœuvre; 32 ans de services.
M. Foucaud (Jules), aide commis administratif; 31 ans de services.
Mme Cazalet, née Dubois (Antoinette), ouvrière; 31 ans de services.

Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.

M. Valour (Auguste), tourneur de précision; 34 ans de services.
M. Brouille (Claude), aide projeteur; 31 ans de services.
M. Maillet (Alphonse), électricien monteur; 31 ans de services.
M. Jourget (Blaise), contremaître; 31 ans de services.
Mlle Legouay (Marie), commis administratif; 31 ans de services.
M. Zellmeyer (Lucien), commis administratif; 31 ans de services.
M. Fouvet (Maurice), chef d'équipe; 30 ans de services.
M. Girard (Camille), sous-ingénieur dessinateur spécial; 30 ans de services.
M. Cizeron (Jacques), fraiseur de précision; 30 ans de services.
M. Meunier (Louis), dresseur de canons; 30 ans de services.
M. Bernuizet (François), sous-ingénieur dessinateur spécial; 30 ans de services.
M. Bruyère (Pierre), projeteur dessinateur; 30 ans de services.
M. François-Brazier (Claudius), commis administratif; 30 ans de services.
M. Vial (Jean), ajusteur ordinaire; 30 ans de services.

Cartoucherie de Valence.

M. Reverdy (Elie-Victor), ajusteur; 31 ans de services.
M. Reygas (Henri-Xavier), manœuvre spécialisé; 31 ans de services.
M. Miribel (Louis-Eugène), régleur simple, 30 ans de services.
M. Astruc (Louis-Victor-Joseph), tourneur de précision; 30 ans de services.
M. Léopold (Emile), chef d'atelier; 30 ans de services.
M. Puyau (Pierre-Charles), ajusteur; 30 ans de services.

Etablissement d'expériences techniques de Toulon.

Mme Capou, née Estève (Renée), aide commis administratif; 30 ans de services.

Etat-major de la 1re région militaire.

M. Lahellec (Amédée), commis administratif; 30 ans de services.

Direction de l'intendance, Paris.

Mlle Duvaltier (Marie-Henriette), commis administratif; 30 ans de services.

Intendance, liquidation des transports, Paris.

Mlle Chatenet (Marie-Mélanie), vérificatrice de taxes; 30 ans de services.
Mme Laurinsek, née Hébrail (Marthe-Hortense), vérificatrice de taxes; 30 ans de services.

Intendance militaire des subsistances de Paris.

Mme Contamine, née Wille (Jeanne-Marguerite), commis administratif; 31 ans de services.

Intendance militaire des déplacements et transports, Paris.

Mme veuve Guiban, née Dejeumont (Simone), agent administratif; 32 ans de services.
M. Tuheille (Pierre), agent administratif; 31 ans de services.
M. Gauthier (Arsène-Victor), aide commis; 31 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité de Paris.

M. Dubreuil (Camille-Lucien), commis administratif; 38 ans de services.
Mlle Jouin (Simone), commis administratif; 33 ans de services.
Mlle Frémont (Louise), commis administratif; 30 ans de services.

Service central des pensions, Paris.

M. Normand (Raymond-Louis), commis administratif; 31 ans de services.
Mlle Quinet (Yvonne), commis administratif; 30 ans de services.

1e Section de commis et ouvriers d'administration, Paris.

Mlle Marisein (Geneviève-Germaine), commis administratif principal; 31 ans de services.

1e Escadron régional du train.

M. Massonnaud (Marius-Léon), peintre; 33 ans de services.

Groupement des services des écoles de l'enseignement militaire supérieur, Paris.

Mme Guerniou (Madeleine-Louise-Rose), née Barbier, commis administratif; 31 ans de services.

Bureau des archives collectives des formations métropolitaines et des T. O. A., Paris.

Mme Leclerc (Blanche), née Treguier, commis administratif; 31 ans de services.

Aumônerie centrale catholique, Paris.

Mme Bourrie (Blanche-Germaine), née Guth, commis administratif; 31 ans de services.

Etat-major de la subdivision militaire de Chartres.

M. Voyer (Henri), agent administratif; 31 ans de services.

Intendance de l'habillement, Issy-les-Moulineaux.

M. Vuillon (Jean-Martial-Antoine), commis administratif; 30 ans de services.

Etat-major de la subdivision militaire, Orléans.

Mme Despres (Thérèse-Yvonne-Charlotte), née Flour, commis administratif; 32 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Orléans.

M. Gondolff (René), chef ouvrier professionnel; 31 ans de services.

Direction interdépartementale des anciens combattants, Orléans.

M. Bignolas (Henri-Fernand), commis administratif; 30 ans de services.

Services des fabrications d'habillement, Vanves.

Mme Pacault (Jeanne), née Petit, manutentionnaire; 32 ans de services.
Mme Bichon (Caroline), née Heckmann, commis administratif; 31 ans de services.
Mme Gueneau (Hélène), née Goddard, aide commis administratif; 30 ans de services.

Intendance militaire de Versailles.

M. Py (Albert-Henri-Jean), commis administratif; 33 ans de services.
Mme Colombani (Madeleine-Alice), née Blavette, commis administratif; 31 ans de services

Annexe du magasin d'habillement de Versailles.

M. Chardine (Ernest-Albert), menuisier, ébéniste; 30 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire n° 512, Versailles.

MM.
Le Garrec (Joseph-Marie), commis administratif; 37 ans de services.
Mossot (Paul-Marie-Edouard), agent administratif; 35 ans de services.

1re section d'infirmiers militaires, Vincennes.

M. Bernard (Jules-Charles), commis administratif; 36 ans de services.
Mlle Monin (Andrée-Pauline), commis administratif; 30 ans de services.

Etat-major de la 2e région militaire, Lille.

Mlle Wils (Yvonne), aide-commis administratif; 30 ans de services.

Intendance militaire, Lille.

M. Paumier (Victor-Henri-Gaston), commis administratif; 42 ans de services.
Mme Colmont (Lucienne), née Dit, commis administratif; 34 ans de services.
M. Collard (Joseph), commis administratif; 34 ans de services.
Mme Vasseur (Jeanne), née Gubet, commis administratif; 31 ans de services.
Mlle Martel (Jeanne), commis administratif; 31 ans de services.
Mlle Caes (Raymonde-Lucienne), aide-commis administratif; 31 ans de services.
M. Parmentier (Henri-Pierre), commis administratif; 30 ans de services.

Magasin d'habillement, Lille.

M. Oudart (Georges-Henri), manutentionnaire; 35 ans de services.
Mme Lherbiez (Emilienne-Mathilde), née Couque, manutentionnaire; 31 ans de services.

Intendance militaire, Amiens.

Mme Duminy (Hermine-Florine-Louise), née Legrand, aide-commis administratif; 32 ans de services.

Gestion des subsistances militaires d'Amiens.

Mme Canaple (Adrienne-Céleste-Emilie), née Thuillier, commis administratif; 30 ans de services.

Subdivision militaire d'Amiens.

M. Hautbout (Paul-Adalbert), commis administratif; 30 ans de services.

Subdivision militaire d'Arras.

Mme Lhullier (Jeanne), née Geneviève, commis administratif ; 32 ans de services.

Intendance C. T. R., Laon.

M. Lavarie (René-Louis), agent administratif, 36 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire n° 523 du S. E. P. R., Laon.

M. Anthime (Gaston-Charles), commis administratif; 32 ans de services.
Mlle Hosselet (Georgette), commis administratif; 34 ans de services.
M. Manya (Antoine), magasinier; 32 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire n° 523 du S. E. P. R., Laon.

M. Bruaux (René-Désiré), commis administratif; 35 ans de services.

Intendance militaire, Lomme.

M. Flandrin (Léon-Charles), manutentionnaire; 32 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Rouen.

Mme Duval (Suzanne), née Gilson, commis administratif; 31 ans de services.

Intendance militaire, Rennes.

M. Lecomte (Marcel-André), commis administratif; 36 ans de services.
Mlle Chanteloup (Marie-Thérèse), commis administratif; 34 ans de services.
Mme veuve Colly (Marie-Renée), née Banneville, aide-commis; 31 ans de services.
M. Pingeon (Jean-Armand), commis administratif; 30 ans de services.
Mme Pottier (Jeanne), née Alphonse, commis administratif; 30 ans de services.
M. Journeaux (Joseph-Henri), commis administratif; 30 ans de services.
Mme veuve Bouche (Jeanne-Marie), née Ollivier, aide-commis; 30 ans de services.

Compagnie administrative régionale n° 3, Rennes.

M. Le Pierres (Louis-Martin-Eugène), commis administratif; 36 ans de services.
M. Jouan (Alexis), commis administratif; 36 ans de services.

6e régiment du génie, Angers.

M. Coutel (Arsène), agent administratif; 36 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire 534, Caen.

M. Maine (Léon-François), aide-commis administratif; 31 ans de services.

Base de transit, Cherbourg.

M. Fafin (Georges-Louis-Auguste), secrétaire administratif; 31 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire n° 532, Nantes.

Mlle Vacher (Henriette-Eugénie), commis administratif; 30 ans de services.

Service des fabrications d'habillement, annexe de Nantes.

M. Chadefaux (Paul-Hippolyte-Alexandre), commis administratif; 31 ans de services.

Ecole d'application de l'arme blindée et de la cavalerie, Saumur.

M. Schaeller (Marcel), commis administratif; 31 ans de services.

Intendance militaire de Vannes.

M. Cohonner (Marcel-Pierre), commis administratif; 36 ans de services.
Mme Maheo (Magdeleine), née Guitet, commis administratif; 30 ans de services.

Intendance C. T. T. C., Bordeaux.

M. Maleyran (Eugène), agent administratif; 38 ans de services.

Intendance des subsistances, Bordeaux.

M. Roizot (Delphin-Charles), agent administratif; 30 ans de services.

Intendance « D. T. T. », Bordeaux.

Mme L'Hermette (Fernande-Georgette), née Bracquemais, agent administratif; 30 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Bordeaux.

M. Montsec (Daniel), chef ouvrier non professionnel; 38 ans de services.
M. Boissonnet (Robert), commis administratif; 34 ans de services.
M. Brandin (Etienne), tourneur; 32 ans de services.

Centre d'administration territorial, Bordeaux.

Mme Boudat (Françoise), née Brun, commis administratif; 30 ans de services.

Magasin militaire d'habillement, Bordeaux.

M. Thervais (René), manutentionnaire; 31 ans de services.
M. Arnoux (Louis), commis administratif; 30 ans de services.

Direction régionale du S. E. R. R., Bordeaux.

M. Moura (Jean-Pierre), agent administratif; 35 ans de services.

Intendance militaire de la Rochelle.

M. Audry (Adrien), commis administratif; 31 ans de services.

Intendance militaire des corps de troupe, Poitiers.

Mme Poumailloux (Lucienne), née Poumailloux, agent administratif; 31 ans de services.
M. Robin (Auguste), commis administratif; 30 ans de services.

Ecole d'application du train, Tours.

M. Benetaud (Roger), commis administratif; 33 ans de services.

Intendance A. G. D. T., Toulouse.

M. Escourbiac (Henri-Paul), commis administratif; 37 ans de services.
Mme Mercier (Thérèse-Léontine-Louise), née Jugulet, aide-commis administratif; 32 ans de services.
Mme veuve Loubet (Léonie), née Fouillade, commis administratif; 32 ans de services.
M. Chapoulade (Marceau-Jean-Marcel), agent administratif; 31 ans de services.

Gestion habillement 5e région, Toulouse.

M. Amilhat (Jean), manutentionnaire; 30 ans de services.

Bataillon subdivisionnaire 551 à Montauban.

Mme Dufrieux (Marcelle), née Cat, commis administratif; 30 ans de services.

Intendance militaire, Pau.

M. Martignon (Henri-Alphonse-Auguste), secrétaire administratif; 31 ans de services.

Intendance des subsistances, Metz.

M. Ritz (François-Alexandre), aide-commis administratif; 31 ans de services.
Mme Bellinger (Louise), née Guerard, commis administratif; 30 ans de services.

Gestion des subsistances, Metz.

M. Galleron (Léon), boulanger; 31 ans de services.
M. Rutkowski (Auguste), magasinier spécialiste; 31 ans de services.

Magasin militaire d'habillement, Metz.

M. Derrey (André), commis administratif; 33 ans de services.
M. Prot (Marcel), garde-magasin; 30 ans de services.

Question des subsistances militaires, Châlons-sur-Marne.

Colmart (Louis-Pol), commis d'administration; 33 ans de services.
Mlle Wattier (Madeleine), agent administratif; 32 ans de services.
M. Vallée (René-Gaston), manutentionnaire; 31 ans de services.

Question des subsistances militaires, Colmar.

M. Arassuss (Isidore), commis administratif; 31 ans de services.

Intendance des corps de troupe, Nancy.

M. Barchain (Marcel-Georges), commis administratif; 31 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité, Nancy.

M. Prévost (René-Louis), commis administratif; 32 ans de services.
Mlle Voisin (Lina-Aimée), commis administratif; 31 ans de services.
Mme Gérard (Hélène-Amélie), née Desjardin, aide-commis administratif; 31 ans de services.
Mlle Betoul (Jeanne-Lucie), aide-commis administratif; 31 ans de services.

Gestion des subsistance militaires, Strasbourg.

M. Gerlinger (Georges), aide-commis administratif; 32 ans de services.
M. Hornecker (Alfred), serrurier forgeron; 31 ans de services.

Magasin d'habillement de Strasbourg.

M. Wurtz (Albert), menuisier; 34 ans de services.

Ecole des sous-officiers de Strasbourg.

M. Didot (Camille), commis administratif; 34 ans de services.

Bureau mobilisateur des T. O. A., Strasbourg.

M. Schulz (Jean-François), commis administratif; 30 ans de services.

Etat-major subdivision militaire, Dijon.

M. Lerat (Georges-Charles), commis administratif principal; 30 ans de services.

Bureau mobilisateur régional, Dijon.

Mlle Coquille (Marie), agent administratif; 31 ans de services.

Gestion des subsistances militaires de Besançon.

M. Millot (Eugène), manutentionnaire; 30 ans de services.
M. Galland (Auguste-Joseph-Louis), menuisier; 30 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité, Lyon.

M. Aorte (Louis), agent administratif; 38 ans de services.

Intendance militaire de Clermont-Ferrand.

Mlle Gaydier (Claudine), agent de service; 31 ans de services.

Intendance militaire de Grenoble.

Mme Perroncel (Angèle-Joséphine), née Clarard, aide-commis administratif; 31 ans de services.

Gestion des subsistances militaires de Grenoble.

Mlle Piccardy (Ernestine-Ange), agent administratif; 35 ans de services.

Subdivision militaire de Saint-Etienne.

Mme Blanchet (Joséphine), née Berger, agent administratif, 30 ans de services.

Intendance A. G. de la 9e région militaire, Marseille.

M. Laurens (André), commis administratif, 35 ans de services
M. Bourgeot (Fernand), agent de bureau, 32 ans de services.

Intendance des subsistances, Marseille.

Mlle Nalin (Alexandrine), aide-commis administratif, 32 ans de services.

Gestion des subsistances, Marseille.

M. Fromageot (Edouard-Georges), chef d'équipe, 36 ans de services.
M. Habib (Ibrahim), agent administratif, 34 ans de services.
M. Poulle (Jean-Marie), commis administratif, 32 ans de services.

Magasin militaire d'habillement, Marseille.

Mme Pellenc (Marthe), née Oddo, manutentionnaire, 30 ans de services.

Dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille.

Mlle Pascal (Clémence-Rémy-Rose), commis administratif, 31 ans de services.

9e compagnie administrative régionale, Marseille.

M. Roux (Honoré), commis administratif principal, 39 ans de services.

Ecole militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.

M. Maurin (Marius-Clément), agent administratif, 30 ans de services.

Intendance des corps de troupe, Montpellier.

M. Chapert (Jacques-Eugène), commis administratif, 30 ans de services.

405e régiment d'artillerie, Montpellier.

Mme veuve Pouchet (Claudine), née Valmalette, aide-commis administratif, 30 ans de services.

Intendance militaire, Nice.

M. Berenguier (Charles-Pascal), commis administratif, 31 ans de services.

Cours pratique de tir antiaérien, Nimes.

M. Guennet (Charles-François-Abel), commis administratif, 30 ans de services.

Etat-major de la 10e région militaire, Alger.

M. Malbec (Henri), commis administratif, 21 ans de services.
Mlle Guigues (Georgette), agent de bureau, 20 ans de services.

Etat-major, division d'Alger.

Mlle Astorgues (Yvonne), commis administratif; 26 ans de services.
M. Deshayes (Louis-Hippolyte), agent administratif; 25 ans de services.
Mme Simplet (Rose), née Recassa, agent de bureau; 23 ans de services;
Mme Barrois (Rose), née Donato, agent de bureau; 21 ans de services.

Intendance, A. G. R., Alger.

M. Costes (Marcel), agent administratif; 20 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Alger.

M. Reboux (Alexandre), ajusteur, conducteur mécanicien; 21 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité, Alger.

M. Rebboah (Maurice), aide-commis; 33 ans de services.
M. Taran (Louis), commis administratif; 21 ans de services.

27e escadron du train, Alger.

Mme veuve Cluzeau (Henriette), née Costa, agent de bureau; 21 ans de services.

Magasin militaire d'habillement, Alger.

M. Melouka Mohamed, manutentionnaire; 23 ans de services.

9e régiment de chasseurs d'Afrique, Batna.

Mme Durbet (Liliane), née Houbin, agent de bureau; 21 ans de services.

Etat-major, subdivision Alger-Ouest, Blida.

M. Pasqualini (Pierre-François), commis administratif; 22 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Blida.

M. Fechkeur Ammar, Bentahar, manutentionnaire; 21 ans de services.

Etat-major subdivision, Bône.

M. Muscatelli (Pierre-Dominique), agent administratif; 21 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Constantine.

M. Balaye (Pierre), commis administratif principal; 20 ans de services.
M. Belahmar Ali, manœuvre spécialisé; 20 ans de services.

Magasin d'habillement, Constantine.

M. Grech (André), magasinier spécialiste; 23 ans de services.
M. Lezzar Ammar, manutentionnaire; 20 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité, Constantine.

M. Fiatte (Jean), commis administratif; 21 ans de services.
M. Imbert (Raphaël), commis administratif; 20 ans de services.
M. Attal (Léon), agent de bureau; 20 ans de services.
M. Bonifaci (Albert), commis administratif; 20 ans de services.
M. Pradies (Antonin-Auguste), commis administratif; 20 ans de services.

67e régiment d'artillerie, Constantine.

M. Moulins (Auguste), commis administratif; 21 ans de services.

Bureaux des archives collectives des formations d'Algérie, annexe de Constantine.

M. Chabrier (Gervais), commis administratif; 20 ans de services.
M. Marquez (Louis-Elie), commis administratif; 20 ans de services.
M. Boyer (Jean), commis administratif; 20 ans de services.

19e régiment du génie, Hussein Dey.

M. Jespard (Lucien), commis administratif; 22 ans de services.

Etat-major, division d'Oran.

Mme Rodriguez (Albertine), née Botella, commis administratif; 20 ans de services.

Direction de l'intendance, division d'Oran.

Mme veuve Chouraoui (Julie), née Benayoun, aide-commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Soler (Eléonore), agent administratif; 21 ans de services.
Mme Curet (Elienuette), née Chopin, agent de bureau; 20 ans de services.
Mme Bendenoun (Laurette), née Bendenoun, agent de bureau; 20 ans de services.

Gestion des subsistance militaires, Oran.

Mlle Magnon (Marguerite), commis administratif; 21 ans de services.
M. Ezavin (Emile), commis administratif; 23 ans de services.
M. Aknin (Paul), commis administratif; 21 ans de services.

Centre territorial d'administration et de comptabilité, Oran.

Mme Lejeune (Simone), née Giel, commis administratif; 25 ans de services.
M. Morel (Jean), agent administratif; 21 ans de services.

Intendance militaire, Sétif.

M. Moulies (Ernest), commis administratif; 22 ans de services.

6e régiment de tirailleurs algériens, Tlemcen.

M. Colomb (Louis-Paul), aide-commis administratif; 21 ans de services.

Etat-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie, Tunis.

Mlle Tramoni (Clorinde), agent de bureau; 21 ans de services.
M. Scavino (Camille-Eugène), agent administratif; 21 ans de services.
M. Belly (Louis), agent administratif; 21 ans de services.
Mlle Bailif (Henriette), agent de bureau; 20 ans de services.

Intendance A. G. D. T. R., Tunis.

Mlle Sombret-Gonthie (Renée), secrétaire administratif; 20 ans de services.

Gestions des subsistances militaires, Tunis.

Seghair ben Salah Haddad, manœuvre spécialisé; 24 ans de services.
Salem ben Ahmed Moussa, manutentionnaire; 23 ans de services.
Mène (Léon), aide-commis administratif; 21 ans de services.

Magasin militaire d'habillement, Tunis.

M. Bensimon (David), ouvrier cordonnier; 21 ans de services.
M. Seknadji (Josué), manœuvre de force; 20 ans de services.

Bureau de garnison, Tunis.

M. Casablanca (Marc-Toussaint), commis administratif; 22 ans de services.
M. Desgranges (Eugène-Edmond-Lucien), commis administratif; 22 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Gabès.

M. Parisi (Sébastien), commis administratif; 20 ans de services.

Etat-major des troupes du Maroc, Rabat.

Mlle Michelot (Berthe), agent de bureau; 20 ans de services.
Mme Arcas (Juliette), agent administratif; 20 ans de services.

Direction de l'intendance, Rabat.

Mme Lhospital (Marie-Anne), née Mendiburu, commis administratif; 21 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Rabat.

M. Messaoud ben Faradji, manœuvre spécialisé; 26 ans de services.
M. Ahmidou ben Mohammed bel Rhazi, manœuvre spécialisé; 22 ans de services.
M. Ahmed ben Houcine ben Mohamed, manœuvre spécialisé; 22 ans de services.
M. Taïb ben Said ben Djilali, manœuvre spécialisé; 21 ans de services.

Etat-major de la division, Casablanca.

Mlle Levasseur (Trinité), commis administratif; 22 ans de services.
Mlle Bourset (Carmen), commis administratif; 20 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Casablanca.

M. Bouazza ben Lahouari, manœuvre spécialisé; 36 ans de services.
M. Djamaa ben Ali ben X..., veilleur de nuit; 34 ans de services.
M. Ahmed ben Brahim ben Mohamed, manœuvre spécialisé; 21 ans de services.
M. Said ben Ali ben Abdallah, manœuvre spécialisé; 21 ans de services.
Mme Verdon (Marie), née Gery, agent de bureau; 21 ans de services.
M. Razouani ben Kebir, manœuvre spécialisé; 21 ans de services.
M. Mohamed ben Maati ben Bouazza, manœuvre spécialisé; 21 ans de services.
M. Maurey (Marc-François), brigadier de four; 20 ans de services.

Base militaire de Casablanca.

Mlle Bournizien (Louise), commis administratif principal; 22 ans de services.
Mlle Manuguerra (Séraphine), agent administratif; 21 ans de services.

7e régiment d'artillerie, Casablanca.

M. Audibert (Georges-Joseph), commis administratif; 23 ans de services.

Service de la sécurité militaire, Casablanca.

Mme Chauveur (Suzanne), commis adminsitratif; 20 ans de services.

Unités cadres 601/I, Casablanca.

Mme Karsenti (Rachel), agent de bureau; 20 ans de services.

Magasin d'habillement militaire, Fès.

M. Driss ben Hadj, manutentionnaire; 25 ans de services.
M. Kacem ben Abdesselem, manutentionnaire; 22 ans de services.
M. Aouchar (Zoubir), commis administratif; 21 ans de services.
M. Driss ben Mohamed, manutentionnaire; 21 ans de services.
M. Abdesselem ben Aomar, manutentionnaire; 21 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Fès.

M. Larbi ben Mohamed, boulanger, 26 ans de services.
M. M'Hamed ben Abbes, boulanger, 26 ans de services.
M. Mohamed ben Kaddour, manœuvre spécialisé, 26 ans de services.
M. Allel ben Mohamed, manœuvre de force, 25 ans de services.
M. Ali ben Larbi, veilleur de nuit, 24 ans de services.
M. Ahmed ben Driss, boulanger, 26 ans de esrvices.

Annexe des subsistances militaires, Khenifra.

M. Lahoucine ben Mohamed, manœuvre de force, 25 ans de services.
M. Mohamed ben Majoub, manœuvre spécialisé, 21 ans de services.

Intendance militaire des subsistances, Meknès.

M. Remaoun Mohamed, secrétaire administratif, 20 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Meknès.

Mme veuve Faugeras (Alice), née Ralhier, commis administratif, 21 ans de services.
M. Embarek ben Moha, manœuvre de force, 20 ans de services.

Intendanc emilitaire des subsistances, Meknès.

M. Mohamed ben Mohamed, manœuvre de force; 22 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Oujda.

M. Azoulay (Messaoud-Prosper-Paul), agent de bureau; 20 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Port-Lyautey.

M. Mouley ben Mohamed, manœuvre spécialisé; 30 ans de services.
M. Salem ben Abdeslem, manœuvre de force; 28 ans de services.
M. Messaoud ben Abderrahman, manœuvre spécialisé; 24 ans de services.
M. Embarek ben Bellal ben X, manœuvre spécialisé; 24 ans de services.
M. Ali ben Ali Demnati, dit Dahaman, manœuvre spécialisé; 22 ans de services.
M. Moussa ben M'Barek ben Mohamed, manœuvre spécialisé, 21 ans de services.
M. Hamouad ben Larbi ben Larbi, manœuvre de force; 20 ans de services.
M. M'Barck ben Salah, manœuvre de force; 20 ans de services.
M. Salem ben Barck ben X, manœuvre spécialisé; 20 ans de services.

Magasin d'habillement de Salé.

M. Bihi ben Mohamed ben Ferts, manœuvre spécialisé; 24 ans de services.
M. Mohamed ben Aomar ben Tahar, charretier; 22 ans de services.
M. Ahmed ben Brahim ben Kaddour, veilleur de nuit; 22 ans de services.
M. Ahmed ben Kacem ben Khalifa, manœuvre de force; 22 ans de services.
M. Kaddour ben Ahmed ben Saïd, manœuvre spécialisé; 22 ans de services.

Etat-major territoire militaire, Taza.

Mme Benayoun (Clara), née Serfaty, agent de bureau; 21 ans de services.

Gestion des subsistances militaires, Taza.

M. Ferre (Francisco-Siméon), tonnelier; 21 ans de services.

Direction des travaux du génie, Paris.

Mme Blessing (Paule), née Grandgenevre, commis administratif; 30 ans de services.
Mlle Bouchoux (Marguerite), commis administratif; 30 ans de services.
M. Boudet (Marcel), casernier; 30 ans de services.

Direction des travaux du génie, Orléans.

Mme Gauthie (Madeleine), née Deniau, aide commis administratif; 30 ans de services.

Direction des travaux du génie, Versailles.

M. Rivet (Henri-André), casernier du génie; 35 ans de services.
M. Gouesigoux (Fernand-Gabriel), casernier du génie; 33 ans de services.
M. Marteau (Paul), casernier du génie; 33 ans de services.
M. Caens (Jules-Armand), conducteur automobile; 33 ans de services.
M. Planque (Férréol-André), commis administratif; 31 ans de services.
Mme Jost (Lucienne-Yvonne), née Sornet, commis administratif; 31 ans de services.
M. Vancon (Camille-Benjamin), vaguemestre; 31 ans de services.

Direction du matériel du génie, Versailles.

Mme Foule (Marie-Louise-Marguerite), née Gigot, commis administratif; 30 ans de services.

Etablissement central du matériel du génie, Versailles.

M. Roquin (Raymond), agent administratif; 30 ans de services.
Mme Thouvenin (Germaine), née Barat, agent de bureau; 30 ans de services.

Direction des travaux du génie, Lille.

Mme Etienne (Emilienne-Rachel), née Bernard, commis administratif; 31 ans de services.

Direction des travaux du génie, Angers.

M. Bredoire (Armand), casernier titulaire; 30 ans de services.

Direction des travaux du génie, Caen.

M. Lenormand (Maurice-Michel-Auguste), agent administratif; 30 ans de services.

Direction des travaux du génie, Poitiers.

Mlle Le Strat (Rosalie-Aline-Marie), commis administratif; 31 ans de services.

Direction des travaux du génie, Châlons-sur-Marne.

M. Prignon (Félix-Eugène), ouvrier serrurier; 34 ans de services.
Mme Balson (Berthe-Louise), née Marechal, commis administratif; 30 ans de services.

Direction des travaux du génie, Metz.

M. Beaucourt (Charles), mécanicien ordinaire; 30 ans de services.
M. Chelin (Henri), garde magasin; 30 ans de services.
M. Ferry (Paul), casernier; 30 ans de services.

Direction des travaux du génie, Strasbourg.

M. Lischka (Charles), commis administratif; 30 ans de services.
M. Halter (Charles), commis administratif; 30 ans de services.

Direction des travaux du génie, Besançon.

Mme Jacotlet (Clémentine-Alphonsine), née Bigoudot, commis administratif; 31 ans de services.

Direction des travaux du génie, Bourges.

M. Lagrange (Maurice-Ursin), casernier titulaire; 31 ans de services.

Entrepôt de réserve générale du génie de Cercy-la-Tour.

M. Bondoux (Fernand), manutentionnaire; 31 ans de services.

Direction des travaux du génie, Clermont-Ferrant.

M. Charier (Jean-Marie), gardien de champ de tir; 33 ans de services.
M. Gaby (Alexandre), casernier; 31 ans de services.

Direction des travaux du génie, Grenoble.

M. Fulconis (Auguste-Iré), casernier du génie; 30 ans de services.

Direction des travaux du génie, Marseille.

M. Grezegut (Marcel-François), commis administratif; 35 ans de services.
Mme Guilbaut (Augustine), née Dutilleul, agent de bureau; 33 ans de services.
Mlle Vanara (Lucienne-Charlotte-Thérèse-Julienne), aide-commis administratif; 33 ans de services.

Direction régionale du génie, Alger.

Mlle Butz (Madeleine-Sylvie), aide-commis administratif; 21 ans de services.

Direction des travaux du génie, Alger.

M. Muscatelli (Pierre-Antoine), agent administratif; 20 ans de services.

Direction de travaux du génie des territoires du Sud, Alger.

M. Garnier (Jean), agent administratif; 20 ans de services.

Direction de travaux du génie, Constantine.

M. Endregat (Mostefa), casernier du génie; 21 ans de services.

Parc régional du génie de la 19e région militaire, Hussein-Dey.

M. Bonhomme (Henri), menuisier-ébéniste; 21 ans de services.
Mme Catroux (Marie-Rose), née Villalonga, commis administratif; 20 ans de services.

Direction des travaux du génie d'Oran.

M. Dahane Boumédienne, commis administratif; 21 ans de services.
M. Medina (Théodore-Antoine-Pierre-Paul), commis administratif; 20 ans de services.

Direction régionale du génie, Tunis.

Mme Leclercq (Berthe), née Nicollet, secrétaire administratif adjoint; 20 ans de services.

Direction de travaux du génie, Tunis.

M. Weimar (Oreste-Edouard), agent de bureau; 26 ans de services.
M. Pelton (Ernest-Yves-Marie), agent administratif; 20 ans de services.
M. Lamasa (Sauveur), dessinateur; 20 ans de services.

Direction des travaux du génie, Fès.

Mme Errecarret (Suzanne), née Ben Brahim, agent de bureau; 20 ans de services.
Mme Thiaw (Marie), agent de bureau; 20 ans de services.

Arrondissement de travaux du génie, Casablanca.

M. Messaoud Abdelkader Ould Kadour; 52 ans de services.

Direction régionale du recrutement et de la statistique, 1re région.

Mlle Duret (Anne-Marie), aide-commis administratif; 34 ans de services.
Mlle Delcroix (Lucienne-Irma), agent administratif; 34 ans de services.
Mme Perreau (Alice-Augustine), née Angermann, aide-commis administratif; 32 ans de services.
M. Fort (Elisée), commis administratif; 30 ans de services.

Direction régionale du recrutement et de la statistique, 2e région.

Mlle Crutel (Suzanne-Marguerite), aide-commis administratif; 31 ans de services.
Mme veuve Dussart (Aimée-Cécile), née Lecluse, commis administratif principal; 31 ans de services.
Mlle Deloeil (Madeleine-Estelle), commis administratif; 31 ans de services.
Mme Dupont (Blanche-Amélie), née Blois, commis administratif; 31 ans de services.
Mlle Molin (Marie-Sophie-Emilie), commis administratif; 31 ans de services.
M. Petit (Paul-Alphonse-Charlemagne), commis administratif; 31 ans de services.

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 3e région.

M. Delalande (Francis-Isidore-Marie), agent administratif; 32 ans de services.
M. Ruault (Eugène), commis administratif; 32 ans de services.

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 4e région.

Mme veuve Colinaud (Renée-Marie-Louise), née Doussaint, aide-commis administratif; 31 ans de services.
Mlle Jouvet (Madeleine-Marguerite), commis administratif; 33 ans de services.
Mlle Delumeau (Marie-Joséphine-Augustine), aide-commis; 31 ans de services.
Mlle Giraud (Hélène-Charlotte), commis administratif; 31 ans de services.

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région.

M. Prallong (Lucien-Etienne), agent administratif; 31 ans de services.
Mlle Husson (Jeanne-Marie-Suzanne), aide-commis administratif; 30 ans de services.
Mlle Foulot (Renée-Marie), commis administratif; 30 ans de services.

Direction régionale du recrutement de la 7e région.

Orlandini (Louis-Philippe), commis administratif; 37 ans de services.

Bureau de recrutement d'Alger.

Mme veuve Feulier (Fortunée), née Touali, agent de bureau; 26 ans de services.

Bureau de recrutement de Constantine.

Mlle Zara (Laetitia), agent de bureau; 21 ans de services.
M. Romiguié (Eugène), commis administratif; 20 ans de services.

Bureau de recrutement d'Oran.

Mlle Mourguet (Marguerite-Emilienne), agent de bureau; 21 ans de services.

A TITRE EXCEPTIONNEL

Etablissement de réserve générale de matériel automobile de Chartres.

M. Carreau (Léandre-Albert), magasinier spécialiste; 28 ans de services.
M. Laigneau (Eugène-Julien-Paul), menuisier-ébéniste; 28 ans de services.
M. Berrou (Rémond-Gaston), manœuvre spécialisé; 25 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Versailles.

M. Dangeard (Alphonse-Auguste), forgeron de précision; 29 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Toulouse.

M. Blanc (Marius-Louis), peintre; 29 ans de services.

Annexe des subsistance de Caen.

M. Jestin (Jean-François), commis administratif; 23 ans de services.

Etat-major de la subdivision de Pau.

M. Lamelgnère (Jean-Paul), agent administratif; 23 ans de services.

Gestion des subsistances militaires de Grenoble.

M. Oreux (Paul-Marcelin), boulanger; 29 ans de services.

A TITRE POSTHUME

Atelier de construction de Puteaux.

M. Blanc (Emile), ajusteur monteur; 9 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Lille.

M. Decocq (Lucien-Adolphe), manœuvre spécialisé; 10 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Rennes.

M. Barthélemy (Louis), manœuvre démineur; 4 mois de services.

Etablissement régional du matériel de Versailles.

M. Goury (Marcel), manœuvre spécialisé; 6 ans de services.

Atelier de construction de Roanne.

M. Beraud (Claudius), manœuvre spécialisé, 15 ans de services.

Entrepôt de réserve générale de munitions de Thouars.

M. Puichault (Henri-Julien), manœuvre de force, 16 ans de services.
M. Dubin (Gustave-Alexandre), manœuvre de force, 15 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Maison-Carrée (Algérie)

Mlle Ghemmali (Louise), employée de bureau principale, 7 ans de services.

Etablissement régional du matériel de Tunis.

M. Fouchy (Jean), ajusteur metteur au point, 14 ans de services.

Fait à Paris, le 21 décembre 1950.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 50-1620 du 30 novembre 1950 portant application à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation dans les administrations centrales de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 49-753 du 8 juin 1949 portant réglement d'administration publique, relatif à l'organisation dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers;

Vu l'article 67, 1er alinéa de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier,

Décrète :

Art. 1er. — Sont réalisées à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques les suppressions et les créations d'emplois ci-après indiquées :

(A compter du 1er janvier 1950.)

Emplois supprimés.	Emplois créés.
2 emplois d'huissier du ministre.	2 emplois d'huissier de cabinet.
1 emploi de chef cycliste.	2 emplois de brigadier.
1 emploi de préposé aux dépêches.	16 emplois d'agent de service.
35 emplois de gardien de bureau et assimilés.	4 emplois d'hommes d'équipe de 1re catégorie.
4 emplois de cycliste du cabinet.	8 emplois d'hommes d'équipe de 2e catégorie.
8 emplois d'agents du cadre complémentaire de service.	
12 emplois d'auxiliaire de service.	

(A compter du 1er octobre 1950.)

1 emploi d'huissier de direction.
1 emploi d'agent de service.

Art. 2. — Il est créé à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques un corps d'homme d'équipe formant deux catégories.

Art. 3. — L'effectif total du corps d'hommes d'équipe est fixé à douze emplois répartis comme suit :

Quatre hommes d'équipe de 1re catégorie.
Huit hommes d'équipe de 2e catégorie.

Art. 4. — Il est créé à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques un corps d'agents du service intérieur comprenant les emplois suivants :

Brigadier-chef.
Brigadier.
Agent de service.

Art. 5. — L'effectif total du corps d'agents du service intérieur est fixé à cinquante-quatre emplois répartis ainsi qu'il suit :

Un emploi de brigadier-chef.
Sept emplois de brigadier.
Quarante-six emplois d'agent de service (1).

Art. 6. — Il est créé à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques un corps d'huissiers comprenant les emplois suivants :

Huissier-chef.
Huissier de cabinet.
Huissier de direction ou d'appartement.

Art. 7. — L'effectif total du corps d'huissiers est fixé à huit emplois répartis ainsi qu'il suit :

Un emploi d'huissier-chef.
Deux emplois d'huissier de cabinet.
Cinq emplois d'huissier de direction ou d'appartement (2).

Art. 8. — Les équivalences entre les emplois actuels du service intérieur de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques et les emplois créés par application des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 sont fixées conformément au tableau suivant :

Anciens emplois.	Nouveaux emplois.
Chef cycliste.	Brigadier.
Brigadier préposé aux dépêches.	Huissier de cabinet.
Huissier du ministre.	

Art. 9. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet au 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 30 novembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PESTCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

(1) 45 emplois à compter du 1er octobre 1950.
(2) 4 emplois à compter du 1er octobre 1950.

Décret du 29 décembre 1950 admettant à la retraite un receveur particulier des finances.

Par décret en date du 29 décembre 1950, M. de Rocca-Serra (Pierre-Marie-Joseph-Noël-Dominique), receveur particulier des finances à Bastia (Corse), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, en application des dispositions de l'article 6 (§§ 1er et II) de la loi du 20 septembre 1948.

Décret n° 50-1621 du 30 décembre 1950 relatif aux prestations d'alcool vinique.

Le président du conseil des ministres,

Sur proposition du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre de l'agriculture,

Vu les articles 77, 82 et 84 du code du vin,

Décrète :

Art. 1er. — Les viticulteurs ayant obtenu en 1950 une quantité de vin supérieure à 20 hectolitres sont tenus de fournir au service des alcools des quantités d'alcools viniques atteignant :

1 l d'alcool pur par hectolitre de vin produit, dans les régions où le degré minimum des vins est fixé à 10° ou plus ;

0,77 l d'alcool pur par hectolitre de vin produit, dans les régions où le degré des vins est fixé à 8°5 au moins ;

0,60 l d'alcool pur par hectolitre de vin produit dans les autres régions.

Art. 2. — Peuvent seuls être reçus les alcools titrant 70° centésimaux ou plus à la température de 15° centigrades et renfermant une dose d'impuretés inférieure à 280 grammes par hectolitre d'alcool pur.

Les agents des contributions indirectes ou des contributions diverses ont la faculté de prélever gratuitement des échantillons dès que les alcools sont mis à la disposition de la direction du service des alcools.

Les alcools doivent être produits avant le 31 mai 1951 sous le contrôle des agents des contributions indirectes ou des contributions diverses et remis avant le 30 juin suivant à la direction du service des alcools.

Art. 3. — Les alcools viniques, livrés comme il est prévu aux deux articles précités, seront payés sur la base d'un prix qui sera fixé ultérieurement.

Jusqu'à la fixation de ce prix, un acompte uniforme de 8.000 F par hectolitre d'alcool pur sera alloué aux producteurs.

Cet acompte sera obligatoirement payé au compte de l'établissement livreur.

Art. 4. — Le fournisseur est tenu d'assurer la livraison des alcools, le coût du transport jusqu'à la gare desservant son domicile restant à sa charge.

Le prix d'achat fixé par l'article précédent est établi pour les alcools rendus sur wagon, gare expéditrice, dans les wagons réservoirs du service des alcools ou, au gré de celui-ci, dans les fûts en fer du fournisseur prêtés gratuitement pour quarante jours, les frais de transport par chemin de fer, à plein et à vide, étant à la charge dudit service.

Quand la durée du transport n'excède pas quarante-huit heures, la quantité d'alcool payée ne peut être supérieure à celle reconnue à l'arrivée par le service des contributions indirectes ou des contributions diverses.

Art. 5. — Un bordereau est établi en double exemplaire par le fournisseur et certifié par les agents des contributions indirectes ou des contributions diverses au moment de la reconnaissance des livraisons. Ce bordereau mentionne :

1° Les noms et adresses des viticulteurs pour le compte de qui la livraison est opérée ;

2° La nature, la qualité, le volume et le degré des alcools livrés, ainsi que la quantité d'alcool pur y contenue.

Un exemplaire du bordereau doit être transmis par le fournisseur à la direction du service des alcools, 11, rue de l'Echelle, à Paris.

Le second exemplaire est conservé par les agents des contributions indirectes ou des contributions diverses.

Art. 6. — Les fournisseurs peuvent être tenus d'assurer la conservation des alcools jusqu'à l'époque fixée par la direction du service des alcools.

Dans ce cas, il est attribué pour frainte, location de bacs, assurance et frais divers une indemnité par mois et par hectolitre d'alcool stocké dont le taux est fixé par décision du directeur du service des alcools.

Art. 7. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Traitements applicables à compter du 1er janvier 1949 aux fonctionnaires des services économiques des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 48-3337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié et complété par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 49-12 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 50-1551 du 19 décembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des services économiques des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 1er du décret du 12 janvier 1949, les traitements alloués, à compter du 1er janvier 1949 et compte tenu des deux premières tranches de reclassement, aux fonctionnaires des services économiques des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale sont fixés ainsi qu'il suit:

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1949.
		francs.		francs.	francs.
Intendants	6e échelon	168.000	510	90.800	603.000
	5e échelon	156.000	480	87.725	552.000
	4e échelon	144.000	450	83.925	501.000
	3e échelon	132.000	420	78.550	466.000
	2e échelon	117.000	385	71.650	422.000
	1er échelon	102.000	350	65.175	376.000
	2e échelon transitoire	87.000	325	64.150	337.000
	1er échelon transitoire	72.000	300	60.300	303.000
Econômes	Echelon personnel	168.000	430	54.425	529.000
	6e échelon	156.000	410	57.425	490.000
	5e échelon	144.000	390	59.175	451.000
	4e échelon	132.000	370	57.925	424.000
	3e échelon	117.000	350	57.175	392.000
	2e échelon	102.000	325	54.900	356.000
	1er échelon	87.000	300	53.800	317.000
	2e échelon transitoire	72.000	275	50.025	283.000
	1er échelon transitoire	72.000	250	39.675	263.000
Sous intendants	Echelon personnel	126.000	430	85.425	467.000
	8e échelon	126.000	410	77.175	451.000
	7e échelon	117.000	390	73.675	426.000
	6e échelon	109.000	370	70.175	399.000
	5e échelon	101.000	350	66.425	373.000
	4e échelon	93.000	325	60.400	344.000
	3e échelon	86.000	300	54.050	316.000
	2e échelon	79.000	275	47.575	289.000
	1er échelon	72.000	250	39.675	263.000
	Stage	66.000	225	32.550	237.000
Adjoints des services économiques (anciens sous-économes et adjoints d'économat 1er ordre).	Classe personnelle	126.000	350	52.425	401.000
	Classe exceptionnelle	117.000	330	48.925	376.000
	1re classe, 4e échelon	108.000	315	47.775	351.000
	1re classe, 3e échelon	99.000	300	47.050	330.000
	1re classe, 2e échelon	90.000	285	45.900	308.000
	1re classe, 1er échelon	82.000	270	43.675	288.000
	2e classe, 4e échelon	74.000	250	39.175	263.000
	2e classe, 3e échelon	66.000	235	36.600	245.000
	2e classe, 2e échelon	60.000	220	32.650	228.000
	2e classe, 1er échelon	54.000	205	29.325	210.000
	Stage	48.000	185	24.225	191.000
Adjoints des services économiques (anciens adjoints d'économat 2e ordre et anciens adjoints d'économat des centres d'apprentissage).	Classe exceptionnelle	96.000	330	60.175	353.000
	1re classe, 4e échelon	96.000	315	54.025	311.000
	1re classe, 3e échelon	90.000	300	52.050	320.000
	1re classe, 2e échelon	84.000	285	48.400	302.000
	1re classe, 1er échelon	78.000	270	45.675	284.000
	2e classe, 4e échelon	78.000	250	37.425	266.000
	2e classe, 3e échelon	68.000	235	35.350	246.000
	2e classe, 2e échelon	60.000	220	32.650	228.000
	2e classe, 1er échelon	54.000	205	29.325	210.000
	Stage	48.000	185	24.225	191.000

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées aux articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature et notamment l'article 2;
Vu le décret du 13 juillet 1950 et l'arrêté de la même date relatifs aux attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Rousselier, chef du service de l'expansion économique à l'effet de signer toutes ordonnances de payement et de virement, toutes lettres d'avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses et tous ordres de recettes relatifs aux chapitres budgétaires concernant le service de l'expansion économique à l'étranger.

Art. 2. — Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er janvier 1951 sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1950.

ROBERT BURON.

Montant des redevances destinées à alimenter le fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950;
Vu le décret n° 50-733 du 22 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 18 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relatif au fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale;
Vu l'arrêté du 28 septembre 1950 fixant les montants des redevances destinées à alimenter le fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale;
Vu l'avis du comité de contrôle du fonds en date du 6 décembre 1950;
Après avis conforme de la commission des finances de l'Assemblée nationale et avis de la commission des finances du Conseil de la République,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 28 septembre 1950 fixant les montants des redevances destinées à alimenter le fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale sont rendues applicables jusqu'au 31 mars 1951.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et des droits indirects, le directeur des carburants et le directeur général des prix et du contrôle économique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 27 décembre 1950 portant approbation de la constitution du bureau des longitudes pour l'année 1951.

Par décret en date du 27 décembre 1950, sont nommés, pour l'année 1951:

Président du bureau des longitudes.

M. Couder (André), artiste titulaire du bureau des longitudes.

Vice-président.

M. Cotton (Aimé), membre de l'Institut, membre titulaire du bureau des longitudes.

Secrétaire.

M. Tardi (Pierre), membre adjoint du bureau des longitudes.

Acceptation d'une donation par la ville d'Argelès-Gazost à l'Etat (ministère de l'éducation nationale) de terrains nécessaires à la construction d'un lycée climatique.

Le ministre de l'éducation nationale,

Sur le rapport du directeur général de l'enseignement du second degré,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées) en date du 23 novembre 1950;

Vu l'approbation du préfet des Hautes-Pyrénées en date du 6 décembre 1950;

Vu l'article 1er de la loi du 4 février 1901 modifié par la loi du 25 mars 1943,

Arrête:

Art. 1er. — Est acceptée la donation faite par la ville d'Argelès-Gazost à l'Etat (ministère de l'éducation nationale) en vue de la construction d'un lycée climatique, des terrains figurant au plan parcellaire, ci-joint (sections B et C), et inscrits au cadastre sous les numéros:

Section C. — 215, 216, 247, 250 P, 249, 251 P;
Section B. — 513 P, 615,

le tout d'une surface de 2 hectares 81 ares 50 centiares.

Art. 2. — M. Peschard, inspecteur général de l'instruction publique, est délégué à l'effet de représenter le ministre de l'éducation nationale pour la signature de l'acte de donation.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Fonds de concours.

Par arrêté du 23 décembre 1950, il a été ouvert à titre de fonds de concours, au budget du ministère de l'éducation nationale, pour l'exercice 1950 un crédit de 13.086.201 F, applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 1190. — Grands établissements d'enseignement supérieur. — Traitements du personnel titulaire.....	575.449 F.
Chap. 1920. — Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Personnel rémunéré sur la base des salaires régionaux.....	12.144
Chap. 1990. — Musées de France. — Traitements du personnel titulaire	7.632.563
Chap. 2030. — Musées de France. — Indemnités.....	3.375
Chap. 2270. — Bibliothèques municipales. — Traitements du personnel titulaire	1.311.115
Chap. 2500. — Indemnités de résidence.....	882.256
Chap. 2510. — Supplément familial de traitement....	161.113
Chap. 3060. — Entretien du matériel automobile.....	3.500
Chap. 3450. — Ecoles nationales d'enseignement technique. — Matériel.....	30.431
Chap. 3724. — Ecoles nationales d'art des départements. — Matériel	257.575
Chap. 3725. — Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Matériel.....	1.190.202
Chap. 3726. — Acquisitions d'ensembles mobiliers en vue de l'ameublement et de la décoration des immeubles dont l'ameublement incombe au mobilier national	90.000
Chap. 3890. — Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	51.099
Chap. 4180. — Allocations familiales.....	882.019
Total.....	13.086.201 F

Legs et donations.

Par arrêté en date du 27 décembre 1950 il a été ouvert au budget du ministère de l'éducation nationale, pour l'exercice 1950, un crédit de F 6.421 applicable au chapitre 6220 « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations ».

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Création d'un certificat d'aptitude professionnelle dans le département de l'Isère.

Par arrêté du 18 décembre 1950, il a été créé dans le département de l'Isère un certificat d'aptitude professionnelle de tailleur de pierres.

Création d'une section professionnelle industrielle au cours complémentaire de Passy-l'Abbaye (Haute-Savoie).

Par arrêté en date du 22 décembre 1950, une section professionnelle industrielle est créée au cours complémentaire de Passy-l'Abbaye (Haute-Savoie).

Modification à l'arrêté du 2 novembre 1950 relatif au comité permanent pour l'encouragement au travail de qualité.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret du 5 octobre 1949 modifiant les décrets des 16 janvier 1935 et 9 avril 1936 relatifs à l'organisation des expositions du travail;

Vu le décret du 29 août 1950 modifiant l'article 4 du décret du 5 octobre 1949 susvisé;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1950 instituant au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports un comité permanent pour l'encouragement au travail de qualité;

Vu l'arrêté du 15 avril 1948 instituant des cours de perfectionnemen conduisant à la promotion ouvrière,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 2 novembre 1950 est complété ainsi qu'il suit:

« Le comité permanent a en outre pour rôle de susciter toutes initiatives, de proposer toutes créations en vue du développement des cours de perfectionnement conduisant à la promotion du travail, et d'étudier les conditions d'organisation, de fonctionnement et d'évolution de ces cours.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de professeur technique et de professeur technique adjoint dans les écoles nationales d'ingénieurs des arts et métiers.

Par arrêté du 15 décembre 1950, sont déclarés aptes à remplir les fonctions de professeur technique et de professeur technique adjoint dans les écoles nationales d'ingénieurs des arts et métiers, à la suite des concours de recrutement du 27 novembre 1950, les candidats dont les noms suivent:

Professeurs techniques de fonderie.

1er M. Issenmann (René); 2e M. Chion (René).

Professeur technique de modelerie.

M. Vandenberghe (Léon).

Professeurs techniques adjoints d'ajustage machines outils.

1er M. Mellet (Jean-Louis); 2e M. Michel (Bertrand); 3e M. Quatremer (Robert); 4e. M. Bloch (Roger).

Enseignement technique.

Par arrêté du 29 décembre 1950, M. Morin (Raymond), professeur de collège technique est maintenu en service détaché, à la disposition du président de la chambre de commerce de Paris, en vue de continuer à exercer des fonctions d'enseignement à l'école commerciale de l'avenue Trudaine, à Paris, pour une période de cinq ans à compter rétroactivement du 1er octobre 1947.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 29 décembre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite touristique.

Par décret en date du 29 décembre 1950, les personnes désignées ci-dessous sont nommées dans l'ordre du Mérite touristique, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret.

Au grade de commandeur.

M. Marie (Jean), président de la Compagnie générale transatlantique.

M. Violette (Marcel), fondateur du Touring-Club de France.

Au grade d'officier.

M. Agostini (Emmanuel), docteur en médecine, maire de Cassis-sur-Mer, président du syndicat d'initiative de Cassis.

M. d'Arcangues (Pierre), président du comité Pyrénées-Atlantique, président du syndicat d'initiative de Biarritz.

M. Bouchereau (Raoul), chef du service du domaine de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Canac (Edmond), hôtelier expert des buffets de la Société nationale des chemins de fer français.

M. Capitain (Léon), président de l'union française des associations de camping, administrateur de l'U. N. A. T.

M. Carlotti (Philippe), docteur en médecine, conseiller général des Alpes-Maritimes, président du comité des intérêts corses de Nice.

M. Charlet (Jules), président de la Compagnie des guides de Chamonix, guide de montagne.

M. Claudon (Georges), ingénieur des ponts et chaussées, président de la 18e région économique, président de la chambre de commerce de Dijon; président du Comité régional de tourisme (Bourgogne-Franche-Comté).

M. Girard (René), président de la Fédération pyrénéenne de montagne, professeur de la faculté de médecine de Bordeaux.

M. Gonnet (Albert), président du comité régional de tourisme de Grenoble; vice-président de la Chambre d'industrie touristique de Grenoble; président du syndicat d'initiative de Grenoble.

M. de la Grance (Amaury), ancien sous-secrétaire d'Etat, président d'honneur de l'Aéro-Club de France.

M. Loubet (Yves), chargé de mission au cabinet du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

M. Martel (Léon), directeur général de la Foire de Paris.

M. Merklen (Louis), doyen de la faculté de médecine de Nancy; président de la Fédération thermale et climatique des Vosges et de l'Est.

M. Montfajon (Pierre), premier vice-président de la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel, membre du conseil d'administration du centre national du tourisme.

M. Recoussine (Marius), ancien maire du Touquet, vice-président de la chambre nationale de l'hôtellerie.

M. Ritter (Henri-Raymond), président de la fédération des syndicats d'initiative Pyrénées-Côte basque-Gascogne, vice-président du comité régional de tourisme Pyrénées-Atlantique, vice-président de la confédération pyrénenne touristique thermale et climatique.

M. Ruhl (Henry), hôtelier.

Au grade de chevalier.

M. Abramson (Eugène, dit Barthelemy), président de la chambre syndicale des agences de voyages de la Côte d'Azur, membre du conseil d'administration de l'union syndicale des agences de voyages, vice-président du syndicat d'initiative de Nice.

Mme André (Marie-Louise), hôtelière à la Baule, directrice du casino de la Baule.

M. Audra (Henri), président du syndicat d'initiative de Die.

M. Bergerand (Charles), restaurateur à Chablis.

M. Berthier (Claude), professeur honoraire du lycée de Saint-Etienne (tourisme scolaire), délégué départemental du Touring-Club de France.

M. Boel (Attale), conseiller général de Saint-Germain-Laval, président de l'union des syndicats d'initiative de la Loire.

M. Boncourt (Jean), trésorier du syndicat hôtelier de Saint-Etienne, créateur du comité stéphanois de la Route Bleue.

M. Brost (Louis), chef du service commercial à la Société générale de transport maritime à vapeur.

M. Brunel (Henri), président du syndicat d'initiative de Saint-Jean-en-Royans.

M. Coudere (Pierre), hôtelier à Souillac.

Mme David (Marguerite), hôtelière à Saint-Céré.

M. Delomier (Marius), président de la commission du tourisme de la chambre de commerce de Saint-Etienne.

M. Diesnis (Léon), publiciste à Saint-Goustan-en-Auray, vice-président du syndicat d'initiative d'Auray.
M. l'abbé Dorna (Louis), président des amis du Vieux Saint-Etienne, membre de l'Union des syndicats d'initiative de la Loire.
M. Falaise (André), chef de bureau à la Société nationale des chemins de fer français.
M. Faulrel (Jean), hôtelier à Flers-de-l'Orne.
M. Gaubert (Alphonse), président honoraire du syndicat d'initiative de Toulouse.
M. Gay (Raoul), président du syndicat des hôteliers de Madagascar.
M. Gérard (Paul), directeur de spectacles.
M. Girault-Liénard (Roger), président de l'Union des syndicats d'initiative du Val-de-Loire; président du comité départemental du Loiret; vice-président du syndicat d'initiative d'Orléans.
M. Guiraud (Emile), coconcessionnaire du buffet de la gare de Lyon.
M. Hubert (Jean), chef du service des passages à la Compagnie maritime des chargeurs réunis.
M. Jaboulet (Charles), trésorier du syndicat d'initiative de Tournon-Tain-l'Ermitage.
M. Jarlier (René), président du syndicat d'initiative de Saint-Flour; vice-président de la fédération des E. S. S. I. d'Auvergne.
M. Lajoano (Edouard), président du syndicat d'initiative d'Arès.
M. Lartilleux (François), inspecteur principal à la S. C. E. T. A.
M. Latour (André), secrétaire général du syndicat de la presse sportive et touristique.
Mme Le Bondidier (Marie), directrice du musée pyrénéen à Lourdes.
M. Le Maître (Philippe), représentant général de la Société nationale des chemins de fer français aux U. S. A.
M. Lévy dit Geville (Georges), président de l'association des journalistes de la radio, ancien chef des services de la radiodiffusion à l'office national du tourisme.
M. Lienemann (Henri), président du syndicat d'initiative de Belfort.
M. Lurie (Daniel), trésorier du syndicat d'initiative de Bordeaux.
M. Malfuson (Jacques), président du syndicat d'initiative de Sancerre.
M. Mettetal (Jean-Michel), secrétaire général du comité régional du tourisme de Versailles.
M. Mahu (Abel), hôtelier, maire de Villerville.
M. Moisson (Lucien), président régional de l'industrie hôtelière du Centre Est.
Mlle Morel (Raymonde), secrétaire du bureau de renseignements du syndicat d'initiative de Lille.
M. Muraccioli (Toussaint), ingénieur des travaux publics à Saint-Pierre et Miquelon.
M. Murat (Pierre), président du syndicat des hôteliers de la Dordogne.
M. Neff (Eugène), membre de la commission départementale des sites du territoire de Belfort.
M. Périn (Jean), président par intérim du comité de l'hôtellerie auprès de l'office vietnamien du tourisme.
M. Philippe (Roger), président du syndicat d'initiative des Sables-d'Olonne.
M. Poguet (Louis), secrétaire général de la commission du tourisme et de la circulation générale de l'automobile club de France.
M. Priolet (Pierre), président du syndicat d'initiative de Roanne, président de la société « Les Amis des Arts de Roanne ».
M. Rajon (Maurice), hôtelier à Alpe-d'Huez.
M. Roche Paul), inspecteur à la Société nationale des chemins de fer français.
M. Schutz-Berthier (Maurice), président du syndicat d'initiative d'Alger.
M. Thibaut (Jean-Francisque), maire de Pérouges, hôtelier, secrétaire général du comité de conservation du Vieux-Pérouges, président du syndicat d'initiative de Pérouges.
M. Thiercelin (Alexandre), vice-président du syndicat d'initiative de Brest.
M. Thuillier (Raymond), hôtelier, président du syndicat d'initiative des Baux-en-Provence.
M. Tibier (Lucien), chef de cuisine à l'Elysée.

Décret du 29 décembre 1950 portant nomination dans l'ordre du Mérite touristique.

Par décret en date du 29 décembre 1950, sont nommés dans l'ordre du Mérite touristique.

Au grade de chevalier.

M. Amblard (Armand), président du syndicat d'initiative de la région de Bergerac.
M. Hedelin (Charles), président du syndicat d'initiative de Périgueux, premier vice-président de la fédération des E. S. S. I. « Limousin, Marche, Quercy, Périgord ».

Décret du 29 décembre 1950 portant nominations dans l'ordre du Mérite touristique à titre exceptionnel.

Par décret en date du 29 décembre 1950, sont nommés dans l'ordre du Mérite touristique:

Au grade de chevalier.

M. Colonna (Côme-Damien), directeur de l'office vietnamien du tourisme. Titres exceptionnels.
Mme Goetze (Marcelle), productrice de films touristiques. Titres exceptionnels.

Décret du 30 décembre 1950 portant nomination d'un professeur à l'école nationale des ponts et chaussées.

Par décret en date du 30 décembre 1950, M. Lopez, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, est nommé, à titre provisoire, pour une durée de deux ans, professeur adjoint du cours d'architecture à l'école nationale des ponts et chaussées.
Le présent décret prend effet à compter du 16 octobre 1950.

Décret du 30 décembre 1950 portant nomination d'un professeur à l'école nationale des ponts et chaussées.

Par décret en date du 30 décembre 1950, M. Legendre (Robert), ingénieur en chef du génie maritime, est nommé, à titre provisoire, pour une durée de deux ans, professeur du cours de moteurs thermiques à l'école nationale des ponts et chaussées.
Le présent décret prend effet à compter du 16 octobre 1950.

Décret du 30 décembre 1950 portant promotions dans le corps des ingénieurs géographes.

Par décret en date du 30 décembre 1950, sont promus au grade d'ingénieur en chef géographe de 2e classe, pour prendre rang à dater du 1er décembre 1950, les ingénieurs ordinaires géographes de 1re classe dont les noms suivent:
MM. Damaye (P.-J.-D.), Traizet (P.-J.-C.).

Régies d'avances des annexes de l'institut géographique national en Algérie et au Maroc.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques,
Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;
Vu l'arrêté du 29 octobre 1946 relatif aux régies d'avances de l'Institut géographique nationale en Algérie et au Maroc modifié par l'arrêté du 23 novembre 1948.

Arrêtent:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 29 octobre 1946, modifié par l'arrêté du 23 novembre 1948, est modifié à nouveau comme suit:

« Le montant de ces avances, destinées à permettre aux chefs de brigades de payer, au cours du transport des brigades ou pendant la durée des travaux sur le terrain, des dépenses de matériel et les salaires des aides des brigades, est limité à 300.000 F pour les chefs des brigades topographiques et à 800.000 F pour les chefs des brigades géodésiques. »

Art. 2. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 1950.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES SEPTEMBRE.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le secrétaire général du ministère des affaires étrangères,
ALEXANDRE PARODI.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur de la comptabilité publique,
DEVAUX.

Ouverture de crédits sur exercices clos.

Par arrêté interministériel en date du 21 décembre 1950, il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, en augmentation des restes à l'exercice clos 1947, un crédit spécial de 1.092.069 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général aux travaux publics, transports et tourisme) pour les dépenses d'exercices clos.

Fonds de concours.

Par arrêté du 22 décembre 1950, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1950, chapitre 9069: « Travaux de défense contre les eaux », pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 10 millions de francs.

Par arrêté du 22 décembre 1950, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1950, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 25.135.552 F, se décomposant comme suit:

TITRE Ier. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 1220. — Personnel de la navigation intérieure. — Traitements et salaires:		
Art. 1er. — Traitements		149 F.
Chap. 3330. — Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires:		
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires (travaux et main-d'œuvre dans les conditions prévues par la loi du 18 juillet 1949, art. 4)		18.135.403
Total pour les dépenses ordinaires		18.135.552 F.

Dépenses de reconstruction et d'équipement.

Chap. 906. — Travaux de défense contre les eaux	3.000.000	
Chap. 909. — Ports maritimes. — Equipement	4.000.000	
Total pour les dépenses de reconstruction et d'équipement	7.000.000	7.000.000
Total général		25.135.552 F.

Par arrêté du 22 décembre 1950, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1950, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 38.630.679 F, se décomposant comme suit:

Chap. 1060. — Ingénieurs des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:		
Art. 1er. — Traitements		3.463.500 F.
Chap. 1070. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat. — Traitements et indemnités:		
Art. 1er. — Traitements		10.761.300
Chap. 1080. — Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:		
Art. 1er. — Traitements		6.272.174
Chap. 1180. — Primes de rendement des fonctionnaires des ponts et chaussées:		
Art. 1er. — Ingénieurs des ponts et chaussées	374.000	
Art. 2. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat	570.000	
Art. 3. — Adjoints techniques des ponts et chaussées	375.000	
Total pour le chapitre 1180		1.319.000
Chap. 1190. — Officiers et surveillants de port du service maritime. — Traitements, salaires et indemnités:		
Art. 1er. — Officiers de port. — Traitements et indemnités		9.445.400
Chap. 1420. — Indemnités de résidence		3.252.858
Chap. 1430. — Supplément familial de traitement		543.512
Chap. 3040. — Officiers de port du service maritime. — Remboursement de frais:		
Art. 1er. — Indemnités des officiers de port en service dans la métropole		350.000
Chap. 4000. — Prestations familiales		3.223.035
Total		38.630.679 F.

Par arrêté du 22 décembre 1950, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1949, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 29.468.202 F, se décomposant comme suit:

Chap. 107. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat. — Traitements et indemnités:	
Art. 1er. — Traitements	12.938.882 F.
Chap. 108. — Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:	
Art. 1er. — Traitements et indemnités	10.000.000
Chap. 109. — Commis des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:	
Art. 1er. — Traitements	6.529.320
Total	29.468.202 F.

Par arrêté du 22 décembre 1950, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1950, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 462.003.974 F, se décomposant comme suit:

TITRE Ier. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 3170. — Laboratoire central des ponts et chaussées. — Matériel		651.691 F.
Chap. 3300. — Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires:		
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires du réseau routier (travaux et main-d'œuvre dans les conditions prévues par la loi du 18 juillet 1949, art. 4)		180.598.756
Chap. 3330. — Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires:		
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires (travaux et main-d'œuvre dans les conditions prévues par la loi du 18 juillet 1949, art. 4)		20.494 227
Total pour les dépenses ordinaires		201.744.674 F.

Dépenses de reconstruction et d'équipement

Chap. 900. — Achat, construction, aménagement et grosses réparations des immeubles destinés aux services des travaux publics et transports	5.000.000 F.	
Chap. 904. — Voies de navigation intérieure. — Equipement	18.000.000	
Chap. 906. — Travaux de défense contre les eaux	1.000.000	
Chap. 909. — Ports maritimes. — Equipement	47.690.244	
Chap. 910. — Ports de pêche. — Equipement	188.214.976	
Chap. 9082. — Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réparation des ouvrages de protection contre les eaux des lieux habités	354.080	
Total pour les dépenses de reconstruction et d'équipement		260.259.300
Total général		462.003.974 F.

Commission centrale des frets et d'exploitation.

Par arrêté du 28 décembre 1950, M. Portier, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques est désigné pour faire partie, en qualité de membre titulaire, au titre de représentant du ministre chargé des affaires économiques, de la commission centrale des frets et d'exploitation, en remplacement de M. Tournan.

Commission régionale des frets et d'exploitation (direction régionale de la navigation de Compiègne).

Par arrêté du 26 décembre 1950:

M. Yvon Durieux, transporteur par eau, est désigné pour faire partie, en qualité de membre titulaire, au titre de représentant des entreprises non artisanales de transport par navigation intérieure, de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direc-

tion régionale de la navigation de Compiègne, en remplacement de M. Pierre Goyet, gérant de la société Villet et Deschamp, démissionnaire.

M. Delphe Masy, transporteur par eau, est désigné pour faire partie, en qualité de membre suppléant, au titre de représentant des entreprises non artisanales de transport par navigation intérieure, de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Compiègne.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 28 novembre 1950, M. Geily (Maurice), commandant de port aérien, est nommé régisseur d'avances du port aérien de Toulouse-Francazal, en remplacement de M. Vacquier, décédé. M. Geily est chargé de liquider la gestion du régisseur décédé.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 22 décembre 1950, M. David (Robert), ingénieur ordinaire de 2e classe des ponts et chaussées, à Colmar, a été affecté à compter du 1er janvier 1951, à la résidence de Paris, à l'administration centrale du ministère des travaux publics, pour être attaché à la direction des routes.

Liste d'admissibilité aux épreuves du concours de 1950 pour l'admission à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat.

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSION

Liste des candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure aux 3/5 du maximum

Ajaccio. — Mary (Marcel).

Alger. — Césari (Antoine), Chartagnat (Jean), Fournier (Georges), Guering (Georges), Llinares (Christian), Reme (André), Valls (Gérard).

Bordeaux. — Billate (André), Fouilloux (Jacques), Micoyne (Roberl), Mousseau (Jacques), Pineau (Henri).

Casablanca. — Faure (Robert).

Clermont-Ferrand. — Mezy (Lucien), Terrail (Georges), Vial (Pierre).

Grenoble. — Corbex (Jean), Desblache (Lucien), Imbert (Louis), Rémy (Michel).

Lille. — Bassez (Claude), Blanchart (Armand), Midavaine (Fernand), Talmant (André).

Lyon. — Brezard (Léonce), Faure (Raymond), Laurent (Jean), Lavrille (Gérard).

Marseille. — Lert (Henri).

Nancy. — Baguet (Jean), Blanc (Claude), Metz (Bernard).

Nantes. — Aymé (Gérard), Besnier (Yves), Cadillon (Michel), Cadran (Valentin), Chaurois (Bernard), Coic (Pierre), Gilbert (Jean), Hirot (Roland), Houdouin (Roger), Juignet (Robert), Keraudy (Paul), Kerroch (Jean), Lamoulen (Edouard), Landegren (Alain), Latimier (Emile), Legault (Paul), Le Paul (Claude), Le Roy (Corentin), Le Tadic (Jean), Manivel (André), Messager (Marcel), Nocette (Jean), Pironneau (Lucien), Raou (Julien), Thouzeau (Célestin), Triollet (Jean).

Nice. — Abitboul (Georges), Bartoli (André), Hovnanian (Claude), Maneval (Jean).

Paris. — Audéoud (Roger), Bezard (Claude), Cathenaut (Michel), Couturier (Jean), Defour (Marcel), Delhomel (Jean), Demay (Jacques), Formond (Jacques), Goree (Jacques), Gueret (Hubert), Gueulle (Jacques), Haberlach (Pierre), Lafarge (Jean), Lalia (Claude), Lemaire (Pierre), Lorcy (Jean), Mangeot (Roger), Martin (Georges), Monnier (Max), Publier (Pierre), Ridereau (Fernand), Robert (Roger), Rondard (Georges), Serre (Pierre), Verrier (Guy).

Rennes. — Cadieu (Pierre), Mativat (Henri), Pares (Jacques), Quemerais (Adolphe), Ravanne (Marcel), Viel (Jean).

Toulouse. — Amat (Roger), Brieussel (Jean), Camban (Jean), Dufrechou (Edmond), Fossat (Jean), Lafontan (Paul), Roullac (Marcel).

Tunis. — Bus (Pierre).

N. B. — Les épreuves orales auront lieu à Paris du 22 janvier au 17 février 1951.

Liste d'admissibilité aux épreuves de l'examen professionnel de 1950 pour l'accession des adjoints techniques des ponts et chaussées au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées).

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSION

Liste des candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure aux 3/5 du maximum.

Alger. — Deveze (Roger).

Clermont-Ferrand. — Allibert (Pierre), Dérory (Albert), Livebardon (Pierre).

Grenoble. — Chaudier (Pierre).

Lille. — Briet (André), Dupont (Jules).

Lyon. — Colin (Emile), Coste (Jean).

Marseille. — Bachalle (Désiré), Zurbach (Marcel).

Nancy. — Thietard (Raoul).

Nantes. — Beauverger (André), Legeai (Yves).

Nice. — Coffinières (Georges), Thouvenin (Albert).

Paris. — Boinelle (Charles), Dehu (Félix), Krebs (Henri), Le Gall (Henri), Lemarois (Jean), Le Ribot (Henri), Michaud (Martial).

Toulouse. — Bonnel (Jean), Lalanne (René), Pau (André), Puel (Louis), Quatrefages (Gaston), Valax (Fernand).

N. B. — Les épreuves orales s'ouvriront à Paris le 15 janvier 1951.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 50-1622 du 30 décembre 1950 modifiant le décret du 26 septembre 1949 portant règlement d'administration publique sur les permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat à l'intérieur;

Vu le décret du 26 septembre 1949 portant règlement d'administration publique sur les permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Algérie,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4, deuxième alinéa, du décret du 26 septembre 1949 est abrogé et remplacé par le texte suivant:

« Au cas où les terrains sur lesquels porte la demande sont compris dans le périmètre d'une concession de produits hydrocarburés ou d'un permis exclusif de recherches déjà octroyé ou dans un périmètre réservé à l'Etat, il en est référé au gouverneur général qui décide, après avis du comité consultatif des mines en Algérie et, s'il le juge opportun, du conseil général des mines, s'il y a lieu de mettre la demande à l'enquête. »

L'article 9 du même décret est abrogé et remplacé par le texte suivant:

« Art. 9. — Il est statué sur la demande par arrêté du gouverneur général après avis du comité consultatif des mines en Algérie et, si le gouverneur général le trouve opportun, du conseil général des mines, dans un délai de six mois à dater de la clôture de l'enquête. »

L'article 12, troisième alinéa, du même décret est abrogé et remplacé par le texte suivant:

« Après expiration de ce délai s'il y a lieu et après avoir, le cas échéant, consulté les autres préfets intéressés, le préfet transmet la demande, avec son avis au sujet d'une réduction éventuelle de la superficie du permis, au gouverneur général. Il est statué après consultation du comité consultatif des mines en Algérie et, si le gouverneur général le trouve opportun, du conseil général des mines, par un arrêté dont un extrait indiquant s'il y a lieu les nouvelles limites et durée du permis exclusif, est publié au *Journal officiel* de l'Algérie et affiché dans les communes intéressées à la diligence des préfets et aux frais des demandeurs. »

L'article 16, troisième alinéa, du même décret est abrogé et remplacé par le texte suivant:

« La déchéance est prononcée par arrêté du gouverneur général, après avis du comité consultatif des mines en Algérie et, si le gouverneur général le trouve opportun, du conseil général des mines. »

L'article 18, deuxième alinéa, du même décret est abrogé et remplacé par le texte suivant:

« Il est statué par arrêté du gouverneur général, après consultation du comité consultatif des mines en Algérie et, si le gouverneur général l'estime opportun, du conseil général des mines. La prorogation est valable jusqu'à l'intervention d'une décision sur la demande en concession; elle ne peut jouer qu'à l'égard de terrains compris dans cette dernière demande et à l'intérieur des limites du permis venu à expiration. »

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 30 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS

Décret n° 50-1623 du 30 décembre 1950 complétant, pour son application en Algérie, le décret du 29 avril 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 juin 1927, modifié par le décret n° 49-395 du 17 mars 1949 relatif à l'institution de permis d'exploitation de mines.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 28 juin 1927 relative à l'institution du permis d'exploitation de mines, applicable à l'Algérie en vertu de son article 6;

Vu le décret du 29 avril 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 juin 1927, modifié par le décret n° 49-395 du 17 mars 1949;

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut de l'Algérie et notamment son article 8;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 25 juillet 1950.

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 29 avril 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 juin 1927, modifié par le décret n° 49-395 du 17 mars 1949, est complété ainsi qu'il suit:

« *Art.* 16 bis. — Le présent décret est applicable à l'Algérie, sous reserve des modifications suivantes:

« Les attributions conférées dans la métropole par ledit décret au ministre chargé des mines statuant après avis du conseil général des mines sont, en Algérie, exercées par le gouverneur général de l'Algérie statuant après avis du comité consultatif des mines en Algérie. Toutefois, lorsqu'il le jugera opportun, le gouverneur général pourra consulter en outre le conseil général des mines.

« Les insertions auxquelles d'après ledit décret il doit être procédé au *Journal officiel* de la République française sont faites au *Journal officiel* de l'Algérie. »

Art. 2. — Le décret du 6 mai 1928 rendant applicables à l'Algérie les dispositions du décret du 29 avril 1928 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 30 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Classement, dans les groupes, de certains collaborateurs du ministère de l'industrie et du commerce.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre du budget,

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 modifié, relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat;

Vu le décret n° 49-1620 du 28 décembre 1949 relatif au classement des fonctionnaires civils, agents, ouvriers et employés de l'Etat dans les groupes prévus pour l'attribution des indemnités de déplacement,

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la limite des crédits prévus à cet effet, des indemnités pour frais de déplacement pouvant être allouées, suivant les modalités et les taux prévus par le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 modifié, à certains collaborateurs du ministère de l'industrie et du commerce, dans les conditions fixées aux articles ci-dessous.

Art. 2. — Pour l'application de l'article précédent, les collaborateurs du service de la carte géologique de la France seront classés dans les groupes de la façon suivante:

1° Fonctionnaires ou agents de l'Etat:

Groupe dans lequel ils sont normalement classés dans leur administration d'origine;

2° Non fonctionnaires:

Collaborateurs principaux et collaborateurs adjoints: groupe II.
Collaborateurs auxiliaires: groupe III.

Art. 3. — Lorsqu'au cours d'une même tournée, un collaborateur aura travaillé simultanément pour le service de la carte géologique et pour le bureau des recherches géologiques et géophysiques, le remboursement, tant des indemnités journalières que des frais de transport, ne pourra être demandé qu'une seule fois.

Art. 4. — Les professeurs à occupation accessoire, n'appartenant pas au corps des mines, les chefs de travaux à occupation accessoire et le conservateur des collections de paléontologie de l'école nationale supérieure des mines de Paris, peuvent être remboursés des frais de transport et de séjour qu'ils sont amenés à exposer dans l'intérêt du service, en tenant compte du classement suivant:

1° Fonctionnaires ou agents de l'Etat:

Groupe dans lequel ils sont normalement classés dans leur administration d'origine;

2° Non fonctionnaires: groupe II.

Art. 5. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er janvier 1950, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
EMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Indemnités et remboursement des frais de transport des collaborateurs du service de la carte géologique de la France.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre du budget,

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 modifié, relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat;

Vu le décret n° 49-1620 du 28 décembre 1949 relatif au classement des fonctionnaires civils, agents, ouvriers et employés de l'Etat dans les groupes prévus pour l'attribution des indemnités de déplacement;

Vu l'arrêté du 28 août 1945 accordant une indemnité aux collaborateurs non fonctionnaires du service de la carte géologique pour chaque coupe complète d'un sondage ou ouvrage souterrain dressée pour le compte du bureau des recherches géologiques et géophysiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il pourra être alloué aux collaborateurs non fonctionnaires du service de la carte géologique, pour chaque coupe complète d'un sondage ou ouvrage souterrain, dressée pour le compte du bureau des recherches géologiques et géophysiques, une indemnité forfaitaire exclusive de toute autre rémunération et fixée par le directeur du bureau dans la limite d'un maximum de 15.000 F suivant l'importance du travail fourni.

Art. 2. — Les indemnités prévues à l'article précédent seront imputées sur les crédits ouverts au bureau des recherches géologiques et géophysiques pour l'exécution de ces travaux et ne seront allouées que dans la limite de ces crédits.

Art. 3. — Dans la limite des crédits prévus à cet effet, les collaborateurs du service de la carte géologique peuvent obtenir le remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils sont amenés à exposer à l'occasion du travail effectué pour le compte du bureau des recherches géologiques et géophysiques dans les conditions et suivant les modalités et les taux prévus par le décret n° 45-2368 du 4 octobre 1945 modifié.

Il sera tenu compte à cet effet du classement suivant:

1° Fonctionnaires ou agents de l'Etat:

Groupe dans lequel ils sont normalement classés dans leur administration d'origine;

2° Non fonctionnaires:

Collaborateurs principaux et collaborateurs adjoints: groupe II.
Collaborateurs auxiliaires: groupe III.

Art. 4. — Lorsqu'au cours d'une même tournée, un collaborateur aura travaillé simultanément pour le service de la carte géologique et le bureau des recherches géologiques et géophysiques, le remboursement, tant des indemnités journalières que des frais de transport, ne pourra être demandé qu'une seule fois.

Art. 5. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er janvier 1950, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
EMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, sont incorporés à l'arrêté du 28 septembre 1948 définissant l'exploseur Superbouteleu type d948, construit par la Société anonyme d'explosifs et de produits chimiques, 61, rue Galilée, à Paris (8e), la notice descriptive et les plans 7191, 7192, 7194 définissant une modification des bornes de l'exploseur.

Les conditions de fourniture et d'emploi prévues audit arrêté demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l'appareil de mesure type GM 6, construit par la société Sigogne et Cie, 6, rue du Borrégo, à Paris (20e).

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le coffret d'ampèremètre type CA 1, construit par la société Matériel électrique et mécanique du Nord, 236, rue du Faubourg-d'Arras, à Lille (Nord).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont munis d'un ampèremètre et d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le boîtier un joint d'au moins 25 millimètres de longueur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur Mendx 33 b 20 CV, 500 volts spécial, avec planchette à bornes et redresseur à l'intérieur du plateau-palier côté opposé à l'accouplement, construit par la société Le Matériel électrique S. W. 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre-moteur et son logement dans les couvre-roulements intérieurs ne dépasse pas 0,5 millimètre.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le tableau lumineux à 10 cases type L 10, construit par la société Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont, 194, avenue du Président-Wilson, la Plaine-Saint-Denis (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec l'appareil des joints d'au moins 25 millimètres de longueur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de l'appareil.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur type NWG 36, 6/21 à rotor à double cage, construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom à Belfort.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre-moteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 millimètre;

2° Ils seront équipés soit d'une entrée de câble SUME agréée type 1221 A ou M. G. Ruau d'un des types agréés suivants: CA 13, CD 43, CS 33.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret type Ic-AD », construit par la société L'Appareillage électrique industriel (Ch. Cheveau), 96, avenue Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or).

Les usagers ne pourront utiliser ces coffrets que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° S'ils comportent des axes mobiles, la différence de diamètre entre ces axes et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Lorsqu'ils seront montés sur un autre coffret d'un type agréé, l'assemblage devra être réalisé conformément au plan 43 302.

Lorsque ces coffrets contiendront de l'appareillage (relais, résistances, commutateur, contacteurs, coupe-circuits) ils devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur et une plaque indicatrice, très apparente, placée sur leur couvercle devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur ce sectionneur avant d'ouvrir les coffrets.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le Moteur Isa ou b 947 types MEVC, MEVCW, MEVCX MEVCY, MENC, MENCW, MENCX, MENCY, MEVD, MEVDW, MEVDX, MEVDY, MEND, MENDW, MENDX, MENDY, construit par la société Le Matériel électrique S. W., 220, route d'Heyrieux, à Lyon,

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Lorsqu'une seule entrée sera utilisée, l'orifice resté libre sera obturé par le bouchon prévu à cet effet;

3° Lorsqu'ils seront munis d'une prise de courant, celle-ci devra être d'un type agréé; les joints d'assemblage de la prise de courant sur le moteur devront avoir au moins 25 mm de largeur et ses vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur du carter sur lequel elle est fixée.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur 22b 947 types MEVD, MEVDW, MEVDX, MEVDY, MEND, MENDW MENDX MENDY, construit par la société Le Matériel électrique S. W., 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Lorsqu'une seule entrée sera utilisée, l'orifice resté libre sera obturé par le bouchon prévu à cet effet;

3° Lorsqu'ils seront munis d'une prise de courant, celle-ci devra être d'un type agréé; les joints d'assemblage de la prise sur la boîte à bornes devront avoir au moins 25 mm de largeur et les vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de celle-ci.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le coffret Joy type U-184-74 Y N, construit par Joy Manufacturing Co, à Franklin Pa (U. S. A.), et modifié par la société L'Appareillage électrique industriel (Ch. Cheveau), 96, avenue Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Une plaque indicatrice, fixée sur le couvercle du coffret inférieur, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur le sectionneur avant d'ouvrir le coffret.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l'interrupteur à tirettes type IT, construit par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'axe des tirettes et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret Joy type U 184-74 Y N », construit par Joy Manufacturing Co, Franklin Pa (U. S. A.) modifié en « type K J » par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les différents axes de manœuvre et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm.

2° Ils seront équipés de dispositifs de raccordement d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur.

Si un de ces dispositifs n'est pas utilisé, l'orifice resté libre sera obturé par la plaque prévue à cet effet.

Une plaque indicatrice très apparente placée sur le couvercle du compartiment appareillage rappelle qu'il est obligatoire de couper le courant sur le sectionneur avant d'ouvrir le coffret.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret disjoncteur type KD I », construit par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'axe des boutons-poussoirs et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm.

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Ces appareils devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur et une plaque indicatrice très apparente, placée sur le couvercle, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur le sectionneur avant d'ouvrir le coffret.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur 30b 947 type MEVD, MEVDW, MEVDX, MEVDY, MEND, MENDW, MENDX, MENDY, construit par la société Le Matériel électrique S. W, 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre-moteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm.

2° Lorsqu'une seule entrée sera utilisée, l'orifice resté libre sera obturé par un bouchon prévu à cet effet.

3° Lorsqu'ils seront munis d'une prise de courant, celle-ci devra être d'un type agréé; les joints d'assemblage de la prise sur le moteur devront avoir au moins 25 mm de largeur et les vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur du carter sur lequel elle est fixée.

Prorogation de la validité d'un permis d'exploitation de mine.

Par arrêté du 28 décembre 1950, a été prorogée jusqu'au 26 août 1953 la validité du permis d'exploitation de mines d'antimoine et métaux connexes portant sur le territoire des communes de Massiac et Auliac, arrondissement de Saint-Flour (Cantal) et de Blesle, arrondissement de Brioude (Haute-Loire), accordé à la compagnie française des mines de Dèze par arrêté ministériel du 22 août 1947.

Rejet d'une demande de prolongation d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la pétition en date du 14 avril 1949 et présentée par la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen, société anonyme au capital de 1.770.000.000 de francs dont le siège social est à Paris (9e), 39 *bis*, rue de Châteaudun, à l'effet d'obtenir le renouvellement d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire de la commune de Gabian (Hérault);

Vu le mémoire exposant les travaux effectués et leurs résultats, produit le 25 novembre 1949 à l'appui de ladite demande;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines en date des 9 et 16 décembre 1949;

Vu l'avis du préfet de l'Hérault en date du 22 décembre 1949;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 13 novembre 1950;

Vu la loi du 28 juin 1927 instituant le permis d'exploitation de mines et le décret du 29 avril 1928, modifié par le décret du 17 mars 1949, portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi, notamment l'article 11;

Sur la proposition du directeur des mines,

Arrête:

Art. 1er. — Est rejetée la demande de prolongation du permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux accordé par l'arrêté ministériel du 11 décembre 1945 à la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen sur le territoire de la commune de Gabian, arrondissement de Béziers (Hérault).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et affiché par les soins du préfet de l'Hérault, aux frais de la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen, dans la commune de Gabian sur laquelle portait ledit permis.

Fait à Paris, le 29 décembre 1950.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Transport et distribution d'énergie électrique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 décembre 1950: page 12062, 30e ligne; au lieu de: « décret du 12 novembre 1938 », lire: « décret du 17 novembre 1938 ».

Liste complémentaire d'élèves titulaires de l'école nationale supérieure des mines de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur civil des mines en 1950.

Par arrêté en date du 26 décembre 1950, le diplôme d'ingénieur civil des mines a été accordé à titre français, à MM. Malfettes (Lucien), Carayon (Robert), Guihaume (Roger), élèves sortis en 1950 de l'école nationale supérieure des mines de Paris.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Ouverture et annulation de crédits.

Par arrêté interministériel en date du 26 décembre 1950, un crédit de 1.372.121 F est définitivement annulé au titre du chapitre 305: « Indemnités pour frais de déplacements et de missions » (art. 4), 2.933.739 F; (art. 7), 1.438.382 F du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1949.

Un crédit équivalent a été ouvert au chapitre 3070: « Indemnités pour frais de déplacements et de missions » (art. 4), 2.933.739 F; (art. 7), 1.438.382 F du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1950.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 50-1624 du 26 décembre 1950 modifiant et complétant le décret n° 50-1137 du 19 septembre 1950 relatif au tour de service outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 48-1565 du 28 septembre 1948, instituant un tour de service outre-mer pour les fonctionnaires des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer, ensemble le décret n° 50-1137 du 15 septembre 1950 l'ayant modifié,

Décrète:

Art. 1er. — La liste figurant à l'article 2 du décret n° 50-1137 du 19 septembre 1950 susvisé est modifié comme suit:

A la rubrique « Service administratif du ministère de la France d'outre-mer », au lieu de: « Chef du 2e bureau (liquidation du matériel et de l'ordonnancement) », lire: « Chef du 4e bureau (ordonnancement) ».

Art. 2. — Les emplois suivants sont ajoutés à la liste visée au précédent article:

Directions et services.	Emplois.
. . . . .	. . . . .
Direction des affaires politiques.	Directeur adjoint.
	Sous-directeur.
. . . . .	. . . . .
Direction des affaires économiques.	Directeur adjoint.
	Chef du bureau chargé de l'établissement des plans décennaux.
. . . . .	. . . . .

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret n° 50-1625 du 26 décembre 1950 fixant les attributions et l'organisation des services de l'agriculture dans les territoires d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 28 décembre 1923 réorganisant les services de l'agriculture, de l'élevage et des forêts en Afrique occidentale française;

Vu le décret du 20 juillet 1944 créant une direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au commissariat aux colonies;

Vu le décret du 6 avril 1946 réglant l'organisation générale et le statut du personnel des services de l'agriculture aux colonies et les textes qui l'ont modifié et complété, notamment le décret du 9 janvier 1948 organisant un service du génie rural;

Vu les décrets du 30 mai 1940 portant organisation de la section technique d'agriculture coloniale du ministère des colonies et réglant le statut de son personnel et tous actes subséquents les ayant complétés et modifiés;

Vu le décret du 11 avril 1946 relatif à l'organisation de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale, modifié par décret du 10 novembre 1947;

Vu le décret du 17 octobre 1945 portant réorganisation des services de contrôle du conditionnement des produits aux colonies, modifié par décret du 18 mai 1946 et les textes subséquents;

Vu le décret du 24 juillet 1950 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — Les services de l'agriculture des territoires d'outre-mer ont pour attributions l'amélioration, le développement et la protection de la production agricole.

Ils assurent l'étude de tous les problèmes techniques découlant de ces attributions, préparent les programmes agricoles des différentes unités administratives, suivent, coordonnent, contrôlent leur exécution et y participent.

Ils apportent leur concours technique à l'administration centrale du département et aux administrations locales pour toutes les questions intéressant l'agriculture (crédit agricole, regime foncier, concessions rurales, circulation et vente des produits agricoles, etc.), opèrent toutes enquêtes et recensements agricoles; recueillent, centralisent et diffusent toutes informations utiles.

Art. 2. — Les services de l'agriculture sont chargés:

1° De la recherche agronomique.

A ce titre ils préparent les programmes des établissements de recherches entretenus par les budgets des territoires (généraux, locaux, spéciaux, etc.) et poursuivent leur exécution; coordonnent leurs travaux avec ceux des autres établissements de recherches publics ou privés, au sein des comités de coordination des recherches agronomiques instituées dans chaque groupe de territoires ou territoires autonomes;

2° De l'exploitation des résultats fournis par la recherche agronomique en vulgarisant l'emploi des techniques améliorées par tous moyens de propagande et de démonstration.

Ils conseillent et assistent les agriculteurs et les collectivités que ceux-ci peuvent constituer; apportent notamment leur concours aux organismes de coopération agricole, aux sociétés de prévoyance et section de modernisation rurale et peuvent assurer la direction de ces organismes;

3° Sur le plan technique de l'élaboration et de l'application des programmes de développement de la production agricole dans le cadre de la politique suivie en matière de conservation des sols;

4° En liaison avec les autres services techniques, de toutes enquêtes, études et travaux en vue de la protection et de la restauration des terres cultivées;

5° De l'organisation et de la direction des établissements d'enseignement professionnel agricole, en liaison avec les services de l'enseignement;

6° Des études et travaux du génie rural, de la protection des végétaux, et notamment de la lutte antiacridienne du conditionnement des produits.

A ce titre, ils assurent l'organisation, la direction générale et le contrôle des services spécialisés ci-après mentionnés qui leur sont rattachés:

a) Les services de protection des végétaux prévus en application des textes réglementaires sur l'organisation de la protection des végétaux dans les territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer, ayant pour attribution l'étude des moyens de lutte contre les insectes, les animaux parasites et les maladies des plantes cultivées, en liaison avec les établissements de recherche, l'organisation de la lutte contre les divers fléaux, la conduite des essais de substances insecticides et fongicides, ainsi que le contrôle phytosanitaire des produits agricoles importés et exportés;

b) Les services de contrôle du conditionnement des produits agricoles exportés et les services d'inspection des produits agricoles sur les marchés intérieurs prévus en application du décret du 17 octobre 1945 et les textes subséquents;

c) Les services du génie rural prévus en application du décret du 9 février 1948.

Art. 3. — Les services de l'agriculture comprennent un service central et des services dans les territoires. Dans le cadre de la direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts; le service central au ministère de la France d'outre-mer est dirigé par un inspecteur général de l'agriculture outre-mer.

Ce service est chargé:

1° D'assurer sur le plan technique l'instruction de toutes les questions concernant la production agricole dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, et de contribuer, en liaison avec la direction des affaires économiques et du plan, à l'élaboration d'une politique agricole;

2° D'orienter et de coordonner, au nom du ministre et sous son autorité, les activités des services des territoires, dans le cadre de la politique agricole et de la mise en œuvre du plan.

Il donne des directives techniques générales à ces services outre-mer, suit et contrôle leur fonctionnement et effectue des missions d'inspection dans ces territoires.

Il contrôle l'exécution des programmes;

3° D'orienter les travaux des établissements de recherches agronomiques relevant des services agricoles. Il donne des directives techniques générales aux établissements de recherches situés dans la métropole et outre-mer et contrôle leur fonctionnement;

4° D'orienter et de contrôler l'enseignement agronomique spécialisé tropical dans la métropole et l'enseignement donné dans les établissements d'outre-mer chargés de l'enseignement technique agricole.

Art. 4. — Un inspecteur général de l'agriculture désigné par arrêté du ministre, après avis du haut commissaire, remplit en Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Madagascar et au Cameroun les fonctions de conseiller technique du haut commissaire et d'inspecteur des services locaux ou provinciaux dont il oriente, contrôle et coordonne les activités. Au Cameroun, l'inspecteur général de l'agriculture remplit les fonctions de chef de service.
de chef de service.

Les inspecteurs généraux dirigent les établissements de recherches agronomiques et d'enseignement supérieur agricole.

Un ingénieur principal ou, à défaut, un ingénieur désigné par le ministre de la France d'outre-mer, après avis du gouverneur, remplit au Togo et en Nouvelle-Calédonie les fonctions de chef de service.

Un ingénieur principal ou, à défaut, un ingénieur désigné par le ministre, après avis du chef de territoire, remplit dans les établissements d'Océanie et dans l'archipel des Comores les fonctions de chef de service.

Dans chacun des territoires groupés relevant d'un haut commissaire, les fonctions de chef de service sont remplies par un ingénieur en chef ou, à défaut, un ingénieur principal nommé par le haut commissaire.

Art. 5. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
LUCIEN COFFIN.

Décret n° 50-1626 du 26 décembre 1950 fixant les attributions du service de l'élevage et des industries animales d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 20 juillet 1944 créant une direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts;

Vu le décret du 6 avril 1946 portant organisation du service de l'élevage et des industries animales des colonies;

Vu le décret du 31 octobre 1950 portant organisation de l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux;

Vu le décret du 24 juillet 1950 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — Le service de l'élevage et des industries animales des territoires d'outre-mer a pour attributions la protection sanitaire des animaux, le développement et le perfectionnement de l'élevage, ainsi que l'amélioration de l'exploitation des produits animaux dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Il assure l'étude de toutes les affaires techniques découlant de ces attributions, prépare les programmes d'action en matière d'élevage et d'exploitation des produits animaux, suit, coordonne, contrôle leur exécution et y participe.

Il apporte son concours technique à l'administration centrale du département et aux administrations locales pour toutes les questions concernant l'élevage et les produits animaux. Il opère toutes enquêtes et recensements concernant l'élevage et les produits animaux, recueille, centralise et diffuse toutes informations utiles.

Art. 2. — Le service de l'élevage et des industries animales est chargé:

1° De l'organisation et de l'exécution de la recherche et de l'enseignement en matière de pathologie animale, d'élevage et d'industries animales;

2° Du contrôle sanitaire des animaux, notamment de tous actes et mesures d'ordre technique ayant pour but de rechercher et de combattre les maladies contagieuses, parasitaires ou autres; de proposer tous actes administratifs relatifs à la police sanitaire des animaux;

3° De l'assistance vétérinaire aux éleveurs et aux agriculteurs et de la prophylaxie des maladies communes à l'homme et aux animaux;

4° De toutes questions concernant l'élevage des diverses espèces domestiques et notamment à ce titre:

Etude, organisation, application de tous moyens de reproduction et de perfectionnement zootechnique des animaux;

Etude, organisation et application du développement et du perfectionnement de l'abreuvement par l'hydraulique pastorale;

Conservation, développement et perfectionnement des pâturages;

Gestion des établissements zootechniques de recherche et d'application;

5° En matière d'exploitation des animaux et des produits d'origine animale:

Organisation et contrôle des mouvements de bétail, foires, marchés, transhumance, importation, exportation.

Inspection des produits alimentaires d'origine animale tant au point de vue de l'hygiène de l'alimentation que dans le but de dépister les maladies.

Contrôle technique des industries de la viande et des sous produits de cette industrie.

Contrôle technique des produits laitiers.

Contrôle technique des miels et des cires.

Contrôle technique des cuirs et peaux, laines et poils.

Etude et contrôle technique de la pêche maritime et de l'exploitation de ses produits.

Direction des établissements administratifs d'exploitation du bétail et des produits animaux.

6° En collaboration avec les autres services:

De la colonisation en matière d'élevage,

De l'orientation technique des établissements agricoles s'intéressant à la vulgarisation de l'élevage, à l'alimentation et à l'utilisation du bétail,

De l'étude des moyens propres à favoriser les transactions commerciales portant sur les animaux et les produits animaux,

De la protection et de la restauration des terrains de parcours menacés ou frappés d'érosion,

Des questions relatives à la conservation, l'amélioration ou l'exploitation de la faune utile; de la destruction de la faune nuisible; de l'étude de la flore utile ou nuisible aux animaux.

Art. 3. — Le service de l'élevage et des industries animales des territoires d'outre-mer comprend un service central et des services dans les territoires.

Dans le cadre de la direction de l'agriculture de l'élevage et des forêts, le service central au ministère de la France d'outre-mer est dirigé par un vétérinaire inspecteur général du service de l'élevage et des industries animales d'outre-mer.

Ce service est chargé:

1° D'assurer sur le plan technique l'instruction de toutes les questions concernant l'élevage et les produits d'origine animale dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, et de contribuer en liaison avec la direction des affaires économiques et du plan à l'élaboration d'une politique de l'élevage et de l'exploitation des produits animaux.

2° D'orienter et de coordonner au nom du ministre et sous son autorité, les activités des services locaux de l'élevage dans le cadre de la politique de production animale et de la mise en œuvre du plan.

Il donne des directives techniques aux services d'outre-mer, suit et contrôle leur fonctionnement et effectue des missions d'inspection dans ces territoires.

Il contrôle l'exécution des programmes.

3° D'orienter les travaux des établissements effectuant des recherches en matière de zootechnie, de pathologie animale et de produits animaux. Il donne des directives techniques générales aux établissements de recherche situés dans la métropole ou outre-mer et contrôle leur fonctionnement.

4° D'orienter et contrôler l'enseignement spécialisé tropical dans la métropole et l'enseignement donné dans les établissements d'outre-mer chargés d'un enseignement spécialisé concernant l'élevage et l'exploitation des produits animaux.

Art. 4. — Un vétérinaire inspecteur général de l'élevage et des industries animales désigné par arrêté du ministre de la France d'outre-mer après avis du haut commissaire remplit en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, à Madagascar et au Cameroun, les fonctions de conseiller technique du haut commissaire et d'inspecteur des services locaux, ou provinciaux. Au Cameroun, le vétérinaire inspecteur général de l'élevage remplit également les fonctions de chef de service.

Les inspecteur généraux dirigent les établissements scientifiques et les établissements d'enseignement traitant d'élevage et de produits animaux.

Un vétérinaire inspecteur en chef ou à défaut un vétérinaire inspecteur principal désigné par le ministre de la France d'outre-mer après avis du chef du territoire remplit au Togo et en Nouvelle-Calédonie les fonctions de chef de service.

Un vétérinaire inspecteur principal désigné par le ministre de la France d'outre-mer après avis du chef de territoire remplit en Côte française des Somalis, dans les établissements d'Océanie et dans l'archipel des Comores les fonctions de chef de service.

Dans les territoires groupés relevant d'un haut commissaire les fonctions de chef de service sont remplies par un vétérinaire inspecteur en chef ou un vétérinaire inspecteur principal nommé par le haut commissaire.

Art. 5. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

LUCIEN COFFIN.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er février 1951.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devraient s'embarquer en janvier et qui ont reçu des ordres à cet effet, rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront, dès notification, soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administrateur (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer, en indiquant la composition de cette dernière. Le chef du service statuera par délégation du ministre.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou maritime; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille; les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régulation maritime et aérienne).

Les demandes de sursis d'embarquement appuyées de toutes pièces justificatives seront à adresser au service administrateur compétent.

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs de 1re classe.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Sadourny (François).

Pour servir au Cameroun.

MM. Raoul (François), Lasserre (André).

Groupe des administrateurs de 2e et 3e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Gaveriaux (Henri), Barbero (Robert), Leveau (Jacques), Claverie (Charles), Labarthe (Jean).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. Dheur (Marcel), Laniel-le-François (Paul), Boulonnat (Charles), Lorans (Raymond), Rouland (Maurice), Boudenot (Jean-Baptiste).

Pour servir au Cameroun.

M. Joud (Edmond).

Pour servir à Madagascar.

M. Saget (Louis).

Groupe des administrateurs adjoints de 1re classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Liacre (Yves).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Imbaud (Noël).

Pour servir au Cameroun.

MM. Vérité (Michel), Deniau (Xavier).

Pour servir à Madagascar.

M. Clupot (André).

Pour servir à la Côte française des Somalis.

M. Pau (Gabriel).

Groupe des administrateurs adjoints de 2e, 3e classe et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Brossard (Maurice), Sauvage (Roger).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. Jacquot (Pierre), Leray (Auguste).

Pour servir au Cameroun.

M. Le Blond (Yves).

Pour servir à Madagascar.

M. Suisse de Sainte-Claire (François).

MAGISTRATS D'OUTRE-MER

Groupe des magistrats des 3e au 6e degrés.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Darsières (Henri). Rejoindra immédiatement.
M. Forster (Isaac). Rejoindra immédiatement.

Groupe des magistrats des 7e au 10e degrés.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Marie-Nelly (Edmond). Rejoindra immédiatement.
M. Lalondrelle (Paul). Rejoindra immédiatement.
M. Macherez (Claude). Rejoindra immédiatement.

Pour servir à Madagascar.

M. Cayssalie (Paul). Rejoindra immédiatement.
M. Dupré de Pomarède Rejoindra immédiatement.

Groupe des magistrats des 11e au 14e degrés.

Pour servir au Cameroun.

M. Mathieu (Edmond). Rejoindra immédiatement.

Pour servir à Madagascar.

M. Boquien (Michel). Rejoindra immédiatement.

GREFFIERS

Néant.

TRANSMISSIONS COLONIALES

PERSONNEL SUPERIEUR

Groupe des directeurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Bacle (Roger).

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

Groupe des receveurs, contrôleurs principaux et contrôleurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Bouerat (Constant), Théon (Albert).

Groupe des chefs de centre et chefs de section.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Gouineau (Jean), Hacquart (Maurice).

Pour servir à Madagascar.

M. Dehillotte (Jean).

Groupe des chefs et sous-chefs de poste, contrôleurs principaux et contrôleurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Ferré (Georges).

Groupe des chefs d'équipe principaux et chefs d'équipe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Yvorra (Antoine).

ADMINISTRATION GENERALE D'OUTRE-MER

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Pieranloni (Vincent), Saunal (Georges).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Issembe (Emile).

Pour servir au Cameroun.

M. Bloch (Paul).

Pour servir à Madagascar.

M. Wagner (Robert).

Groupe des sous-chefs de bureau et rédacteurs.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Planche (Joseph).

Pour servir en Océanie.

M. Renard (Maurice).

SECRETARIATS GENERAUX

Néant.

INSPECTION DU TRAVAIL

Néant

CHIFFRES

Groupe des chiffrours et chiffreurs stagiaires.

Pour servir à la Côte française des Somalis.

Mlle Colani (Lucienne).

TRESORERIES

Groupe des payeurs et commis principaux hors classe, 1re et 2e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Elifier (Emmanuel).

Groupe des commis principaux de 3e, 4e classe et commis.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. André (Michel), Grinier (Jacques).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Turbe (Emile).

INFIRMIERES ET SAGES-FEMMES

Groupe des infirmières principales et infirmières.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

Mlle Duret (Geneviève).

Groupe des sages-femmes principales et sages-femmes.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

Mme veuve Natali (Yvonne).

AGRICULTURE

Groupe des ingénieurs en chef et ingénieurs principaux.

Pour servir à Madagascar.

M. Le Thomas (Georges).

ELEVAGE

Groupe des vétérinaires en chef et inspecteurs principaux.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Martignolles (Jean).

Pour servir à Madagascar.

M. Buck (Georges).

EAUX ET FORETS

Groupe des inspecteurs principaux, inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Bernard (François).

Pour servir à Madagascar.

M. Legris (Pierre). Rejoindra immédiatement.

CHASSE

Néant.

GEOLOGUES

Groupe des géologues et géologues assistants.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Vincent (Pierre).

PORTS ET RADES

Néant.

TRAVAUX PUBLICS, MINES, TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Groupe des ingénieurs en chef, ingénieurs principaux de classe exceptionnelle et ingénieurs principaux de 1re classe.

Pour servir à Madagascar.

M. Desmarets (Raoul) (T. P.).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e et 4e classe, ingénieurs adjoints stagiaires et adjoints techniques.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Bechir (Armand) (T. P.). Rejoindra immédiatement.
M. Maurice (René) (T. P.). Rejoindra immédiatement.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Chabrot (Pierre) (T. P.). Rejoindra immédiatement.

Pour servir au Cameroun.

M. Launay (René) (T. P.).

METEOROLOGIE

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Queille (Jean-Henri).

CHEMINS DE FER D'OUTRE-MER

PERSONNEL SUPERIEUR

Groupe des chefs et sous-chefs de bureau.

Pour servir à Madagascar.

M. Raud (Maurice).

SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Groupe des chefs de dépôt.

Pour servir à Madagascar.

M. Allegraud (Jean).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 50-1627 du 31 décembre 1950 relatif à la taxe de compensation des locaux inoccupés ou insuffisamment occupés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, modifiée et prorogée par les lois n°s 48-1978 du 31 décembre 1948, n° 49-1613 du 31 décembre 1949 et n° 50-771 du 30 juin 1950;

Vu le décret n° 47-213 du 16 janvier 1947 portant application de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement;

Vu le décret n° 47-2414 du 30 décembre 1947 fixant les conditions d'application de l'article 18 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant une taxe de compensation sur les locaux d'habitation insuffisamment occupés, modifié par le décret n° 48-1990 du 31 décembre 1948;

Vu les dispositions de l'article 236 du code général des impôts et des articles 59 à 68 de l'annexe 3 dudit code.

Décrète:

Art. 1er. — Il est inséré après le premier alinéa de l'article 60 de l'annexe 3 du code général des impôts, un nouvel alinéa ainsi conçu:

« Toutefois, les contribuables logés dans des locaux visés à l'article 3 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 modifiée, sont exonérés de la taxe de compensation ».

Art. 2. — L'article 61 de l'annexe 3 du code général des impôts est modifié et complété ainsi qu'il suit:

« *Art.* 61. — Le taux de la taxe de compensation est égal au quotient de la contribution mobilière par le nombre de pièces principales du local considéré, ledit quotient étant affecté de l'un des coefficients ci-après:

« Pour une pièce excédentaire: 4 avec un minimum de 2.000 F et un maximum de 8.000 F;

« Pour deux pièces excédentaires: 12 avec un minimum de 6.000 F et un maximum de 24.000 F;

« Pour trois pièces excédentaires: 24 avec un minimum de 12.000 F et un maximum de 48.000 F,

et ainsi de suite en augmentant le coefficient de 12, le minimum de 6.000 F, et le maximum de 24.000 F, par pièce excédentaire au delà de la troisième ».

« Toutefois, en aucun cas, la taxe ne peut atteindre un montant supérieur à 300.000 F par cote. »

« Les coefficients minima et maxima prévus ci-dessus sont réduits de moitié:

« 1° Pour les locaux situés à plus de 2 km de la limite de la partie agglomérée d'une commune, que ces locaux se trouvent dans ladite commune ou dans une commune limitrophe, quand par ailleurs, le quartier ou le lieudit dans lequel sont situés lesdits locaux n'est pas relié à l'agglomération par un service régulier de transports en commun fonctionnant tous les jours ouvrables;

« 2° Pour les locaux constituant une résidence secondaire, situés dans une commune où existe un service du logement et occupés suffisamment pendant une durée minimum de deux mois par an par le redevable et sa famille, et dont ce dernier ou son conjoint est propriétaire ou usufruitier;

« 3° Pour les locaux constituant une résidence secondaire, situés dans une commune où n'existe pas de service du logement et occupés suffisamment pendant une durée minimum de deux mois par an par le redevable et sa famille ».

Art. 3. — Les dispositions du présent décret prennent effet à compter du 1er janvier 1951.

Art. 4. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1950.

RENÉ PLEVEN

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret n° 50-1395 relatif à l'application de l'article 7 (§ 2) de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages causés aux biens des populations expulsées par l'ennemi ou évacuées d'office ou par ordre de l'autorité militaire.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 8 novembre 1950:

Page 11425, 1re colonne, département de l'Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Beauvais Nord-Est, commune de Fouquenies, au lieu de: « 9 juin 1940-22 juin 1940 », lire: « 9 juin 1940-22 juillet 1940 »; 2e colonne, canton de Formerie, commune d'Abancourt (hameau d'Hennicourt), au lieu de: « 1er mai 1940-1er septembre 1940 », lire: « 1er mai 1941-1er septembre 1941 ».

Page 11426, 2e colonne, arrondissement de Clermont, canton de Breteuil, commune de Fléchy, au lieu de: « 7 juin 1940-30 juin 1940 », lire: « 7 juin 1940-20 juin 1940 ».

Page 11428, 1re colonne, arrondissement de Compiègne, canton de Guiscard, commune de Muirancourt, au lieu de: « Muiraucourt 17 mai 1940-31 juillet 1940 », lire: « Muirancourt 17 mai 1940-15 juillet 1940 »; commune de Quesmy, au lieu de: « 17 mai 1940-15 juillet 1940 », lire: « 17 mai 1940-31 juillet 1940 ».

Page 11429, 1re colonne, arrondissement de Senlis, canton de Senlis, commune de Barbery, au lieu de: « 9 juin 1940-25 juin 1940 », lire « 9 juin 1940-28 juin 1940 »; 2e colonne, canton de Neuilly-en-Thelle, commune de Cires-les-Mello, au lieu de: « 9 juin 1940-23 juin 1940 », lire: « 9 juin 1940-25 juin 1940 »; commune d'Ercuis, au lieu de: « 10 juin 1940-25 juin 1940 », lire: « 10 juin 1940-20 juin 1940 ».

Homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles.

Par arrêtés concertés du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre de l'agriculture en date du 14 novembre 1950 pris en application de l'article 22 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre ont été homologués pour la détermination de l'indemnité de reconstitution du matériel agricole, les prix du matériel agricole de construction française et les coefficients applicables aux prix de ce matériel figurant aux barèmes annexés auxdits arrêtés pour les départements suivants:

Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Calvados, Charente, Cher, Corse, Eure, Eure-et-Loire, Finistère, Haute-Garonne, Hérault, Ille-et-Vilaine, Jura, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Lot, Lozère, Manche, Marne, Meuse, Moselle, Oise, Orne, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Yonne.

NOTA. — Conformément aux dispositions des arrêtés susvisés un exemplaire de chacun de ceux-ci est déposé à la direction des dommages de guerre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et un autre à la délégation interdépartementale ou départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de chaque département intéressé.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Fonds de concours.

Par arrêté du 18 décembre 1950, il est ouvert au budget de l'exercice 1950 du ministère du travail et de la sécurité sociale un crédit de un million applicable au chapitre 5010 intitulé « Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales ».

Il sera pourvu à ces dépenses au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Par arrêté du ministère du travail et de la sécurité sociale, en date du 26 décembre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Des Retraités de gendarmerie des Alpes-Maritimes, n° 6-207, à Nice, avec la société mutualiste dite: La Famille des médaillés militaires, n° 6-258, à Nice.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 26 décembre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: La Familiale des agents de la Société hydro-électrique roussillonnaise, n° 66-132, à Perpignan, avec la société mutualiste dite: Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Perpignan, n° 66-442, à Perpignan.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 26 décembre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Caisse chirurgicale mutualiste des employés de la Société générale, n° 75-3911, à Paris, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste des employés de la Société générale, n° 75-3392, à Paris.

Administrateurs civils.

Par arrêté en date du 29 décembre 1950, M. Andrez (Robert) administrateur civil de 2e classe au ministère du travail et de la sécurité sociale est détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes en qualité d'administrateur de 4e classe, 3e échelon, pour une nouvelle période de deux ans à compter du 1er avril 1949.

Inspection du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 29 décembre 1950, M. Petitgas (Rémy), inspecteur principal du travail et de la main-d'œuvre, est placé dans la position de détachement pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1950, auprès du secrétariat général permanent de la défense nationale, pour servir en qualité de chargé de mission.

Dans cette position, M. Petitgas conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, sous réserve qu'il effectue régulièrement le versement des retenues pour pension civile.

Circulaire n° 193 S. S. relative aux modalités d'application de la convention générale entre la France et la Belgique sur la sécurité sociale portant publication de l'arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la convention générale entre la France et la Belgique sur la sécurité sociale et de l'accord complémentaire relatif aux travailleurs des mines et établissements assimilés en date du 17 janvier 1943.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1950:

Titre III, chapitre V, article 33, 4e ligne, au lieu de: « les frais d'administration généralement quelconques », lire: « les frais d'administration générale quelconques ».

Titre III, chapitre VI, article 34, 5e ligne, au lieu de: « à l'organisme ou à l'autorité compétente », lire: « à l'organisme ou à l'autorité compétents ».

Circulaire n° 194 S. S. relative à la mise en vigueur de la convention entre la France et la Suisse sur l'assurance vieillesse et survivants, portant publication de l'arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la convention du 9 juillet 1949 entre la France et la Suisse sur l'assurance vieillesse et survivants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1950:

Titre III, chapitre 1er, article 18, 13e ligne, au lieu de: « le ou les organismes d'assurance vieillesse auprès desquels il a été assuré », lire: « le ou les organismes d'assurance vieillesse français auprès desquels il a été assuré ».

Titre III, chapitre 1er, article 19, 4e ligne, au lieu de: « pièces justificatives suisses jointes à la demande de pension ou de rente... », lire: « pièces justificatives suisses jointes à la demande. Elle transmet sans retard la demande de pension ou de rente... ».

Circulaire TR 28/50 du 22 décembre 1950 relative aux conditions d'étiquetage des produits nocifs à usage industriel.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 décembre 1950:

Page 13255, 1re colonne, 8 lignes avant la fin, au lieu de: « distil l-lant », lire: « distillant »; 2e colonne, 3e ligne, au lieu de: « plus de 10 p. 100 du volume distille avant 130° », lire: « plus de 1 p. 100 du volume distille avant 130° »; 2e colonne, 3 lignes avant la fin, au lieu de: « d'une capacité inférieure à un litre que ne sont généralement pas... », lire: « d'une capacité inférieure à un litre qui ne sont généralement pas... ».

Page 13256, 1re colonne, 15e ligne, au lieu de: « des ateiers de famille », lire: « des ateliers de famille »; 2e colonne, 17 ligne: « au lieu de: « troduit en renfermant au moins 1 p. 100 », lire: « produit en renfermant au moins 1 p. 100 »; 10e ligne, au lieu de: « peinaice sur les fûts en gras caractères », lire: « peindre sur les fûts en gros caractères »; 29 lignes avant la fin, au lieu de: « clientele », lire: « clientèle »; 25 lignes avant la fin, au lieu de: « l'agriculteur », lire: « l'agriculture ».

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Composition de la commission d'intégration dans le corps des administrateurs civils de l'administration centrale.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 45-2214 du 18 octobre 1945 et notamment l'article 10;

Vu l'arrêté du 13 avril 1946 fixant la composition des commissions chargées de préparer les mesures d'intégration dans le corps des administrateurs civils et dans le corps des secrétaires d'administration (administration centrale);

Vu l'arrêté du 18 septembre 1950 relatif au résultat des élections des représentants des chefs de bureau de l'administration centrale à la commission d'intégration dans le corps des administrateurs civils,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 13 avril 1946 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Ces commissions seront ainsi composées:

Représentants de l'administration.

« M. Maignien, sous-directeur du personnel, du matériel et des transports, président.

« Le représentant de la direction de la fonction publique.

« Le directeur du fonctionnaire intéressé sera admis à siéger avec voix consultative seulement.

Délégués élus du personnel.

« Ces représentants ne siégeront que dans les commissions chargées d'examiner les titres des fonctionnaires de leur grade.

Représentants des chefs de bureau.

« M. Morin (Gaston), administrateur civil de 1re classe;

« M. Aribaud (Benjamin), administrateur civil de 1re classe.

. . . . . »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 octobre 1950 publié au *Journal officiel* du 16 novembre 1950.

Fait à Paris, le 28 décembre 1950.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

HUGUES VINEL.

Administration centrale.

Par arrêté du 29 décembre 1950, M. Vaillant (Gaston), adjoint administratif de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, est détaché dans l'emploi de régisseur des dépenses courantes de 1re classe à l'institution nationale des invalides pour une période de cinq ans à compter du 1er mai 1950.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 29 décembre 1950, est détachée auprès du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme pour y exercer les fonctions de chef de groupe et pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 1948, date de sa titularisation, Mme Chollet, née Lidove (Jeanne), agent de bureau du cadre complémentaire des services d'exploitation de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Commission de la justice et de législation.

Séance du samedi 30 décembre 1950.

Présents. — M. Chautard, Mme Claeys, MM. Delahoutre, Dominjon, Grimaud, Minjoz, Noguères, Mme Schell, M. Toujas.

Excusé. — M. Montillot.

Suppléants. — MM. Lavergne (de Mlle Archimède), Menton (de Mme Bastide), Musmeaux (de M. Berger), Dumet (de M. Bourbon), Maillocheau (de M. Citerne), Cance (de Mme Ginollin), Gouge (de M. Kriegel-Valrimont), Alliot (de M. Marty), Albert Rigal (de M. Péron), Mme Guérin (de M. Poumadère).

Commission des finances.

Séances du dimanche 31 décembre 1950.

Présents. — MM. Abelin, Auguet, Charlot (Jean), Courant, Dupuy (Marc), Gabelle, Gaillard, Gozard (Gilles), Gresa (Jacques), Guesdon, Lamps, Meunier (Pierre), Paumier, Petit (Guy), Rigal (Eugène), Simonnet, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Pineau (de M. Aubry), Bétolaud (de M. P. Reynaud), Rincent (de M. Dagain), Mondon (de M. Dusseaulx), Schmitt (René) (de M. David), Malleret (de M. Jacques Duclos), L'Huillier (de M. Garcia), Minjoz (de M. J.-R. Guyon), de Tinguy (de M. Burlot) et Mme Lefebvre (de M. Lecourt).

Présents. — MM. Abelin, Auguet, Courant, Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Gaillard, Lamps, Lecourt, Meunier (Pierre), Tourtaud.

Excusé. — M. Aubry.

Suppléants. — M. Taillade (de M. Paul Coste-Floret), M. Fabre (de M. Mendès-France).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Bétolaud.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS
(24 membres au lieu de 23.)

Ajouter le nom de M. Eugène Rigal.

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 3 janvier 1951 à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Examen des rapports de M. Simonnet sur:

La proposition de loi (n° 6830) de Mme Lucie Guérin tendant à attribuer l'indice 185 aux maîtres en stage de formation professionnelle;

La proposition de résolution (n° 11678) de M. Thamier tendant à accorder aux instituteurs suppléants en stage dans les écoles normales le traitement qu'ils auraient en exercice.

II. — Examen du rapport de M. Farine sur la proposition de loi (n° 8961) de Mme Poinso-Chapuis relative à la formation du personnel d'encadrement des établissements recevant des mineurs déficients.

III. — Examen du rapport de M. Marceau Dupuy sur la proposition de loi (n° 9879) de M. Deixonne relative à l'organisation du service de santé scolaire.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11626) de Mme Lucie Guérin (attribution de l'indice 185 aux maîtres en stage de formation professionnelle);

La proposition de résolution (n° 11637) de Mme Charbonnel (inscription au budget des crédits nécessaires au payement des heures supplémentaires des professeurs du second degré);

La proposition de résolution (n° 11673) de M. Hutin-Desgrées (fixation de la date des vacances scolaires du 1er juillet au 15 septembre);

La proposition de résolution (n° 11726) de M. Henri Teitgen (commémoration du dixième anniversaire de la mort de Bergson);

La proposition de loi (n° 11739) de M. Tourné (prise en charge par l'Etat des travaux effectués au nouveau lycée de garçons de Perpignan).

V. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 11435)) de M. Livry-Level tendant à favoriser la diffusion de la pensée française.

VI. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 3 janvier 1951, à quinze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951:

(N° 11035) Agriculture, rapport supplémentaire. — M. Abelin, rapporteur.

(N° 11038) Monnaies et médailles. — M. Bernard Paumier, rapporteur.

II. — Rapport supplémentaire (n° 11695) fait par M. Desson, au nom de la commission de la presse sur le projet de loi (n° 10257) portant modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946. — M. Blocquaux, rapporteur pour avis.

III. — Rapport supplémentaire (n° 11334) fait par M. Viatte au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale sur: 1° le projet de loi et les lettres rectificatives au projet de loi; 2° les propositions de loi tendant à accorder l'allocation vieillesse aux anciens bénéficiaires de l'allocation temporaire n'entrant pas dans le cadre de la loi du 13 juillet 1949. — M. Lecourt, rapporteur pour avis.

IV. — Rapport (n° 9177) fait par M. Rabier au nom de la commission de l'intérieur sur les propositions de loi: 1° n° 6826 de M. Rabier et plusieurs de ses collègues portant abrogation des articles 52 à 59 de l'ordonnance du 13 avril 1943 modifiant et complétant la législation applicable en Algérie au domaine de l'Etat et de l'Algérie et au domaine public national; 2° n° 6909 de M. Fernand Chevalier et plusieurs de ses collègues portant abrogation des dispositions de l'ordonnance du 13 avril 1943 qui ont modifié en Algérie la législation sur les biens de l'Etat, de l'Algérie et du domaine public. — M. Truffaut, rapporteur pour avis.

V. — Avis (n° 11745) transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi (n° 9838), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder à l'alliance française, association reconnue d'utilité publique, la garantie de l'Etat pour un emprunt de 150 millions de francs. — M. Dusseaulx, rapporteur.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Convocation de commission.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 3 janvier 1951, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Suite de l'examen, après renvoi, du projet de loi (n° 973, année 1950) sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

II. — Examen du projet de loi (n° 909, année 1950) portant autorisation d'un programme de réarmement et fixant les modalités de son financement.

III. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mardi 2 janvier 1951.

Commission des finances, à onze heures. — Local de la commission.

Sous-commission « Crédits défense nationale », à neuf heures. — Local n° 341.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

HORAIRE DE TRAVAIL DES COMMISSIONS
(1re semaine: du mardi 2 au samedi 6 janvier 1951.)

Rectificatif.

1° La réunion des commissions réunies de l'économie nationale et des finances prévue pour le mardi 2 janvier 1951, à dix heures, est reportée au jeudi 4 janvier 1951, à quinze heures précises (même ordre du jour);

2° La commission de l'économie nationale prévue pour le mardi 2 janvier 1951, à l'issue de la ou des séances des commissions réunies de l'économie nationale ou des finances, est reportée au jeudi 4 janvier 1951, à dix heures quarante-cinq (même ordre du jour).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale.

Avis de vacance de chaire à l'école d'application du service de santé militaire au Val-de-Grâce.

La chaire de « chirurgie spéciale de guerre et tactique sanitaire » à l'école d'application du service de santé militaire est déclarée vacante.

Les candidats à cette chaire devront faire parvenir leur demande au ministère de la défense nationale (direction centrale des services de santé des armées, 1er bureau) pour le 20 janvier 1951 au plus tard.

Ces demandes seront accompagnées d'un exposé dactylographié, en trois exemplaires, des titres et services que les candidats ont à faire valoir.

Cet exposé sera rédigé dans l'ordre suivant:

1° Services militaires (éventuellement services civils), affectations successives, emplois tenus, etc.);

2° Titres scientifiques, universitaires, titres et références hospitaliers;

3° Liste établie par catégorie des travaux scientifiques (indications bibliographiques et, le cas échéant, résumé succinct);

4° Récompenses pour services techniques ou pour travaux scientifiques.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Générale des PATES ALIMENTAIRES de FRANCE
(Anciens établissements BRUN et MARGE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 5, RUE DUQUESNE, A LYON
Registre du commerce: Lyon B 2191.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 de 5.000 F

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de quatre-vingt-sept obligations (émission 5 1/2 0/0 1948) formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu pour le 15 janvier 1951.

En conséquence, il n'a été effectué aucun tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 5 février* 1948.)

Lyon, le 19 décembre 1950.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1944
DE LA
société Sud-Lumière.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1944 de 5.000 F de la société Sud-Lumière, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décrets d'application des 21 mai 1946 et 28 octobre 1948), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 15 janvier 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
211 à 220	48	2.751 à 760	49	5.571 à 580	49
241 à 250	50	3.411 à 420	49	5.651 à 660	48
601 à 610	49	3.681 à 690	50	5.721 à 730	49
751 à 760	45	3.981 à 990	48	5.781 à 790	49
911 à 920	48	4.021 à 030	48	5.801 à 810	50
1.001 à 010	46	4.051 à 060	49	5.941 à 950	48
1.121 à 130	49	4.061 à 070	49	6.181 à 190	50
1.351 à 360	49	4.231 à 240	49	6.471 à 480	48
2.071 à 080	48	4.711 à 720	46	6.691 à 700	48
2.101 à 108	48	4.821 à 830	49	6.781 à 790	49
2.121 à 130	50	5.001 à 010	48	7.491 à 500	50
2.661 à 670	46	5.151 à 160	49	7.601 à 610	49
2.721 à 730	49	5.421 à 430	46	9.031 à 040	49

IMPRIMERIE CHAIX
Imprimerie et librairie centrales des chemins de fer.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 81.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: 20, RUE BERGÈRE, PARIS (9e)
R. C.: Seine 52309.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 89 obligations 6 3/4 0/0 1950.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour l'amortissement du 15 janvier 1951.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 5 février* 1950.)

SOCIETE DES FORGES DE GUEUGNON
ETABLISSEMENTS CAMPIONNET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 429.750.000 F
SIÈGE SOCIAL: A GUEUGNON (SAÔNE-ET-LOIRE)
SIÈGE ADMINISTRATIF: 3, RUE PAUL-BAUDRY, PARIS
Registre du commerce: Charolles n° 120; Paris n° 285929 B.

Septième amortissement du 1er avril 1951 des obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944).

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 0/0 1944 de la Société des forges de Gueugnon (établissements Campionnet) sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a racheté sur le marché le nombre d'obligations à amortir le 1er avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

TUILERIES ET BRIQUETERIES DE LA MARNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 925.000 F
SIÈGE SOCIAL: CHAMPIGNY-SUR-VESLE (MARNE)
R. C.: Reims 2992.

MM. les porteurs de bons 4,50 0/0 1927 de 500 F sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 176 bons représentant la sixième tranche dont le remboursement était prévu au 15 décembre 1950 et, qu'en conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachat, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

LA CELLULOSE DU PIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 24, RUE DE LA VILLE-L'EVÊQUE, PARIS
R. C.: Seine n° 221694 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 371 obligations 4 1/2 0/0 1947 dont le quatrième amortissement est prévu pour le 15 janvier 1951.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1950.

Rappel de la série comprenant des obligations 4 1/2 0/0 1947 sorties au premier tirage et non encore remboursées.

17.752 à 17.982 (année de remboursement: 1948).

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.